

La valise culturelle municipale



La valise culturelle municipale



La valise culturelle municipale

Une adaptation acadienne de
La valise culturelle de l'élú municipal
du réseau Les Arts et la Ville



Équipe de production

Direction du projet

Lise Ouellette, directrice générale de l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick (AFMNB)
René Cormier, gestionnaire de la Stratégie d'aménagement culturel du territoire
au sein de l'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick (AAAPNB)

Recherche et rédaction de *La valise culturelle municipale*

René Cormier, appuyé de Chantal Abord-Hugon, Lise Ouellette et Mathieu Voyer

Révision : Réjean Ouellette

Graphisme : Raymond Thériault

Équipe de rédaction des versions québécoise et canadienne de *La valise culturelle de l'élu municipal*

Renée Champagne, Andrée Daigle, Marie Daigle de Lafontaine, Marie-Claude Francœur,
Ève Gauthier, Nadine Lizotte et Martin Valiquette, sous la direction d'Andrée Daigle

Équipe de rédaction de la *Stratégie globale pour l'intégration des arts et de la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick*

Rachel Gauvin, René Cormier, Monique Gauvin, Jacinthe Comeau, sous la direction de René Cormier,
appuyé par Carmen Gibbs, directrice générale de l'AAAPNB, et Louise Lemieux, présidente de l'AAAPNB

ISBN 978-2-9812198-0-0

© Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick, 2010
702, rue Principale, bureau 322
Petit-Rocher (Nouveau-Brunswick) E8J 1V1 Canada
Tél. : (506) 542-2622 Téléc. : (506) 542-2618
Courriel : afmnb@afmnb.org
Site Web : www.afmnb.org

Introduction

LA VALISE CULTURELLE MUNICIPALE est une adaptation acadienne de *La valise culturelle de l' élu municipal*, élaborée par le réseau Les Arts et la Ville. Elle vise à appuyer les municipalités francophones et mixtes du Nouveau-Brunswick et leurs partenaires dans la mise en œuvre de stratégies d'aménagement culturel du territoire (ACT) par l'intégration des arts, de la culture et du patrimoine.

Elle propose aux élues et aux élus, aux gestionnaires municipaux et à leurs collaborateurs une approche, une démarche et des outils concrets pour intégrer les arts, la culture et le patrimoine au cœur des planifications stratégiques des municipalités. Cette valise contient des renseignements utiles sur le concept d'aménagement culturel du territoire et ses possibles applications dans les communautés francophones du Nouveau-Brunswick, ainsi que des outils pratiques pour aider les acteurs de l'aménagement culturel à assurer un leadership dans ce domaine.

La valise culturelle municipale a été élaborée en partie à partir de textes extraits des versions québécoise et canadienne de *La valise culturelle de l' élu municipal*, et de la *Stratégie globale pour l'intégration des arts et de la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick*.

L'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick, l'Association acadienne des artistes professionnels du Nouveau-Brunswick et leurs partenaires désirent remercier sincèrement toutes les personnes dont les textes apparaissent dans ce document.

Message de la présidence de l'AFMNB

Les arts, la culture et le patrimoine : un moteur de développement et de mieux-être

L'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick (AFMNB) est fière de vous présenter **La valise culturelle municipale**. Cette publication s'ajoute au *Guide des politiques culturelles municipales*, publié en 1999 par l'AFMNB. Ce n'est donc pas d'hier que notre association et les municipalités membres de notre réseau reconnaissent l'importance de ce secteur vital pour le développement global de nos communautés. Et pour cause, les arts, la culture et le patrimoine, combinés au paysage linguistique, constituent un puissant moteur de développement social et économique. Ils sont le visage et la fierté de nos communautés. Ils renforcent le sentiment d'appartenance de nos jeunes et favorisent le développement personnel et collectif des citoyennes et des citoyens. Ils rendent nos communautés uniques, attrayantes et plus solidaires, et favorisent l'établissement de jeunes et moins jeunes familles qui souhaitent profiter d'un milieu de vie stimulant et dynamique.

Lors du Grand rassemblement des États généraux des arts et de la culture, en 2007, l'aménagement culturel du territoire a été identifié comme un des sept axes stratégiques d'intervention pour assurer le développement durable des communautés acadiennes du Nouveau-Brunswick par la pleine intégration des arts, de la culture et du patrimoine. Notre association, en partenariat avec l'Association acadienne des artistes professionnels du Nouveau-Brunswick et le Conseil provincial des sociétés culturelles, a alors été désignée comme un des organismes responsables de l'implantation de ce concept dans les communautés francophones et mixtes de la province, et la réalisation de cette valise culturelle municipale s'inscrit dans ce mandat.

Nous remercions les municipalités de Balmoral, Edmundston, Moncton et Lamèque pour leur participation à la réalisation d'outils dans la préparation de ce document. Nous remercions également Les Arts et la Ville de nous avoir permis d'adapter *La valise culturelle de l'élu municipal* à notre réalité et à nos besoins. Enfin, nous remercions sincèrement l'Association acadienne des artistes professionnels du Nouveau-Brunswick, sa directrice, Carmen Gibbs, et le gestionnaire de la Stratégie d'ACT, René Cormier, pour leur leadership, leur passion et leur appui.



JENNY CARRIER-LAVOIE

A handwritten signature in black ink that reads "Jean-Paul Savoie". The signature is written in a cursive, flowing style.

Jean-Paul Savoie, président



Fondée en 1989, l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick regroupe cinquante (50) municipalités du Nouveau-Brunswick. Elle représente et appuie une gouvernance locale forte afin de promouvoir le développement de communautés innovantes, prospères, solidaires et durables, capables de contribuer au rayonnement de la francophonie. Depuis sa fondation, l'AFMNB a reçu plusieurs marques de reconnaissance, notamment pour son travail en profondeur dans la réforme de la gouvernance locale et du financement des municipalités et pour le développement régional; pour la mise en place d'un service collectif d'assurance biens et responsabilités à l'intention des municipalités; pour un programme collectif d'assurance destiné aux organismes communautaires; pour son bulletin de liaison L'Élué; et pour la qualité de ses congrès annuels. De concert avec ses organisations sœurs du Québec, de l'Ontario et du Manitoba francophones, l'AFMNB a contribué à la création du Réseau des municipalités francophones du Canada, au sein de la Fédération canadienne des municipalités, qui permet de renforcer les liens de collaboration entre les organisations municipales et les municipalités francophones du Canada. Elle siège au conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités et est membre de l'Association internationale des maires francophones.

Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick
 702, rue Principale, bureau 322, Petit-Rocher (Nouveau-Brunswick) E8J 1V1
 Tél. : (506) 542-2622 Téléc. : (506) 542-2618
 Courriel : afmnb@afmnb.org Site Web : www.afmnb.org

Les membres de l'AFMNB



Message de la présidence de l'AAAPNB

L'Association acadienne des artistes professionnels du Nouveau-Brunswick est heureuse de s'associer à l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick et à ses partenaires pour la réalisation de cette valise culturelle municipale. Depuis 2004, l'AFMNB et ses membres ont fait preuve d'un leadership inspirant en s'engageant activement dans la démarche des États généraux des arts et de la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick, et en manifestant un réel désir d'assurer l'aménagement culturel de leurs communautés par l'intégration des arts, de la culture et du patrimoine. Les artistes applaudissent aujourd'hui leur engagement et l'arrivée de cette nouvelle initiative.

Depuis toujours, l'Acadie se reconnaît comme une culture unique, une culture qui se transforme et se crée dans un monde plus large, un monde en perpétuel changement. La société acadienne du Nouveau-Brunswick fait partie de ce monde. Elle veut aussi l'accueillir en son sein, garder son identité, se reconnaître et constater qu'elle-même change. Pour cela, elle a besoin des artistes. Considérés souvent comme des

chercheurs, les artistes rendent compte de notre présence dans le monde actuel. Elles et ils perçoivent et font percevoir à leurs concitoyennes et concitoyens des images nouvelles, des points de vue différents. Leurs œuvres font avancer la culture et permettent à nos communautés de se situer et de se voir plus loin dans le temps. Par leur créativité, les artistes sont des agents de transformation et participent au renforcement de l'identité individuelle et collective de la société. C'est donc avec enthousiasme que notre association et ses membres s'engagent, eux aussi, à mettre l'épaule à la roue pour assurer l'aménagement culturel du territoire des communautés acadiennes du Nouveau-Brunswick.

« Les arts nous définissent. Ils donnent profondeur et sens à nos vies. Par leurs valeurs intrinsèques, ils célèbrent notre humanisme, élargissent nos horizons et démontrent notre ouverture. »

Coalition canadienne des arts



DOLORES BREAU

Louise Lemieux

Louise Lemieux, présidente



Association acadienne
des artistes professionnel.le.s
du Nouveau-Brunswick

L'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick est un organisme de services aux arts qui regroupe près de 250 artistes professionnel.le.s. Elle a pour mission de promouvoir et de défendre les droits et les intérêts des artistes et de faire reconnaître leur contribution au développement de la société. L'AAAPNB est reconnue comme un organisme phare pour le milieu artistique acadien du Nouveau-Brunswick et, en premier lieu, pour les artistes professionnel.le.s de toutes les disciplines artistiques qui se regroupent en son sein. Elle est d'abord un carrefour essentiel pour les artistes professionnels, en leur assurant un lieu de rencontre et de concertation, globalement et par discipline, en leur offrant des services d'accompagnement professionnel, en défendant leurs droits et en appuyant le rayonnement de leur travail et de leurs œuvres. En tant qu'organisme de veille, elle est aussi la voix politique des artistes et, par extension, du milieu des arts, en se faisant le porte-parole de leurs revendications auprès des différentes instances responsables, aux paliers municipal, provincial et fédéral. Elle est, enfin, un organisme de développement en s'assurant de suivre l'évolution des arts dans la communauté, d'encourager des partenariats et d'appuyer les initiatives qui favorisent leur rayonnement dans les

différents secteurs de la société. L'AAAPNB a été l'organisme porteur de la démarche des États généraux des arts et de la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick, qui a mené à la publication de la *Stratégie globale pour l'intégration des arts et de la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick*.

Aujourd'hui, elle est toujours impliquée dans la mise en œuvre de cette stratégie globale en accompagnant de nombreux organismes communautaires et partenaires publics dans la réalisation d'actions prioritaires touchant le développement de l'artiste professionnel, l'aménagement culturel du territoire, l'intégration des arts et de la culture en éducation et le positionnement et le rayonnement des arts et de la culture.

**Association acadienne des artistes
professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick**

Centre culturel Aberdeen
140, rue Botsford, bureau 17
Moncton (Nouveau-Brunswick) E1C 4X5
Tél. : (506) 852-3313 Téléc. : (506) 852-3401
Courriel : info@aaapnb.ca
Site Web : <http://www.aaapnb.ca>

Message des coprésidents du réseau Les Arts et la Ville

Nous sommes très heureux de constater l'extraordinaire dynamisme et l'engagement profond de la communauté acadienne du Nouveau-Brunswick pour le développement culturel local. La réalisation de *La valise culturelle municipale* qui adapte notre publication à la réalité et aux enjeux spécifiques de la collectivité acadienne, témoigne de l'énergie et de la volonté du milieu de se doter d'outils propres à stimuler et à promouvoir le développement artistique et culturel au sein de son territoire.

Lorsque l'AFMNB et l'AAAPNB nous ont approchés pour produire cette publication, nous avons d'abord été surpris, car le travail était de taille. Puis, nous avons compris que cette action était plus qu'une adaptation. C'était la poursuite d'une démarche d'identification et d'appropriation culturelle amorcée lors des États généraux des arts et de la culture, qui a rassemblé la société acadienne du Nouveau-Brunswick pour agir avec force et conviction sur le développement de sa culture spécifique et assurer son avenir.

Les Arts et la Ville existe pour appuyer les milieux, tant les municipalités que les organisations culturelles, dans leurs actions pour le développement culturel et artistique. Nous saluons avec bonheur cette initiative et souhaitons poursuivre ce partenariat au bénéfice de voir nos actions mutuelles s'unir et générer la solidarité, le partage et l'engagement

qui feront grandir la place de la culture dans nos sociétés. Notre réseau croit fermement que la culture crée un sentiment d'appartenance et de fierté qui favorise un esprit d'entreprise durable, gage de la capacité de développement et d'autonomie de nos collectivités.



Jean Fortin
Coprésident Ville de Les Arts et la Ville
Maire de Baie-Saint-Paul



Jacques Matte
Coprésident Arts et la Ville
Directeur du Théâtre du cuivre, président
du Festival du cinéma international
d'Abitibi-Témiscamingue

LES ARTS ET LA VILLE

Organisation sans but lucratif fondée en 1987, le réseau **Les Arts et la Ville** réunit les milieux municipal et culturel afin de promouvoir, de soutenir et de défendre le développement culturel et artistique des municipalités. Fort de ses 500 municipalités et 180 organisations culturelles membres, le réseau rassemble aujourd'hui plus de 2 000 personnes – élus et fonctionnaires municipaux, artistes et travailleurs culturels – autour du développement culturel local. Solidement implanté au Québec et représentant plus de 75 % de sa population, Les Arts et la Ville a entrepris, au tournant de l'an 2000, de développer des liens d'échange avec les collectivités francophones et acadiennes de l'ensemble du Canada.

Les Arts et la Ville

870, avenue de Salaberry, bureau 104

Québec (Québec) G1R 2T9

Tél. : (418) 691-7480 Téléc. : (418) 691-6119

Courriel : info@arts-ville.org

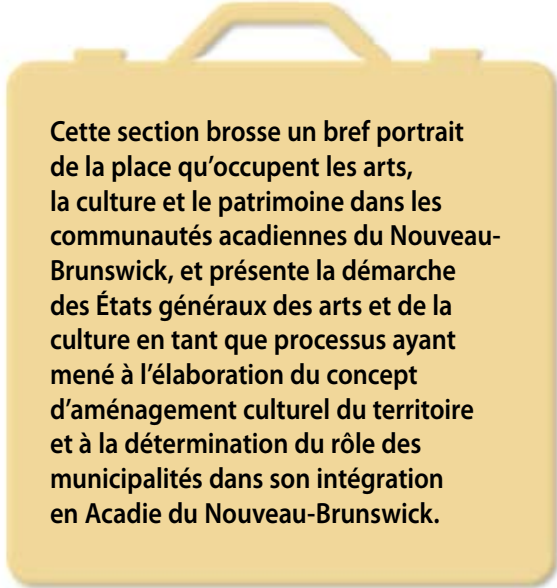
Site Web : www.arts-ville.org

Table des matières

1. Mise en contexte	14	3.5 Définitions et statistiques	30
1.1 La place des arts et de la culture dans les communautés acadiennes du Nouveau-Brunswick	14	3.5.1 Définitions associées au concept d'aménagement culturel du territoire	30
1.2 Les États généraux des arts et de la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick	15	3.5.2 Définitions et statistiques associées au champ artistique professionnel	30
2. Le système culturel	18	3.5.3 Définitions et statistiques associées au champ artistique professionnel, au champ de l'action culturelle et au champ du patrimoine culturel.....	32
2.1 Qu'entend-on par <i>culture</i> ?.....	19	3.6 Le financement du secteur culturel.....	37
2.1.1 Définition	19	3.6.1 Les sources de financement.....	37
2.1.2 Les principaux domaines culturels.....	19	3.6.2 Portrait sommaire de certains organismes et événements artistiques et culturels de l'Acadie du Nouveau-Brunswick	37
2.2 Les fonctions culturelles.....	21	4. Le rôle des municipalités dans l'aménagement culturel du territoire	44
3. L'aménagement culturel du territoire en Acadie du Nouveau-Brunswick.....	24	4.1 Les domaines culturels dans lesquels interviennent habituellement les municipalités	44
3.1 Définition, vision et valeurs associées à l'aménagement culturel du territoire.....	24	4.2 Les municipalités et la démocratisation de la culture	45
3.2 Les sept étapes et actions de l'aménagement culturel du territoire	26	4.2.1 Le rôle des organismes de développement culturel communautaire en aménagement culturel du territoire	45
3.3 Les principaux champs d'intervention de l'aménagement culturel du territoire	27	4.2.2 Le réseau des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick	46
3.4 Les principaux enjeux de l'aménagement culturel du territoire	28		

4.3 Les modalités d'intervention des municipalités.....	49	5.4 Les structures d'orientation et de gestion de la culture au sein de la municipalité	63
4.3.1 Le cadre législatif : compétences et outils d'intervention	49	5.4.1 Les structures d'orientation, de concertation et de conseil	63
4.3.2 Faire soi-même et agir en partenariat avec les organismes du milieu.....	50	5.4.2 Les structures d'administration et de gestion.....	64
4.3.3 Les types d'actions menées régulièrement par les municipalités.....	51	6. Les impacts économiques et sociaux des arts, de la culture et du patrimoine	66
5. Les outils de planification en aménagement culturel du territoire	52	6.1 Les dépenses culturelles des Canadiens et des Néo-Brunswickois.....	66
5.1 Les outils de planification et d'orientation	53	6.2 Les retombées économiques de la culture au Canada.....	67
5.2 La planification culturelle municipale comme outil privilégié d'aménagement culturel du territoire	54	6.3 Les impacts sociaux de la culture pour les municipalités	68
5.2.1 L'élaboration d'une planification culturelle municipale intégrant le concept d'aménagement culturel du territoire	56	7. Sources et références	72
5.2.2 Le plan d'action.....	60	8. Remerciements	76
5.3 Autres politiques	60	La boîte à outils municipale de l'aménagement culturel du territoire.....	79
5.3.1 La politique locale d'art public.....	60		
5.3.2 La politique locale du patrimoine.....	61		

1. Mise en contexte



Cette section brosse un bref portrait de la place qu'occupent les arts, la culture et le patrimoine dans les communautés acadiennes du Nouveau-Brunswick, et présente la démarche des États généraux des arts et de la culture en tant que processus ayant mené à l'élaboration du concept d'aménagement culturel du territoire et à la détermination du rôle des municipalités dans son intégration en Acadie du Nouveau-Brunswick.

1.1

La place des arts et de la culture dans les communautés acadiennes du Nouveau-Brunswick

En Acadie du Nouveau-Brunswick, les institutions d'enseignement et les congrégations religieuses ont été déterminantes, au plan historique, pour assurer l'intégration des arts et de la culture dans les communautés. Pour plusieurs générations d'hommes et de femmes, ces organisations ont été les principales et presque uniques ressources donnant accès aux arts et à la culture, et encore aujourd'hui, malgré la disparition de plusieurs d'entre elles, l'impact de leurs actions est bien tangible. De nombreux leaders acadiens et francophones, formés dans ces institutions, ont développé une sensibilité à l'égard des arts, de la culture et du patrimoine, et ont favorisé leur intégration dans la société acadienne.

On peut aussi affirmer, après plusieurs décennies d'action artistique et culturelle, que les artistes professionnels et l'ensemble de l'organisation artistique et culturelle sont assez bien intégrés aux forces vives de leurs communautés et contribuent activement à l'aménagement culturel des territoires acadiens de la province. Malgré les défis qu'elle rencontre,

la production artistique acadienne est devenue un moteur de créativité dans plusieurs régions. Au fil des générations, le contact entre les artistes, leurs œuvres, les organismes artistiques et culturels et la population a eu un effet positif sur le mieux-être des citoyennes et des citoyens, sur l'essor économique de leurs milieux respectifs et sur le développement d'un sentiment d'appartenance et de fierté au sein de la communauté acadienne.

En parcourant le territoire acadien du Nouveau-Brunswick, on rencontre de nos jours des exemples concrets du pouvoir économique et social des arts, de la culture et du patrimoine. Ainsi, le tout petit livre *La Sagouine*, d'Antonine Maillet, a donné naissance au Pays de la Sagouine, et l'œuvre de cette auteure a maintenant des retombées économiques et culturelles trop importantes pour être chiffrées. Nos théâtres professionnels, nos salons du livre et nos nombreux festivals ont un impact déterminant sur le développement de nos régions et doivent largement leur succès à la créativité de nos artistes, au travail des gestionnaires culturels et à l'engagement citoyen. Les nombreuses initiatives de l'Association acadienne des artistes professionnels du Nouveau-Brunswick et du Conseil provincial des sociétés culturelles, qui œuvrent dans les différentes régions de la province, ont un impact important sur le renforcement de l'identité culturelle des Acadiennes et des Acadiens.

Au plan des infrastructures, la petite église colorée de Sainte-Cécile, dans la Péninsule acadienne, est devenue un haut lieu international de la musique baroque grâce à la créativité et à l'entrepreneuriat d'un artiste et de citoyens qui ont été appuyés par leur municipalité et la communauté. Plusieurs autres églises anciennes sont devenues des lieux de diffusion des arts et de la culture de premier plan et des attractions inestimables pour l'industrie touristique. Le Village Historique Acadien ainsi que nos édifices anciens génèrent des activités économiques importantes. L'initiative Art sur roues, de la Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick, est un bijou de développement identitaire et de mobilisation des jeunes dans les écoles.

En fait, l'ensemble de la production artistique et culturelle acadienne est devenu une industrie significative dans nos régions et à l'extérieur, et est sans contredit une formidable ressource pour contribuer au développement durable de nos communautés.

Les municipalités francophones sont de plus en plus conscientes de ce potentiel et certaines d'entre elles ont fait preuve de leadership en matière d'appui au secteur culturel. En effet, le soutien qu'apportent certaines villes et certains villages au secteur des arts, de la culture et du patrimoine est significatif et remarquable.

Cela étant dit, la place qu'occupe le secteur culturel en Acadie du Nouveau-Brunswick varie beaucoup d'une région à une autre. Alors que certaines communautés sont devenues des centres névralgiques où les arts, la culture et le patrimoine sont bien encadrés et valorisés, d'autres, souvent de taille plus petite, ont un pouvoir décisionnel et une capacité financière limités.

À cela s'ajoute l'absence, dans certaines de ces régions, d'artistes professionnels, d'organismes artistiques et culturels professionnels, d'agents culturels et de leaders communautaires engagés dans les arts, la culture et le patrimoine. Le manque de vision commune, de connaissances et de compréhension du continuum culturel, les ressources financières limitées et le faible engagement de certains secteurs ne permettent pas toujours aux arts, à la culture et au patrimoine de contribuer pleinement au développement durable de la société acadienne du Nouveau-Brunswick par l'aménagement culturel du territoire. Voilà pourquoi les municipalités francophones du Nouveau-Brunswick et leurs partenaires ont un rôle déterminant à jouer pour assurer l'intégration de ce concept, et pour ce faire, ils ont besoin d'être mieux outillés pour assurer leur leadership dans ce secteur.

1.2

Les États généraux des arts et de la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick

En 2004, la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick (SANB), alors appelée la Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick (SAANB), organisait une grande convention nationale pour faire le point sur l'évolution de la société acadienne depuis la Convention d'orientation nationale de l'Acadie (CONA) de 1979. Au terme de cette rencontre, et à la lumière des constats énoncés précédemment, les 600 délégués, issus de toutes les sphères de la société acadienne, ont reconnu unanimement le rôle fondamental des arts et de la culture dans l'évolution de cette société, en adoptant la recommandation suivante :

« Compte tenu du fait que les arts et la culture sont un vecteur fondamental du développement de l'Acadie, il est recommandé que la SAANB, en collaboration avec le comité de suivi de la Convention, la table de concertation des organismes et les intervenants du secteur des arts et de la culture, soit mandatée pour organiser des États généraux des arts et de la culture. »



YVON CORMIER

La prise d'engagement de l'AFMNB au moment du Grand rassemblement, 2007.

C'est finalement l'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick (AAAPNB), représentative de toutes les disciplines artistiques et leader culturel reconnu, qui a porté ce vaste projet sociétal et qui a invité plus d'un millier de citoyennes et de citoyens provenant de tous les secteurs, dont plusieurs élus et membres du personnel des municipalités, à participer à cette démarche. Ainsi, tout au long du processus de concertation qui a mené au Grand rassemblement des États généraux des arts et de la culture puis à l'élaboration de la *Stratégie globale pour l'intégration des arts et de la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick*, l'AFMNB et ses membres ont été présents, impliqués et engagés.

Au fil de ce parcours, l'ensemble de la société acadienne a pris conscience de l'importance de procéder à l'aménagement culturel du territoire acadien du Nouveau-Brunswick pour assurer le développement durable des communautés, par l'intégration des arts, de la culture et du patrimoine. À cet égard, dans le contexte linguistique minoritaire de l'Acadie du Nouveau-Brunswick, le rôle et le leadership des municipalités sont fondamentaux pour renforcer l'identité culturelle individuelle et collective, et pour contribuer au maintien de la langue française et au plein épanouissement des citoyennes et des citoyens.

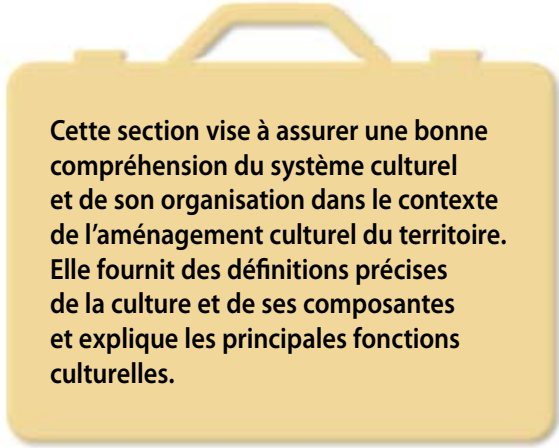
Les municipalités sont de possibles catalyseurs des forces vives du milieu et bénéficient d'un statut leur permettant de réunir des leaders de différents secteurs communautaires, autour d'une vision commune du développement durable par l'aménagement culturel du territoire.

Intégrer les arts, la culture et le patrimoine dans toutes les dimensions du développement durable des communautés, augmenter la créativité des populations, voilà une manière tangible et cohérente de construire ensemble des communautés créatives, prospères et confiantes en leur avenir. Les municipalités, principales responsables de l'aménagement des territoires locaux, et leurs partenaires communautaires ont l'occasion, grâce à la mise en place de réelles stratégies d'aménagement culturel de leur territoire, d'exercer un leadership mobilisateur et structurant pour leur communauté.

Voilà pourquoi les municipalités ont été reconnues comme des joueurs incontournables et essentiels dans la mise en œuvre de cette stratégie. Des actions en ce sens ont été formulées à leur intention dans la *Stratégie globale pour l'intégration des arts et de la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick* et, plus spécifiquement, dans la Stratégie sectorielle d'aménagement culturel du territoire par l'intégration des arts et de la culture.

C'est afin d'aider les municipalités francophones à démontrer ce leadership que l'AFMNB met à leur disposition **La valise culturelle municipale** qui se veut un outil d'accompagnement pour aider les élus et les fonctionnaires municipaux à s'approprier le concept d'aménagement culturel du territoire et à réaliser leur planification culturelle municipale. Ce document s'adresse aussi à leurs différents partenaires, qu'ils soient communautaires ou publics.

2. Le système culturel



Cette section vise à assurer une bonne compréhension du système culturel et de son organisation dans le contexte de l'aménagement culturel du territoire. Elle fournit des définitions précises de la culture et de ses composantes et explique les principales fonctions culturelles.

LE SECTEUR CULTUREL met en action un nombre important de personnes et d'organismes aux fonctions diverses, qui œuvrent dans différents domaines. Du responsable de la billetterie à l'artiste peintre, en passant par l'amateur de musique classique, chaque acteur joue un rôle de premier plan dans le continuum culturel. Une multitude de tâches sont accomplies tant par les artistes que par les travailleuses et les travailleurs culturels qui œuvrent au sein d'organismes artistiques, culturels et patrimoniaux. Les citoyennes et les citoyens sont également un maillon important de ce continuum, qu'ils soient consommateurs, artistes amateurs, bénévoles ou mécènes.

Dans le cadre de l'aménagement culturel du territoire, le secteur culturel est enrichi par des interventions de l'ensemble des secteurs de la société. Pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies d'aménagement culturel du territoire, il est donc nécessaire de s'entendre sur certaines définitions essentielles et de bien comprendre le mode de fonctionnement habituel du secteur des arts, de la culture et du patrimoine.

De plus, pour faciliter l'appropriation de ce concept novateur, il est fondamental de saisir le contenu des trois principaux champs d'intervention dans lesquels doivent agir les acteurs de l'ACT. Ces trois champs, qui seront approfondis plus loin dans le texte, sont les suivants :

- **le champ artistique professionnel (ART)**, qui touche le développement de l'ensemble du secteur artistique professionnel;
- **le champ de l'action culturelle (CULTURE)**, qui touche le développement de ce secteur et toutes les activités favorisant l'accès des citoyens aux arts, à la culture et au patrimoine;
- **le champ du patrimoine culturel (PATRIMOINE)**, qui touche la production et le développement du patrimoine matériel et immatériel.

2.1

Qu'entend-on par *culture*?

2.1.1 Définition

La culture, au sens large, est tout ce qui caractérise le mode de vie d'un peuple, d'un groupe donné ou d'une civilisation. Cela peut comprendre, sans s'y limiter, la langue, les croyances, les coutumes, les traditions et l'expression artistique.

L'UNESCO donne la définition suivante de la culture :

« [D]ans son sens le plus large, la culture peut [...] être considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances. » (UNESCO, 1982)

Cette définition anthropologique déborde largement l'action culturelle municipale, qui se concentre généralement sur les arts, les lettres et le patrimoine. Ainsi, nous retiendrons deux définitions de la culture, plus circonscrites :

- La culture réfère aux activités liées à la création, à la production, à la diffusion, à la consommation et à la conservation des biens et services culturels. Ces derniers se définissent par leurs trois principales caractéristiques : « une certaine part de créativité dans leur production, la propriété de véhiculer un message ou une signification symbolique et la concrétisation d'une certaine forme de propriété intellectuelle » (Throsby, 2002, p. 6).
- Dans le contexte du Nouveau-Brunswick, et telle que présentée dans la Politique culturelle du Nouveau-Brunswick, la culture comprend le patrimoine naturel et humain, les arts, les industries culturelles et les entreprises culturelles.

2.1.2 Les principaux domaines culturels

La culture se subdivise en plusieurs domaines que l'Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ) a regroupés en quatre secteurs. Nous les reprenons ici à titre d'information, bien qu'en Acadie le secteur de la lecture et du livre soit intégré aux arts littéraires, et que la muséologie soit associée au secteur du patrimoine : **les arts et les lettres, le patrimoine et les archives, la lecture et le livre, et la muséologie.**

Les arts et les lettres

Nous présentons ici les principaux domaines artistiques, que l'on nomme aussi disciplines artistiques. Il est à noter que, selon les institutions, les gouvernements et la réalité culturelle des municipalités, ces domaines peuvent porter d'autres appellations ou regrouper d'autres pratiques artistiques.

- **Arts de la scène** : comprennent le théâtre, la chanson, la musique, les variétés, la danse et les arts du cirque.
- **Arts visuels** : englobent la peinture, la sculpture, l'estampe, la photographie, le dessin, l'illustration, les techniques multiples, les installations, la bande dessinée, la performance et les arts textiles ou toute autre forme d'expression artistique apparentée à ce domaine.
- **Métiers d'art et artisanat** : incluent les métiers liés à la transformation du bois, du cuir, des textiles, des métaux, des silicates ou de toute autre matière dans le but de produire des œuvres d'art originales (uniques ou en nombre limité d'exemplaires) qui sont destinées à une fonction utilitaire, décorative ou d'expression.
- **Arts littéraires** : comprennent la littérature de fiction et les œuvres de non-fiction. La littérature de fiction englobe le roman, la poésie, l'essai de fiction, le conte, la nouvelle et la littérature jeunesse. Les œuvres de non-fiction comprennent l'essai, la biographie et l'anthologie. La littérature orale inclut le conte, le spectacle littéraire et la poésie-performance.

- **Arts médiatiques** : comprennent le cinéma, la vidéo, l'audiovisuel et le multimédia.
- **Architecture et design** : incluent la conception d'œuvres architecturales, d'environnements paysagers, d'œuvres de graphisme (design graphique), d'environnements intérieurs (design d'intérieur), d'objets industriels (design industriel) ou de produits vestimentaires (design de mode).
- **Arts multidisciplinaires** (aussi appelés arts interdisciplinaires ou pluridisciplinaires) : désignent une forme d'expression qui exploite plusieurs codes disciplinaires.

Le patrimoine et les archives

Ce secteur comprend le patrimoine (matériel, immatériel et paysager), les archives, l'archéologie, l'ethnologie, l'histoire et la généalogie.

La lecture et le livre

Ce secteur comprend les bibliothèques, la littérature et les périodiques.

La muséologie

La muséologie a trait à la gestion, la recherche, la conservation, le classement, la mise en valeur et la diffusion des objets et des œuvres. La muséologie peut s'appliquer aux domaines des arts, de l'histoire, de l'ethnologie, de l'archéologie, des sciences naturelles et environnementales, des sciences et de la technologie.

Les industries culturelles

Certains des domaines artistiques précédemment nommés appartiennent également au champ des industries culturelles. Qu'elles œuvrent dans le secteur industriel ou commercial, les industries culturelles, selon l'UNESCO, « conjuguent la création, la production et la commercialisation de biens et de services dont la particularité réside dans l'intangibilité de leurs contenus à caractère culturel, généralement protégés par le droit d'auteur. [...] La dualité culturelle et économique de ces industries constitue leur signe distinctif principal. »

Selon l'UNESCO, les industries culturelles incluent :

- l'édition imprimée et le multimédia ;
- la production cinématographique, audiovisuelle et phonographique ;
- l'artisanat et le design.

Quant aux « industries créatives », toujours selon l'UNESCO, elles « sont celles dont les produits ou les services contiennent une proportion substantielle d'entreprise artistique ou créative et comprennent des activités comme l'architecture et la publicité » (UNESCO, 2006, p. 2).

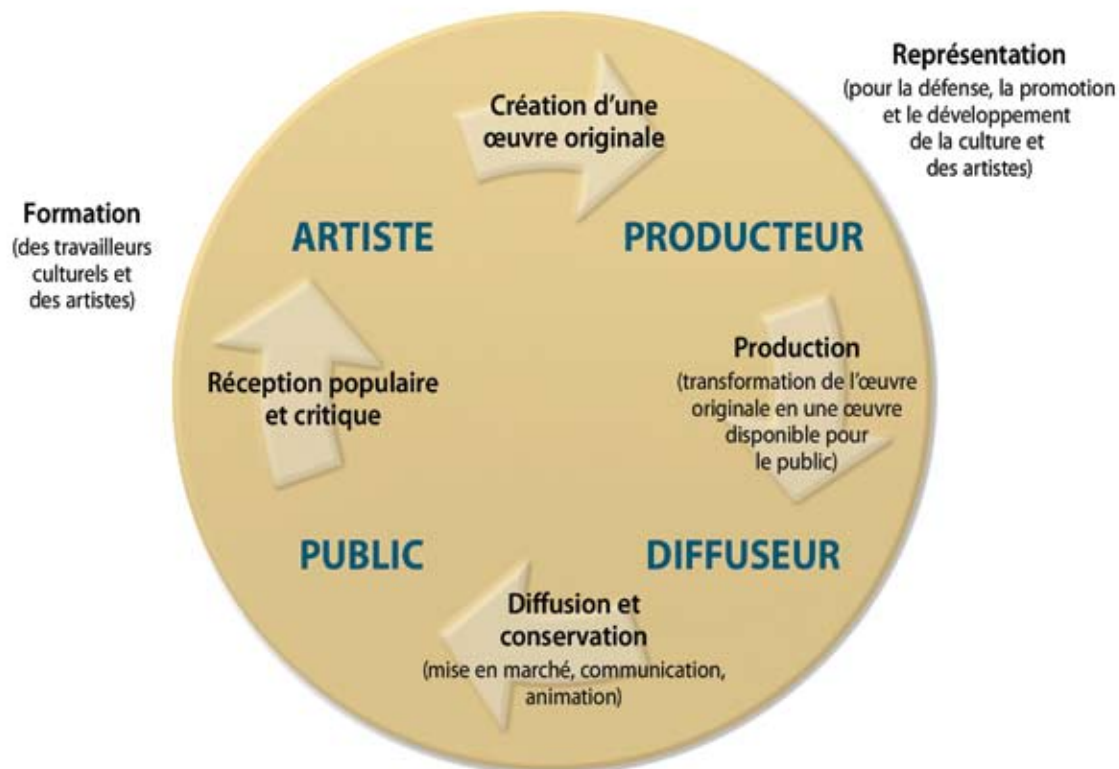
Dans la *Stratégie globale pour l'intégration des arts et de la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick*, la définition suivante est utilisée : « On entend par *industrie culturelle* l'ensemble des activités économiques qui touchent surtout à des produits symboliques dont la valeur économique est principalement dérivée de leur valeur culturelle. Les entreprises culturelles, qu'elles soient privées ou sans but lucratif, s'occupent de la promotion, de la distribution et de la vente de produits culturels incluant **le livre, le film, la vidéo, le disque, les œuvres d'art et ceux issus des métiers d'art**. Ces produits culturels sont souvent disponibles pour la vente ou la consommation par le biais des festivals, des spectacles, des sites Internet, des musées, des bibliothèques, etc. »

2.2

Les fonctions culturelles

Au cœur de toute stratégie d'aménagement culturel se trouve d'abord ce que nous appellerons la **chaîne artistique professionnelle**. Nous présentons ici les principales étapes de cette chaîne. Chacune d'elles comporte de multiples activités que nous ne détaillons pas de façon exhaustive. Par exemple, la diffusion implique, entre autres, la réalisation d'activités de communication et de marketing, d'animation et de développement des publics, de gestion, etc.

Schéma de la chaîne artistique professionnelle





GILLES LANDRY

Sans frontière, Chantal Baudouin, Martine Cadieux et Sylvie Mazerolle, chorégraphie de Chantal Cadieux, 2005.

La création est « la conception d'œuvres originales donnant généralement lieu à des droits d'auteur ». Elle comprend également le travail d'interprétation associé à une œuvre (MCCCF, 2008, p. 20).

La production est « la mise en œuvre du processus qui permet de passer de l'œuvre originale à l'œuvre disponible pour le public ». Des exemples typiques seraient l'édition d'un livre, y compris son impression, ou l'enregistrement et la reproduction sur disque d'une œuvre musicale » (OCCQ, 2003, p. 12). Un producteur est un établissement dont l'activité principale consiste à produire des biens ou des services culturels.

La diffusion et la conservation

La diffusion permet de rendre les œuvres ou le patrimoine accessibles au public. Dans le cas du patrimoine, on parlera de mise en valeur des biens. Cette étape inclut les activités de promotion (OCCQ, 2003, p. 12). Un diffuseur est un établissement dont l'activité principale consiste à faire connaître des biens ou des services culturels auprès du grand public.

La conservation est le fait de garder la mémoire des œuvres produites, de les conserver en bon état et de les transmettre aux générations futures (MCCCF, 2008, p. 20).

La réception est la prise de connaissance d'une œuvre et son appréciation. On parle de réception populaire lorsqu'il est question du grand public et de réception critique lorsqu'il est question des journalistes et des critiques spécialisés.

La formation a pour objectif d'assurer le renouvellement des ressources humaines (la relève) du secteur de la culture ou encore le perfectionnement des praticiennes et des praticiens actuels (formation continue). Elle comprend également les concours et les auditions (MCCCF, 2008, p. 20).

La représentation est la défense, la promotion et le développement d'un ou de plusieurs domaines culturels ou d'individus, d'organismes et d'industries actifs dans différents domaines culturels. Elle est généralement accomplie par divers regroupements, par exemple des associations professionnelles (AAAPNB, CPSC, etc.), des syndicats, des conseils disciplinaires, des associations de producteurs, etc.

La réalisation des différentes étapes de la chaîne artistique nécessite des équipements (audiovisuels, mobiliers, etc.) et des infrastructures telles que les salles de spectacle, les bibliothèques, les écoles de formation, les centres d'artistes, etc.



IMAGES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Église Sainte-Cécile, Petite-Rivière-de-l'Île, île Lamèque.

3. L'aménagement culturel du territoire en Acadie du Nouveau-Brunswick

Cette section présente le concept d'aménagement culturel du territoire (ACT), certaines valeurs qui y sont associées, les sept (7) étapes et les actions nécessaires à son intégration, les trois (3) champs d'intervention dans lesquels ces actions doivent s'inscrire et les principaux enjeux de sa mise en œuvre. Elle inclut également certaines définitions nécessaires pour bien comprendre les trois (3) champs d'intervention, des données statistiques et des informations sur le mode de financement du secteur culturel en Acadie du Nouveau-Brunswick.

S I LE FONCTIONNEMENT du système culturel repose d'abord sur la chaîne artistique professionnelle, qui comprend les artistes, les gestionnaires et les partenaires publics qui y sont associés, il doit absolument intégrer d'autres secteurs et partenaires dans une approche d'aménagement culturel du territoire. L'ensemble de la société doit alors être mis à contribution pour assurer l'intégration des arts, de la culture et du patrimoine. Les municipalités et leurs partenaires deviennent ainsi des leaders essentiels pour assurer l'intégration de la culture dans l'ensemble des stratégies touchant le développement durable des municipalités.

3.1

Définition, vision et valeurs associées à l'aménagement culturel du territoire

Définition

L'aménagement culturel du territoire, tel qu'on le conçoit en Acadie du Nouveau-Brunswick, se définit comme **une approche du développement culturel intégré, selon laquelle les arts, la culture et le patrimoine contribuent au développement durable de l'ensemble d'une communauté**. Dans ce contexte, tous les secteurs d'une municipalité ou d'une région se mobilisent pour élaborer et réaliser ensemble des stratégies d'intégration des arts, de la culture et du patrimoine sur leur territoire et dans leurs champs d'activité respectifs.

Grâce au développement d'une vision commune, à la mise en place de mécanismes de concertation plurisectoriels, au partage des connaissances en matière d'action culturelle, à une meilleure utilisation des ressources humaines et matérielles et à une plus grande complémentarité des projets réalisés dans le domaine des arts, de la culture et du patrimoine,

les communautés soutiennent leur développement en tirant le meilleur parti du potentiel artistique, culturel et patrimonial de leur région.

En provoquant des rencontres significatives entre les artistes, leurs œuvres et l'ensemble des citoyennes et des citoyens, en favorisant la participation de toutes les couches de la société à des expériences créatives, en intégrant les arts, la culture et le patrimoine dans les stratégies de développement des autres secteurs d'activité, les leaders de l'aménagement culturel du territoire démocratisent l'accès de toute la population aux arts et à la culture, renforcent l'identité individuelle et collective, contribuent à améliorer la qualité de vie, la créativité et la santé de toute la population. Par l'aménagement culturel de leur territoire, ils renforcent le tissu social et le développement économique de leur collectivité. En d'autres mots, l'aménagement culturel du territoire, c'est une manière d'engager la citoyenne ou le citoyen dans la prise en charge de sa propre identité culturelle et dans le développement durable de sa communauté.

Vision

Par l'aménagement culturel de leur territoire, les communautés acadiennes du Nouveau-Brunswick s'affirment comme étant des communautés créatives, prospères et solidaires qui rassemblent leurs forces vives afin d'assurer le plein épanouissement artistique, culturel, économique, social et politique de leurs citoyennes et de leurs citoyens.

Elles élaborent, de manière cohérente et concertée avec tous les secteurs de la société, des stratégies d'aménagement culturel qui démocratisent l'accès aux arts et à la culture, stimulent la créativité et l'engagement des citoyennes et des citoyens, renforcent le tissu social des collectivités, contribuent à l'amélioration de la santé et du mieux-être et conduisent au développement intégré et viable de la société acadienne au Nouveau-Brunswick.

Valeurs

Le concept d'aménagement culturel du territoire s'appuie notamment sur les valeurs suivantes :

- **l'accessibilité** de tous les citoyens et les citoyennes aux arts, à la culture et au patrimoine culturel, peu importe leurs origines, leur lieu de résidence, leur âge, leur sexe, leur religion, leur statut social ;
- **l'équité** en matière d'action artistique et culturelle ;
- **l'inclusion** dans l'élaboration et la réalisation de stratégies d'aménagement culturel du territoire ;
- la **démocratie** directe et participative ;
- **l'engagement** de la citoyenne ou du citoyen à toutes les étapes de l'élaboration et de la réalisation des stratégies.

« Toute culture naît du mélange, de la rencontre, des chocs. À l'inverse, c'est de l'isolement que meurent les civilisations. »

*Octavio Paz, poète, essayiste
et diplomate mexicain
(Prix Nobel de littérature, 1990)*

3.2

Les sept étapes et actions de l'aménagement culturel du territoire

L'élaboration et la mise en œuvre de stratégies d'aménagement culturel du territoire exigent la réalisation de plusieurs actions incontournables. Certaines de ces actions sont ponctuelles, alors que d'autres sont continues. En mobilisant les leaders des différents secteurs, les acteurs de l'aménagement culturel du territoire doivent donc s'assurer de la prise en compte des sept étapes et actions suivantes dans la réalisation de leurs stratégies :

L'outillage de base

Fournir aux responsables publics et communautaires de l'aménagement culturel du territoire les outils nécessaires pour qu'ils puissent exercer un leadership dans l'élaboration et la réalisation de stratégies d'aménagement culturel du territoire (par exemple : *La valise culturelle municipale*).

La concertation

Regrouper dans un mécanisme de concertation multisectoriel, structuré et continu les leaders des différents secteurs intéressés à travailler au développement de leur communauté par cette approche (par exemple : création d'un conseil de concertation municipal ou régional en aménagement culturel du territoire). Ce mécanisme de concertation peut être créé à l'échelle municipale, mais aussi intermunicipale ou régionale, selon les enjeux relevés et les actions à réaliser. Les actions à entreprendre peuvent donc toucher plus d'un palier à la fois, c'est-à-dire comprendre des actions municipales et certaines autres intermunicipales ou régionales.

La connaissance

Favoriser une meilleure connaissance et compréhension des trois (3) champs d'intervention visés par l'aménagement culturel du territoire (par exemple : offrir des séances de formation, donner accès à de la documentation).

L'état des lieux ou le diagnostic

À partir de l'écosystème culturel, et en prenant en compte les trois champs d'intervention de l'ACT, dresser un portrait culturel (inventaire) de la municipalité ou de la région en dégageant les maillons forts et les maillons faibles (par exemple : élaborer une cartographie culturelle de la région comprenant les infrastructures, les ressources humaines disponibles, les activités artistiques, culturelles et patrimoniales, etc.).

La planification

Élaborer une planification culturelle municipale, accompagnée d'un plan d'action pour assurer l'aménagement culturel par la pleine intégration des arts, de la culture et du patrimoine (par exemple : élaborer une planification culturelle municipale qui engage tous les secteurs de la communauté et qui peut inclure des politiques et programmes sectoriels comme la politique du 1 %, une politique du patrimoine, etc.).

L'action

Appuyer et réaliser des projets rassembleurs favorisant la mise en œuvre de la planification culturelle municipale et l'intégration des arts, de la culture et du patrimoine dans toutes les sphères de la société. Ces actions seront tantôt municipales, tantôt intermunicipales ou régionales, selon la nature des enjeux relevés (par exemple : accueillir un.e artiste en résidence dans une municipalité, intégrer le programme Une ville – un artiste, rénover une infrastructure culturelle, appuyer un festival ou la programmation artistique et culturelle d'un organisme, collaborer à un projet d'intégration des arts et de la culture en milieu scolaire, soutenir un projet culturel de lutte contre la pauvreté, soutenir des projets d'intégration des nouveaux arrivants par les arts, la culture et le patrimoine, etc.).

L'évaluation

Évaluer l'avancement de la mise en œuvre de la planification culturelle municipale et la réalisation de projets, en se dotant d'outils de mesure crédibles et pertinents (par exemple : en utilisant un guide d'évaluation élaboré en collaboration avec les partenaires).

3.3

Les principaux champs d'intervention de l'aménagement culturel du territoire

La réalisation des sept étapes et actions susmentionnées doit s'inscrire dans l'ensemble des composantes du système culturel, que nous avons regroupées en trois (3) principaux champs d'intervention : **le champ artistique professionnel, le champ de l'action culturelle et le champ du patrimoine culturel.** Cette classification permet de bien cerner les secteurs d'intervention dans lesquels les acteurs de l'aménagement culturel du territoire doivent agir. Il est primordial, dans le cadre d'une stratégie d'aménagement culturel du territoire, que les leaders interviennent dans ces trois champs d'intervention.

Voilà pourquoi, dans le contexte de l'Acadie du Nouveau-Brunswick, compte tenu des ressources disponibles et de la petite taille de nombreuses municipalités francophones, la réalisation de stratégies d'aménagement culturel du territoire passe inévitablement par des collaborations intermunicipales et régionales car, bien qu'une municipalité puisse réaliser un certain nombre d'actions, elle n'a pas forcément toutes les ressources financières et humaines pour intervenir dans les trois (3) champs d'intervention décrits plus en détail ci-dessous.

Cela dit, nous convenons que, selon les caractéristiques propres à une communauté, un des champs d'intervention peut dominer dans la planification, mais il faut pouvoir agir dans ces trois dimensions si nous voulons donner aux citoyennes et aux citoyens l'accès à une diversité d'œuvres et de produits culturels, et favoriser leur participation active et engagée au développement de leur région. Enfin, précisons que certains éléments d'un champ peuvent se retrouver dans plusieurs champs, notamment tout ce qui touche l'intégration des arts, de la culture et du patrimoine dans l'ensemble des secteurs de la société acadienne. Nous invitons les lectrices et les lecteurs à s'appuyer sur les définitions énoncées au point 3.5 pour approfondir ces trois champs d'intervention.

Le champ artistique professionnel (ART) touche le développement de l'ensemble du secteur artistique professionnel et comprend :

- le développement des artistes professionnels de toutes les disciplines artistiques ;
- le développement des infrastructures et des organismes artistiques professionnels de création, de production et de diffusion dans toutes les disciplines, y compris les ressources humaines ;
- le développement des industries et entreprises culturelles, y compris les entrepreneurs culturels ;
- le développement des festivals artistiques professionnels et des événements artistiques professionnels, ainsi que leur personnel ;

- la réalisation d'initiatives d'intégration des arts professionnels dans tous les secteurs de la société (éducation, santé et mieux-être, économie, etc.);
- le développement d'initiatives de promotion des arts professionnels;
- le développement d'initiatives de recherche dans les arts professionnels.

Le champ de l'action culturelle (CULTURE) touche le développement de ce secteur et toutes les activités favorisant l'accès des citoyens aux arts, à la culture et au patrimoine. Ce champ comprend :

- le développement des infrastructures culturelles communautaires et l'appui aux organismes de développement culturel, ainsi que les ressources humaines de ce secteur;
- la réalisation d'activités de loisir culturel et l'accès à de telles activités;
- l'appui à des festivals ou à des événements culturels communautaires.
- la réalisation d'activités d'éducation artistique dans la communauté et l'accès à de telles activités;
- la réalisation d'événements culturels communautaires et l'accès à de telles activités;

- la réalisation d'initiatives d'intégration des arts professionnels, de la culture et du patrimoine dans tous les secteurs de la société (éducation, santé et mieux-être, économie, etc.);
- la réalisation d'initiatives de promotion en développement culturel;
- la réalisation d'initiatives de recherche en action culturelle;

Le champ du patrimoine culturel (PATRIMOINE) touche la production et le développement du patrimoine matériel et immatériel et comprend :

- la protection et la mise en valeur des bâtiments patrimoniaux;
- la protection et la mise en valeur des sites archéologiques et historiques;
- la protection et la mise en valeur des lieux sacrés, cimetières et monuments;
- la protection et la mise en valeur des artefacts et des collections;
- le développement des organismes patrimoniaux et de conservation, ainsi que leur personnel;
- l'appui et le développement des initiatives de mise en valeur du patrimoine culturel;
- l'appui et le développement des infrastructures et organismes muséaux.

3.4

Les principaux enjeux de l'aménagement culturel du territoire

Dans le contexte néo-brunswickois, certains enjeux doivent être pris en compte dans la réalisation de stratégies d'aménagement culturel du territoire. L'adhésion d'une communauté à une vision commune, la collaboration intersectorielle, la capacité de mettre en commun ses ressources financières et matérielles, le développement de ses installations artistiques, culturelles et patrimoniales et le perfectionnement des ressources humaines du secteur culturel sont autant de dimensions à prendre en considération. Cela dit, le plus grand enjeu pour les municipalités francophones de la province est sans contredit l'absence d'une structure régionale de gouvernance permettant le décloisonnement et la mise en commun des ressources.

Le rapport *Bâtir des gouvernements locaux et des régions viables : plan d'action pour l'avenir de la gouvernance locale au Nouveau-Brunswick*, du commissaire Jean-Guy Finn, publié en novembre 2008, avait soumis une série de recommandations pour améliorer la gouvernance régionale au Nouveau-Brunswick mais, jusqu'à présent, ces recommandations sont restées lettre morte.

Voici quelques résultats préconisés par ce rapport :

- Tous les résidents et les résidentes du Nouveau-Brunswick sont représentés et gouvernés par des conseils municipaux élus;
- Le nombre de gouvernements locaux constitués s'élève à 53 dans l'ensemble du territoire du Nouveau-Brunswick;
- Les districts de services locaux actuels, les communautés rurales, les villages et la plupart des villes sont reconstitués en entités municipales élargies;
- Douze districts de services régionaux sont créés et mandatés, en vertu de la législation, d'élaborer et d'administrer des plans stratégiques régionaux;
- Cinq services obligatoires sont fournis par les districts de services régionaux, dont le développement économique et l'aménagement du territoire;
- Des dispositions sont prévues pour garantir la participation du public à l'élaboration du plan stratégique régional initial dans chaque région.



YVON CORMIER

Spectacle de clôture, Congrès mondial acadien, Péninsule acadienne, 2009.

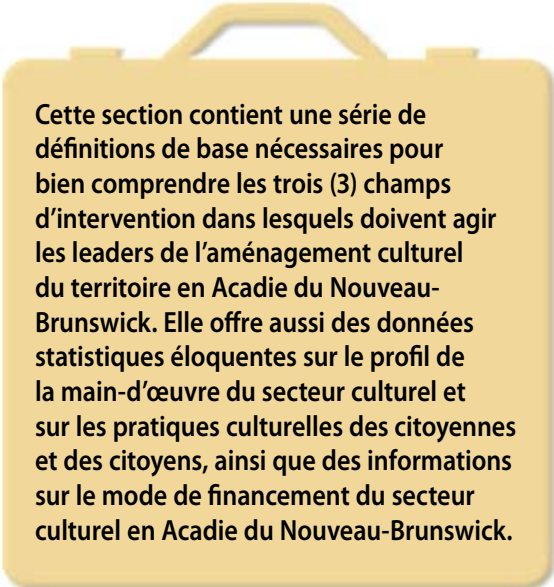
L'atteinte de ces résultats faciliterait certainement l'engagement et les actions des municipalités francophones dans l'aménagement culturel de leur territoire. Cela dit, malgré les enjeux relevés, il est possible d'entreprendre dès maintenant des démarches structurantes afin d'assurer

le développement durable des communautés par l'aménagement culturel de leur territoire. Il importe pour chaque communauté de bien délimiter son territoire d'action en s'appuyant sur des collaborations et des partenariats municipaux, intermunicipaux et régionaux.

3.5

Définitions et statistiques

Les stratégies d'aménagement culturel du territoire, pour qu'elles soient structurantes et cohérentes, doivent impérativement s'appuyer sur un vocabulaire commun, sur un portrait réaliste du secteur culturel et sur une compréhension des enjeux touchant le développement des arts, de la culture et du patrimoine dans nos communautés.



Cette section contient une série de définitions de base nécessaires pour bien comprendre les trois (3) champs d'intervention dans lesquels doivent agir les leaders de l'aménagement culturel du territoire en Acadie du Nouveau-Brunswick. Elle offre aussi des données statistiques éloquentes sur le profil de la main-d'œuvre du secteur culturel et sur les pratiques culturelles des citoyennes et des citoyens, ainsi que des informations sur le mode de financement du secteur culturel en Acadie du Nouveau-Brunswick.

3.5.1 Définitions associées au concept d'aménagement culturel du territoire

Bien que les quatre premières définitions énoncées ci-dessous ne fassent pas nécessairement l'unanimité, il nous semble important de les présenter pour bien situer le cadre culturel et territorial dans lequel s'inscrit selon nous cette démarche d'aménagement culturel du territoire.

La société acadienne du Nouveau-Brunswick se compose de l'ensemble des citoyennes et des citoyens de langue française qui habitent dans cette province, qui s'identifient à cette société et qui participent à son épanouissement. Elle se veut inclusive et réunit les différentes cultures régionales d'expression française et les nouveaux arrivants parlant français qui habitent sur ce territoire géopolitique.

La langue désigne évidemment la langue française, y compris les variantes linguistiques qui l'enrichissent. Nous reconnaissons ici que la langue française joue un rôle fondamental dans l'expression artistique et la transmission de la culture, et que les variations régionales de cette langue sont les fondements de l'expression de la culture acadienne.

La communauté désigne tant l'ensemble de la société acadienne du Nouveau-Brunswick que les différents milieux de vie où sont établis les citoyennes et les citoyens qui composent cette société : région, ville, village, etc.

Le territoire peut se définir selon divers critères, mais dans le contexte d'une démarche d'aménagement culturel du territoire en Acadie du Nouveau-Brunswick, la délimitation du territoire visé s'appuie sur les liens naturels existant entre les communautés qui l'habitent et sur les ressources matérielles et humaines nécessaires pour assurer la réalisation d'actions dans les trois (3) champs d'intervention définis. Comme il a été mentionné précédemment, il est possible que certaines actions ciblent le territoire de la municipalité et ses environs, alors que d'autres nécessitent une concertation intermunicipale ou régionale.

3.5.2 Définitions et statistiques associées au champ artistique professionnel

L'art est tout ce qui résulte d'un processus de création ou d'invention à partir d'une idée originale à contenu esthétique. L'art comprend les arts visuels, les arts littéraires, la musique, le théâtre, la danse, le spectacle, les arts médiatiques, les arts interdisciplinaires et les métiers d'art. Une œuvre d'art est le produit de la transformation d'une idée originale grâce aux habiletés, aux techniques et au savoir-faire de l'artiste (par exemple : un tableau, une sculpture, un film, un spectacle, un roman, etc.).

L'artiste créateur : « On entend par *artiste* toute personne qui crée ou participe, par son interprétation, à la création ou à la recreation d'œuvres d'art, qui considère sa création artistique comme un élément essentiel de sa vie, qui ainsi contribue au développement de l'art et de la culture, et qui est reconnue ou cherche à être reconnue en tant qu'artiste, qu'elle soit liée ou non par une relation de travail ou d'association quelconque » (UNESCO, 1980).

L'artiste professionnel.le est une personne qui pratique un art, qui souhaite en vivre, qui offre ses services de création, d'interprétation ou d'exécution dans une ou plusieurs disciplines artistiques moyennant rétribution et qui est reconnue comme telle par ses pairs.

Profil socioéconomique de l'artiste professionnel.le

(d'après *Profil statistique des artistes au Canada*, basé sur le recensement de 2006, Hill Stratégies Recherche, 2009)

- En 2006, il y avait 140 000 artistes au Canada qui ont consacré plus de temps à leur art qu'à toute autre occupation.
- En 2006, le revenu moyen des artistes s'élevait à 22 700 \$, comparé à une moyenne de 36 300 \$ pour tous les travailleurs canadiens.
- Bien que 39 % des artistes soient titulaires d'un diplôme de bachelier, soit presque le double de la proportion dans l'ensemble de la population active, qui est de 21 %, leur revenu moyen demeure nettement inférieur. Les artistes titulaires d'un diplôme universitaire de niveau baccalauréat ou plus gagnent 26 800 \$, soit 53 % de moins que le revenu moyen des travailleurs ayant le même niveau d'instruction dans l'ensemble de la population active (57 500 \$).
- Même s'il ya plus de femmes artistes que d'hommes artistes, les femmes artistes gagnent beaucoup moins que les hommes artistes. Les femmes artistes gagnent en moyenne 19 200 \$, soit 28 % de moins que le revenu moyen des hommes artistes (26 700 \$).
- De nombreux artistes sont des travailleurs autonomes. À 42 %, le pourcentage d'artistes exerçant un travail autonome représente six fois le pourcentage de travailleurs autonomes dans l'ensemble de la population active (7 %).
- La difficulté de trouver un emploi à temps plein dans le secteur des arts est un facteur significatif contribuant au faible revenu des artistes. Quarante-sept pour cent seulement des artistes ont travaillé à temps plein pendant de 40 à 52 semaines en 2005, par comparaison à 66 % de la population active totale.

Les artistes dans les petites villes et les municipalités rurales du Canada

(recherche basée sur le recensement de 2006, Hill Stratégies Recherche, 2010)

- Un quart des 140 000 artistes au Canada habitent dans de petites villes et des municipalités rurales (36 500 artistes, ou 26 %). C'est presque le même nombre d'artistes que dans l'ensemble de Toronto et de Montréal (35 700).
- Les artistes visuel.le.s et les artisans sont les artistes qui ont le plus tendance à habiter dans les petites villes et les municipalités rurales. Près de la moitié des artisans (47 %) habitent dans de telles municipalités, ainsi que 35 % des peintres, des sculpteurs et des autres artistes visuel.le.s.
- Il y a 7 400 artistes dans les quatre provinces de l'Atlantique qui ont passé plus de temps à leur art qu'à toute autre profession en mai 2006. Les artistes représentent 0,58 % de la population active de la région. Au Nouveau-Brunswick, les 1 900 artistes correspondent à 0,47 % de la population active provinciale.

3.5.3 Définitions et statistiques associées au champ artistique professionnel, au champ de l'action culturelle et au champ du patrimoine culturel

L'organisation artistique et culturelle est composée de l'ensemble des infrastructures culturelles physiques et organisationnelles, y compris les industries et entreprises culturelles et les festivals et événements. Par définition, les infrastructures culturelles sont les ressources qui facilitent l'accès du public aux arts et au patrimoine, y compris l'accès aux artistes et aux autres personnes dont le travail est lié à la création, à la production, à la diffusion, à la promotion et à la conservation des produits artistiques et culturels.

Ces ressources comprennent notamment :

- a) Les **installations artistiques, culturelles et patrimoniales** : espaces physiques de création, de production, de diffusion et de conservation (par exemple : une salle de spectacle, une galerie d'art, un studio d'artiste, un musée, etc.).
- b) Les **structures organisationnelles** : organismes artistiques et culturels professionnels sans but lucratif et entreprises à but lucratif qui se consacrent à la création, à la production, à la diffusion, à la promotion et à la conservation d'œuvres d'art (par exemple : les compagnies de théâtre

professionnelles, les troupes de danse, les sociétés historiques, etc.).

- c) Les **organismes de développement culturel** qui œuvrent au sein des communautés par l'action culturelle communautaire et la diffusion de spectacles (par exemple : les sociétés culturelles).
- d) Les **organismes de service aux arts, à la culture et au patrimoine** : les associations professionnelles d'artistes vouées à l'amélioration des conditions de vie professionnelle des artistes, les associations regroupant les organismes de développement culturel, les réseaux de diffusion et les associations professionnelles du patrimoine (par exemple : l'AAAPNB, le CPSC, Radarts, etc.).
- e) Les **industries et entreprises culturelles** : On entend par *industrie culturelle* l'ensemble des activités économiques qui touchent surtout à des produits symboliques dont la valeur économique est principalement dérivée de leur valeur culturelle. Les **entreprises culturelles**, qu'elles soient privées ou sans but lucratif, s'occupent de la promotion, de la distribution et de la vente de produits culturels, y compris le livre, le film, la vidéo, le disque, les œuvres d'art et les produits issus des métiers d'art. Ces produits culturels sont souvent disponibles pour la vente ou la consommation par le biais des festivals, des spectacles, des sites Web, des musées, des bibliothèques, etc. (par exemple : une maison d'édition, une

compagnie de production cinématographique, un studio d'enregistrement sonore, etc.).

- f) Les **festivals et événements artistiques professionnels** : qui offrent une programmation artistique et un encadrement professionnel (par

exemple : la Foire Brayonne d'Edmundston, le Festival acadien de Caraquet, le Festival de musique de chambre de la Baie des Chaleurs, etc.).

Profil socioéconomique des travailleurs culturels

- L'ensemble du secteur culturel compte environ 609 000 travailleurs au Canada, ce qui représente 3,3 % de la population active totale du pays. Une personne sur 30 au Canada exerce une profession culturelle, soit le double du nombre d'emplois du secteur forestier canadien (300 000) et plus du double du nombre d'emplois du secteur bancaire canadien (257 000) (Hill Stratégies Recherche, 2009).
- En 2001, la rémunération moyenne des travailleurs culturels était de 29 951 \$, ce qui est environ 6 % de moins que le revenu moyen (31 757 \$) de l'ensemble de la population canadienne (CRHSC, 2004). Il existe toutefois des variations considérables dans les revenus. Alors qu'un architecte gagnait en moyenne 52 595 \$, un commis de bibliothèque gagnait 14 179 \$ (CRHSC, 2004).
- Malgré un niveau de scolarité élevé (plus du tiers de la main-d'œuvre culturelle détient un diplôme universitaire, contre 22 % de l'ensemble de la population active) et un nombre élevé d'heures de travail hebdomadaires, certains travailleurs de la culture sont rémunérés à un taux horaire très bas (CRHSC, 2004).
- Le pourcentage de travailleurs autonomes au sein de la population active du secteur culturel est presque trois fois plus élevé que celui de l'ensemble de la population active (21 % contre 8 %). Ces travailleurs autonomes gagnent en moyenne 28 % de moins que les autres travailleurs (CRHSC, 2004).

Les citoyens et la culture

Quelle place occupe la culture dans la vie des gens? La culture intéresse-t-elle seulement une petite partie de la population? Plusieurs indicateurs peuvent nous renseigner sur l'importance que les citoyennes et les citoyens accordent à la culture. Par exemple, les données sur la fréquentation des lieux artistiques et sur les pratiques culturelles des citoyens peuvent nous informer sur la pénétration et le dynamisme de la culture dans une société. De même, la participation bénévole des citoyens aux activités de soutien à la culture témoigne de l'intérêt qu'ils portent à ce secteur d'activité. Cela dit, la relation que le citoyen entretient avec la culture passe très souvent par la pratique d'un loisir culturel.

Le loisir culturel désigne des activités qui stimulent l'expression et la créativité (théâtre communautaire, chorale, danse sociale, etc.), la critique et l'appréciation de la production artistique et qui font appel à la participation de la population. Il remplit, bien sûr, une fonction ludique ou récréative qui est sans contredit positive et bénéfique. En même temps, parce qu'il fait appel à la participation des gens, le loisir culturel favorise très souvent des apprentissages en profondeur. Le loisir culturel se définit sous deux angles : la pratique expressive et la pratique impulsive. Dans la pratique expressive, l'individu agit, crée

et expérimente. Il pratique une activité artistique en amateur. Dans la pratique impulsive, il apprécie les talents des autres à titre de spectateur. Il assiste à une pièce de théâtre, il visite une exposition, il lit un livre, etc. La pratique du loisir culturel sous toutes ses formes (contacts avec des artistes professionnels et leurs œuvres, participation à des activités créatives, visite de sites patrimoniaux, participation à des activités généalogiques, etc.) constitue la relation privilégiée que les citoyennes et les citoyens entretiennent avec leur culture. Ces activités renforcent leurs sentiments d'appartenance, de compétence et d'autonomie au sein de leur communauté.

La pratique artistique en amateur est une catégorie de loisir culturel. Elle désigne l'expression artistique pratiquée dans le cadre des loisirs, c'est-à-dire en dehors de toute contrainte scolaire ou professionnelle. La pratique artistique en amateur comprend toutes les disciplines artistiques. Les citoyens qui pratiquent des activités artistiques se divisent en deux groupes : le premier est constitué de personnes dont la pratique provient d'un goût personnel pour une discipline, tandis que le second se compose d'individus qui ont reçu une formation professionnelle dans une discipline donnée et qui poursuivent leur pratique artistique en amateurs.

Les pratiques culturelles

En 2005, au Canada :

- les deux tiers des Canadiens âgés de 15 ans et plus ont lu au moins un livre (Hill Stratégies Recherche, 2008, p. 2);
- un peu plus d'un Canadien sur quatre a visité une galerie d'art ou un musée d'art (Hill Stratégies Recherche, 2008, p. 20);
- 41 % de la population a assisté à un concert ou à un spectacle présenté par des artistes professionnels de musique, de danse, de théâtre ou d'opéra (festivals culturels exclus) (Hill Stratégies Recherche, 2008, p. 11);
- un peu plus de six personnes sur 10 ont assisté à une représentation d'un film en salle ou dans un cinéparc (Hill Stratégies Recherche, 2008, p. 29).

En 2001, au Canada :

- 74 % des citoyens affirmaient que les arts contribuaient à améliorer leur qualité de vie, 72 % étaient d'accord pour dire que les arts, les spectacles culturels, les expositions et les festivals contribuaient au bien-être de la communauté et 85 % considéraient que les artistes avaient besoin de plus d'occasions de présenter leurs œuvres au public (Centre de recherche Décima, 2002).

Le bénévolat

Le bénévolat occupe une place très importante dans la relation que les citoyennes et les citoyens entretiennent avec les arts, la culture et le patrimoine. « Les organismes artistiques et culturels canadiens comptent sur les bénévoles pour remplir de nombreux rôles, y compris siéger sur des conseils d'administration, organiser des activités, lever des fonds, enseigner ou encadrer, et accomplir divers tâches administratives. Sans le soutien des bénévoles, beaucoup d'organismes artistiques et culturels seraient incapables de réaliser leur mandat » (Hill Stratégies Recherche, *Le bénévolat dans les organismes artistiques et culturels au Canada en 2007, 2010*, p. 1).

La participation bénévole

- Quelque 698 000 Canadiens de 15 ans et plus ont donné 73,5 millions d'heures de bénévolat aux organismes artistiques et culturels en 2007.
- Les 73,5 millions d'heures de bénévolat culturel équivalent à environ 38 000 emplois à temps plein à longueur d'année, une valeur d'environ 1,1 milliard de dollars.
- Les 73,5 millions d'heures offertes aux organismes artistiques et culturels représentent une moyenne de 105 heures par bénévole.
- La raison la plus souvent évoquée pour faire du bénévolat culturel est le désir d'apporter une contribution à la collectivité, chez 92 % des bénévoles (Hill Stratégies Recherche, le 30 mars 2010).



JULIE D'AMOUR-LÉGER

Louis Mailloux, spectacle de théâtre musical, 2010.

Le tourisme culturel se définit par toute activité ou expérience touristique visant à connaître d'autres gens, d'autres endroits, d'autres cultures. Ce type de tourisme se caractérise par la visite de musées, de galeries d'art ou par des activités liées aux festivals et événements artistiques et culturels, aux sites historiques, au folklore, au patrimoine, à l'architecture, à la cuisine et aux coutumes locales.

Le patrimoine est constitué d'éléments concrets et abstraits de l'héritage naturel et culturel, de la préhistoire jusqu'à nos jours. Les éléments concrets comprennent les bâtiments et les structures, les sites archéologiques et historiques, les cimetières, les lieux sacrés, les monuments, les artefacts, les échantillons et les collections. Les éléments abstraits incluent les croyances, les idées, les coutumes, la langue, la religion, la tradition orale, etc.



KARINE WADE IMAGE



VILLE D'EDMUNDSTON



MATHIEU LÉGER

Tenter le destin,
Théâtre populaire d'Acadie, 2008.

Peuples fondateurs, Albert Deveau,
Edmundston, 2004.

Arche, André Lapointe, 2002.

3.6

Le financement du secteur culturel

3.6.1

Les SOURCES de financement

Organisations artistiques, culturelles et patrimoniales, festivals et événements artistiques professionnels

Selon la nature de leurs activités, le financement des organismes artistiques et culturels, des festivals et des événements artistiques professionnels sans but lucratif provient de quatre sources principales :

- les subventions ou les contributions des gouvernements fédéral, provincial et municipal (subventions de fonctionnement annuelles ou pluriannuelles et subventions de projets);
- l'autofinancement (vente de billets, adhésions, vente ou location d'œuvres, boutiques de cadeaux et autres commerces);
- le secteur privé (mécénat ou commandites);
- les contributions en biens et services.

Ces organismes dépendent également de « la participation de bénévoles pour ce qui est de leur conseil d'administration, leur comité de collecte de fonds, leur comité organisateur et leur programme d'information et de sensibilisation. Ils sont nombreux

à être des organismes de charité enregistrés et capables de fournir des reçus d'impôt en reconnaissance de dons » (*L'Encyclopédie canadienne*, 2009).

Industries et entreprises culturelles

Le financement des industries et entreprises culturelles provient quant à lui :

- des subventions et des prêts des gouvernements et de leur soutien indirect sous forme de crédits d'impôt ou d'investissement (*L'Encyclopédie canadienne Historica*, 2009);
- de la vente de produits et services (disques, livres, films, œuvres d'art, etc.).

3.6.2

Portrait sommaire de certains organismes et événements artistiques et culturels de l'Acadie du Nouveau-Brunswick

Nous vous présentons dans les pages qui suivent un portrait sommaire de quelques organismes et événements artistiques et culturels de l'Acadie du Nouveau-Brunswick. Cette grille offre de l'information sur leurs sources de financement, l'assistance qu'ils attirent, les artistes et le personnel embauchés, ainsi que le nombre de bénévoles impliqués. Nous avons divisé cette grille en deux catégories, selon la classification élaborée par la table de concertation provinciale des festivals et événements :

Festivals et événements artistiques professionnels

Organismes sans but lucratif (OSBL) ou festivals et événements rattachés à un OSBL qui, de façon annuelle ou périodique, présentent majoritairement des artistes professionnels ou des activités artistiques et culturelles professionnelles intégrés dans une programmation qui se décline sur une période concentrée et dont le contenu est au moins à 50 % francophone. Ils ont le français pour langue de fonctionnement à au moins 50 %, font la diffusion et la promotion d'artistes professionnels et offrent un encadrement professionnel (par exemple : Festival acadien de Caraquet, Foire Brayonne, Événement Éloizes, Festival des arts visuels en Atlantique, Festival Northrop Frye etc.

Festivals et événements de développement culturel

OSBL ou festivals et événements rattachés à un OSBL qui présentent, de façon annuelle ou périodique, des activités artistiques et culturelles favorisant le développement culturel dans un encadrement professionnel (par exemple : Festival de théâtre communautaire).

Festivals et événements artistiques professionnels

(voir p. 43 pour la signification des sigles)

	Foire Brayonne	Festival international de musique de chambre de la Baie des Chaleurs	Salon du livre de Dieppe	Caraquet en Bleu
Description	Festival annuel né en 1979 se déroulant à Edmundston pendant 5 jours à la fin du mois de juillet. L'événement comprend 3 volets : culture (activités liées à la culture régionale), sports, spectacles.	Festival annuel né en 1997 se déroulant à Dalhousie au début du mois de juillet. Il présente 5 concerts principalement de musique classique pour petits ensembles. Certains concerts sont familiaux et en plein air.	Événement littéraire annuel né en 1991 se déroulant à Dieppe au cours de l'automne. Les activités incluent : tournée d'auteurs dans les écoles, exposition de livres, conférences et tables rondes d'auteurs.	Festival annuel né en 2003 se déroulant à Caraquet pendant 3 jours en septembre. Il promeut la musique blues et offre une ouverture sur le jazz et la musique du monde.
Budget total	Environ 500 000 \$, y compris les contributions en biens et services, mais sans comptabiliser le temps de bénévolat.	Environ 125 000 \$, y compris les contributions en biens et services, mais sans comptabiliser le temps de bénévolat.	Environ 139 000 \$, y compris les contributions en biens et services et le temps de bénévolat.	Environ 90 000 \$, y compris les contributions en biens et services, mais sans comptabiliser le temps de bénévolat.
Assistance	De 75 000 à 85 000 personnes (dont 100 personnes aux activités sportives).	Environ 1 000 personnes dont 120 abonnés.	Environ 11 000 personnes dont 2 500 élèves visitent le Salon. La tournée des auteurs rejoint environ 3 000 élèves des 35 écoles des districts scolaires 1 et 11.	De 1 000 à 1 200 personnes.
Artistes embauchés	Environ 45 artistes de la scène de provenances diverses, dont des artistes locaux.	Environ 25 artistes professionnels provenant du Canada et d'ailleurs. Au moins 1 concert présente des artistes de l'Atlantique, souvent de la relève.	Environ 70 auteurs majoritairement acadiens, mais aussi québécois et francophones d'ailleurs. Environ 45 exposants.	Environ 40 artistes de provenances diverses, dont des artistes locaux.
Personnel rémunéré	<ul style="list-style-type: none"> • 1 personne à temps plein à l'année (la direction générale). • 1 personne à temps partiel (appui administratif). • 6 emplois étudiants pendant l'été. • Près de 100 employés occasionnels pour assurer la sécurité, la vente des billets et le nettoyage des sites. 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 secrétaire de mars à fin juillet pour 30 heures/sem. • 1 à 2 emplois étudiants pendant l'été. • Des tâches sont effectuées à contrat dans le cas de la gestion administrative, des communications, de la direction de production, de la technique, de la régie, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 personne à temps plein à l'année (la direction générale). • 1 personne à temps plein pendant les 2 semaines du Salon. 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 personne à temps partiel. • Des tâches sont effectuées à contrat dans le cas de la photo, des vidéos en direct, du transport des artistes.
Bénévoles	<ul style="list-style-type: none"> • Un conseil d'administration de 14 personnes. • De 400 à 450 bénévoles effectuant des tâches diverses : sous-comités, service aux bars, présidence d'activités, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un conseil d'administration de 7 personnes. • Environ 30 bénévoles pendant le Festival, qui effectuent des tâches diverses : transport, réceptions après les concerts, accueil, vente de CD, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un conseil d'administration de 14 personnes, dont une représentant la Ville et une, le CCNB. • Environ 35 bénévoles pendant le Salon. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un conseil d'administration de 7 personnes. • Environ 24 bénévoles pendant le festival, qui effectuent des tâches diverses : vente des billets, accueil, service au bar.

	Foire Brayonne	Festival international de musique de chambre de la Baie des Chaleurs	Salon du livre de Dieppe	Caraquet en Bleu
Ressources financières				
Gouvernement du Canada				
Patrimoine canadien	Environ 6 % du budget total, provenant du programme DCAP .	De 25 à 30 % du budget total, provenant du programme PAC .	Environ 16 % du budget total, dont les 2/3 proviennent du Fonds du livre du Canada et 1/3 du PDCLO .	De 10 à 15 % du budget, provenant du programme PAC .
Conseil des Arts du Canada	Aucune.	Environ 10 % du budget total.	Environ 5 % du budget total.	Occasionnellement.
Service Canada	3 postes, Emplois d'été Canada .	Occasionnellement.	Aucune.	Aucune.
Gouvernement du Nouveau-Brunswick				
Ministère du MECS	Environ 1 % du budget total, provenant du Partenariat pour activités culturelles communautaires .	Environ 8 % du budget total, provenant du Programme de festivals artistiques .	Environ 11 % du budget total, provenant de la Politique du livre . Environ 3,5 % provenant du district scolaire 01 et 2 % du district scolaire 11 (MENB) .	De 10 à 15 % du budget total, provenant du Programme de festivals artistiques .
Société de développement régional	Environ 2 % du budget total.	Aucune.	Aucune.	Aucune.
MEPFT (programme SEED)	3 emplois étudiants.	1 à 2 emplois étudiants.	Aucune.	Aucune.
Entente de coopération N.-B./Québec	Aucune.	Environ 8 % du budget total.	Environ 3 % du budget total.	Minime.
Autres gouvernements	Aucune.	Une commandite annuelle du Bureau du Québec en Atlantique. Occasionnellement une subvention du Consulat général de France en Atlantique pour la venue d'un artiste français.	Une subvention annuelle du Consulat général de France en Atlantique pour la venue d'un auteur français.	Occasionnellement une subvention du Consulat général de France en Atlantique pour la venue d'un artiste français.
De source municipale	Aucune aide financière directe.	Environ 2 % du budget total, provenant de la Ville de Dalhousie. Petits dons provenant des villes et villages avoisinants.	Environ 18 % du budget total.	Environ 4,5 % du budget total.
Commandites privées	Environ 16 % du budget total, provenant d'entreprises locales. Quelques commanditaires majeurs.	Environ 10 % du budget total, provenant d'entreprises de la région. Quelques dons de particuliers.	Environ 7 % du budget total, réparti entre 13 entreprises.	Environ 10 % du budget total, provenant d'entreprises locales.

	Foire Brayonne	Festival international de musique de chambre de la Baie des Chaleurs	Salon du livre de Dieppe	Caraquet en Bleu
Autofinancement	Environ 25 % du budget, provenant des recettes de billetterie. Environ 20 % du budget, provenant des recettes des bars.	De 15 à 20 % du budget, provenant de la vente d'abonnements et des recettes de billetterie.	Environ 23 % du budget, provenant des recettes de billetterie et de la location des stands par les exposants.	De 20 à 25 % du budget, provenant des recettes de billetterie. Les revenus provenant des recettes des bars, de la vente d'albums et d'un tirage 50/50 sont minimes.
Contributions en biens et services				
Municipalités	Les contributions de la Municipalité d'Edmundston s'élèvent à 10 % du budget total. Elles comprennent : le prêt d'équipement et d'espaces (salles de spectacle, barricades, estrades) et de personnel municipal (10 personnes).	Aucune.	La Ville de Dieppe paie les frais de photocopie et de poste, fournit la papeterie ainsi que des véhicules et du personnel pour assurer le transport, et offre des services divers.	La Ville de Caraquet s'occupe de la décoration des rues et fournit des véhicules et du personnel pour assurer le transport.
Secteur privé	Environ 6 % du budget total.	Environ 8 % du budget total pour la publicité dans les médias, les fournitures de bureau, des tentes et le bureau du Festival. VIA Rail offre des billets de train. Les hôtels offrent des réductions. Des prix sont offerts pour un tirage parmi les abonnés (ex. nuit à l'auberge). Radio-Canada diffuse les concerts sur le Web et à la radio au Canada et en Europe. Le bureau du district scolaire 05 fournit les photocopies.	Environ 12 % du budget total. 4 % pour la publicité dans les médias (télé, radios, journaux). 3,5 % du CCNB pour les locaux et des services. Un graphiste offre ses services à un tarif réduit.	Environ 12 % du budget total pour la publicité dans les médias.

Festivals et événements de développement culturel

(voir p. 43 pour la signification des sigles)

	Festival Moisson d'art	Sommet de la chanson de Kedgwick	Festival des bannières	Festival Parlures d'icitte
Description	Festival annuel né en 2001 à l'occasion de la venue du Gala des prix Éloïzes. Il se déroule à Tracadie-Sheila pendant 10 jours au mois d'octobre. Il sert de vitrine aux disciplines artistiques en mettant l'accent sur celles moins diffusées (arts visuels, danse, théâtre). Un volet jeunesse offre un atelier de formation suivi d'un spectacle mettant les jeunes en valeur.	Événement annuel né en 2004 se déroulant à Kedgwick. Concours de la chanson destiné à faire découvrir la relève musicale dans 4 catégories : jeunesse (moins de 13 ans), 13 à 17 ans, 18 ans et plus, auteur-compositeur-interprète). La demi-finale a lieu en août et est suivie d'une formation. Le spectacle de la finale est présenté au mois d'octobre, pendant le Festival d'automne de Kedgwick.	Événement annuel né 2008 se déroulant à Saint-Louis de Kent, Richibouctou et Rexton de juin à septembre. Concours de peinture de bannières par des artistes locaux professionnels ou amateurs avec un volet scolaire. La sélection des œuvres et la production des bannières se déroulent pendant l'hiver et le printemps. Le public est invité à voter, et les gagnants sont dévoilés à l'automne, ainsi que le thème de l'année suivante.	Festival annuel né en 2008 se déroulant à Memramcook pendant 3 jours en septembre. Festival de contes avec table ronde, soirée de contes, circuit littéraire dans un verger, volet scolaire.
Budget total	Environ 117 000 \$, y compris les contributions en biens et services, mais sans comptabiliser le temps de bénévolat.	Environ 40 000 \$, y compris les contributions en biens et services, mais sans comptabiliser le temps de bénévolat.	Environ 12 000 \$, y compris les contributions en biens et services, mais sans comptabiliser le temps de bénévolat. Un investissement initial de 30 000 \$ la première année.	Environ 4 000 \$, sans comptabiliser les contributions en biens et services, ni le temps de bénévolat.
Assistance	De 1 800 à 2 000 personnes. De 10 à 15 jeunes au volet jeunesse.	Environ 500 personnes. Environ 40 participants au concours.	Environ 500 personnes votent. De 65 à 85 personnes participent au concours. Les bannières sont vues par la population des villages et les visiteurs de la région. Difficile d'évaluer le nombre, mais de nombreux commentaires positifs.	Environ 250 personnes. Nombre d'étudiants non précisé.
Artistes embauchés	Environ 25 artistes professionnels locaux et d'ailleurs.	Environ 2 artistes professionnels offrent des ateliers. Environ 4 musiciens accompagnent les spectacles.	Aucun.	Environ 10 artistes.
Personnel rémunéré	• 1 personne à temps plein quelques mois par année.	• 1 emploi étudiant pendant l'été.	• 1 personne fournit de 3 à 4 heures par semaine. • 1 employée occasionnelle fait le ménage dans la salle de production des bannières.	• Aucun (voir contributions en biens et services).

	Festival Moisson d'art	Sommet de la chanson de Kedgwick	Festival des bannières	Festival Parlures d'icitte
Bénévoles	<ul style="list-style-type: none"> • Un comité de travail d'environ 4 personnes. • Environ 20 bénévoles pendant le festival, qui effectuent des tâches diverses : préparation des salles et des loges, accueil, réceptions, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un conseil d'administration de 7 personnes. • De nombreux bénévoles, dont les pompiers, les duchesses et les bénévoles de la Société culturelle des Hauts-Plateaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un conseil d'administration de 8 personnes : 2 personnes par village + 2 personnes de la Société culturelle de Kent-Nord pour le volet scolaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un comité organisateur d'environ 7 personnes. • Environ 15 bénévoles pendant le festival, qui effectuent des tâches diverses.
Ressources financières				
Gouvernement du Canada				
Patrimoine canadien	Environ 12 % du budget total, provenant du programme PAC .	Aucune.	Aucune.	Environ 55 % du budget, provenant du programme DCAP . Environ 12 % du budget est tiré d'une subvention du PDCLQ, acheminée par le CPSC.
Conseil des Arts du Canada	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.
Service Canada	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.
Gouvernement du Nouveau-Brunswick				
Ministère du MECS	Environ 6 % du budget total, provenant du Programme de festivals artistiques .	Environ 13 % du budget total, provenant du Partenariat pour activités culturelles communautaires .	Aucune.	Aucune.
Société de développement régional	Aucune.	Aucune.	Environ 12 % du budget total.	Aucune.
MEPFT (programme SEED)	Aucune.	1 emploi étudiant.	Aucune.	Aucune.
Entente de coopération N.-B./Québec	Environ 1,5 % du budget total.	Aucune.	Aucune.	Aucune.
Autres gouvernements	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.
De source municipale	Environ 8,5 % du budget total.	Environ 3 % du budget total.	Chacune des 3 municipalités fournit 4 % du budget total.	Environ 12 % du budget total, tiré d'une subvention accordée conjointement à la Société culturelle de la Vallée de Memramcook et à la Société du Monument-Lefebvre.
Commandites privées	Environ 17 % du budget total, provenant d'entreprises et d'organismes locaux.	Environ 12 % du budget total, provenant d'entreprises et d'organismes locaux.	Environ 60 % du budget total, provenant d'entreprises et d'organismes locaux. L'achat initial des supports a été couvert par des commandites privées.	Aucune.

	Festival Moisson d'art	Sommet de la chanson de Kedgwick	Festival des bannières	Festival Parlures d'icitte
Autofinancement	Environ 13 % du budget total, provenant des recettes de billetterie.	Environ 20 % du budget total, provenant des recettes de billetterie (60 %), des droits d'inscription au concours (30 %) et des recettes du bar (10 %).	Environ 8 % du budget total, provenant de la vente des bannières. Environ 2,5 % du budget est tiré des droits d'inscription des artistes.	Environ 20 % du budget total, provenant des recettes de billetterie.
Contributions en biens et services				
Municipalités	Aucune.	Le Village de Kedgwick fournit les services de photocopie et des réparations diverses.	Chacune des municipalités s'occupe de la pose, de la réparation et du retrait des bannières ainsi que du transport du matériel.	Le Village de Memramcook prête des tables et des chaises.
Secteur privé et communautaire	Environ 19 % du budget total pour la publicité dans les médias (télé, radios, journaux) et la location de salle. Don en services d'un graphiste. Appui de l'employé de la Société culturelle des Tracadilles.	Environ 52 % du budget total : appui de la coordonnatrice de la Société culturelle des Hauts Plateaux; appui de la coordination du Festival d'automne de Kedgwick; tarif réduit pour la location de la salle, des publicités à la radio communautaire, des services de graphisme et d'impression. La paroisse, propriétaire de la salle, en assure le nettoyage.	La Société culturelle Kent-Nord s'occupe du volet scolaire.	L'événement faisant partie de la saison culturelle de Memramcook, il bénéficie de publicités dans les médias, de services d'impression et de réductions dans les chambres de l'Institut de Memramcook. Appui de 3 agents de développement qui siègent au comité organisateur (Société culturelle et Société du Monument-Lefebvre, école, Municipalité).

L'AFMNB remercie sincèrement les gestionnaires de ces organismes qui ont accepté de partager cette information.

Sigles

Programmes du ministère fédéral du Patrimoine canadien

DCAP	Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine
PAC	Présentation des arts Canada
PDCLO	Programme « Développement des communautés de langue officielle »

Gouvernement du Nouveau-Brunswick

Ministère du MECS	Ministère du Mieux-être, de la Culture et du Sport
MEPFT	Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail
MENB	Ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick
SEED	Stage d'emploi étudiant pour demain

Autres

CPSC	Conseil provincial des sociétés culturelles
------	---

4. Le rôle des municipalités dans l'aménagement culturel du territoire

Cette section présente les domaines culturels dans lesquels interviennent habituellement les municipalités qui souscrivent à une approche de démocratisation de la culture. Certaines des approches et des actions décrites sont de bonnes sources d'inspiration pour réaliser des stratégies d'aménagement culturel du territoire. Cette section situe également le rôle des organismes de développement culturel communautaire et des bibliothèques publiques dans la sensibilisation, la conscientisation et l'appropriation des arts, de la culture et du patrimoine par les citoyennes et les citoyens des municipalités de la province.

LONGTEMPS CONFINÉES au rôle d'administratrices de services à la propriété, les municipalités s'affirment désormais comme de véritables instances de gouvernance. Pour assurer leur croissance et leur compétitivité, elles interviennent dans un nombre grandissant de domaines et cherchent à diversifier les services offerts à leurs citoyens, notamment dans le domaine culturel. L'engagement culturel des municipalités s'inscrit donc dans la nécessité de développer des services à la personne et de conjuguer la qualité de vie des résidentes et des résidents à la gestion courante des affaires locales.

En Acadie du Nouveau-Brunswick, dans un contexte linguistique minoritaire comme nous l'avons précisé dans notre mise en contexte, le rôle et le leadership des municipalités en matière culturelle sont d'autant plus importants pour assurer le renforcement de l'identité culturelle, le maintien de la langue française et le plein épanouissement des citoyennes et des citoyens. Les municipalités sont de possibles catalyseurs des forces vives du milieu et occupent une position privilégiée pour réunir des leaders de différents secteurs communautaires autour d'une vision commune du développement durable par l'aménagement culturel du territoire.

4.1

Les domaines culturels dans lesquels interviennent habituellement les municipalités

Tout d'abord responsables des loisirs, des activités socioculturelles et, au Nouveau-Brunswick, de la prestation des services de bibliothèque publique en partenariat avec la province, les municipalités canadiennes ont progressivement étendu leurs champs d'action et interviennent aujourd'hui dans des domaines très variés :

- arts et lettres (particulièrement les bibliothèques publiques);
- patrimoine matériel et immatériel;
- cadre bâti et paysages;
- art public;
- infrastructures culturelles;
- tourisme culturel;
- diffusion, développement des publics et accès des citoyens à la culture;
- appui aux festivals artistiques professionnels et aux festivals et événements culturels communautaires.

4.2

Les municipalités et la démocratisation de la culture

Par ailleurs, devant l'exclusion culturelle d'une part considérable de la population, des municipalités ont mis en place des programmes et engagent des démarches inédites en matière de démocratisation culturelle. Nous entendons par *exclusion culturelle* le fait que certains segments de la population n'ont pas accès aux arts, à la culture et au patrimoine pour des raisons économiques, sociales ou culturelles, ce qui a comme conséquence de les exclure de ce champ d'activité.

De la diffusion à la médiation

Souscrivant à cette orientation de démocratisation, des municipalités ont, dans un premier temps, mené des actions liées à la diffusion et à la promotion des arts, en plus d'enrichir et de diversifier leur offre culturelle. Mais lorsqu'ils se concentrent sur l'offre, les efforts de démocratisation culturelle atteignent des limites du point de vue de l'élargissement de la participation. L'idéal démocratique du droit à la culture pour tous prend du plus en plus la forme d'un échange, d'un partage et d'une passerelle entre les pratiques artistiques et les publics. Des démarches singulières d'appropriation et d'interaction avec les

œuvres se mettent en place, tant du côté des artistes que des organismes culturels et des municipalités, afin d'inventer de nouvelles connivences avec les populations et de tisser un rapport de confiance mutuelle.

Collaborer avec les organismes du milieu

Le travail quotidien d'un nombre croissant d'organismes artistiques, culturels et communautaires est indispensable au succès de toute stratégie de participation citoyenne. Ainsi, pour plusieurs municipalités, le rapprochement entre la population et la culture s'effectue grâce à des collaborations avec les organismes locaux sur des projets qui répondent aux priorités municipales en matière d'accessibilité, de participation et d'inclusion sociale.

4.2.1 Le rôle des organismes de développement culturel communautaire en aménagement culturel du territoire

Au Nouveau-Brunswick, les **13 sociétés culturelles** et les **3 centres scolaires communautaires**, membres du CPSC et répartis sur le territoire acadien et francophone, œuvrent au développement culturel des communautés depuis plusieurs décennies. Malgré leurs ressources limitées, ces organismes interviennent dans plusieurs secteurs et se sont dotés d'outils

leur permettant aujourd'hui d'être des leaders communautaires et des partenaires clés et incontournables de toute stratégie d'aménagement culturel du territoire. Ils contribuent par de nombreuses initiatives à l'intégration des arts, de la culture et du patrimoine dans la communauté, et participent au développement identitaire, social et économique de celle-ci. Les municipalités ont donc tout intérêt à travailler de concert avec ces organismes et à contribuer à leur consolidation et à leur développement (pour plus d'information, consultez le site : www.cpscnb.com).

Des actions et des lieux citoyens de la culture

Par ailleurs, aux premières lignes de l'accessibilité des citoyennes et des citoyens à la culture, les bibliothèques publiques jouent un rôle fondamental de sensibilisation et de conscientisation aux arts et à la culture. Elles sont de précieux et essentiels auxiliaires de la mission culturelle municipale, car elles sont géographiquement et socialement bien situées pour intervenir auprès des populations, pour contrecarrer la détérioration du lien social, pour rejoindre le public dans son milieu de vie en tenant compte de ses repères et pour aménager les conditions d'une rencontre, d'un échange ouvert.

4.2.2

Le réseau des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick

Au Nouveau-Brunswick, les services de bibliothèque publique sont offerts grâce à un partenariat entre le gouvernement provincial et les municipalités participantes. Le Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick (SBPNB) est l'organisme responsable de la gestion et du développement des services de bibliothèque publique dans la province. Le SBPNB relève actuellement du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail du Nouveau-Brunswick. Il se compose d'un bureau provincial, de 5 bureaux régionaux, de 52 bibliothèques publiques, de 11 bibliothèques publiques-scolaires et de 3 bibliobus.

Par l'entremise du SBPNB, le gouvernement provincial est responsable de la planification stratégique, de l'administration générale, de la prestation et de la supervision des programmes et services, des ressources humaines, du développement des collections, du catalogage et du traitement documentaire, de la gestion du catalogue collectif provincial, de l'informatisation ainsi que du soutien administratif, opérationnel et professionnel. Les municipalités participantes sont chargées de fournir et d'entretenir les locaux ainsi que l'ameublement et l'équipement nécessaires à la prestation d'un service de bibliothèque publique de qualité.

Pour les bibliothèques publiques-scolaires, le district scolaire est un troisième partenaire qui paie la moitié des salaires, finance le développement de la collection liée au programme d'étude et fournit, équipe et entretient les installations destinées à servir la clientèle scolaire. Dans ce type de partenariat, la municipalité participante a les mêmes responsabilités à l'égard de la communauté que dans un partenariat visant l'établissement d'une bibliothèque publique.

Globalement, le gouvernement provincial fournit environ 70 % du financement accordé à la prestation des services de bibliothèque publique dans la province et la valeur de la contribution des municipalités participantes s'élève à environ 30 %.

Le bureau provincial du SBPNB doit s'assurer du respect de la *Loi sur les bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick*. Il doit gérer le budget provincial et les ressources, établir les normes, politiques et directives, et voir à ce que celles-ci soient respectées. Les bureaux régionaux (Albert-Westmorland-Kent (A-W-K), Chaleur, Haut-Saint-Jean (H-S-J), Fundy et York) supervisent et coordonnent la prestation des services de bibliothèque et de bibliobus sur leurs territoires respectifs.

Les bibliothèques publiques, les bibliothèques publiques-scolaires et les bibliobus sont responsables de la prestation directe des services auprès de la population. Les bibliothèques publiques offrent un accès équitable à une collection de plus de deux millions de documents, assurent un service de référence et d'aide aux lecteurs, offrent l'accès à Internet,

sans compter des initiatives d'alphabétisation et des programmes publics pour tous les âges. L'utilisation des bibliothèques publiques a un impact positif sur le niveau d'alphabétisation et l'éducation continue des Néo-Brunswickoises et des Néo-Brunswickois.

Chaque bibliothèque publique ou publique-scolaire a une commission de bibliothèque dont les membres sont nommés par la municipalité ou, dans le cas des centres communautaires francophones, par le conseil d'administration de l'entité administrative jouant le rôle de municipalité. La commission de la bibliothèque supervise la gestion du budget alloué par la municipalité et veille à ce que les installations de bibliothèque soient convenables. Elle offre aussi un soutien en faisant la promotion de la bibliothèque dans la communauté et en veillant à ce que les services offerts répondent aux besoins de la communauté.

Plusieurs fois par année, des représentants des commissions de bibliothèque publique de chaque région se rencontrent dans le cadre d'un forum régional pour discuter de questions communes à toutes les commissions. Chaque forum élit une personne pour le représenter à la Commission des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick.

Les membres des commissions de bibliothèque publique (commissaires) peuvent faire partie de l'Association des commissaires de bibliothèque du Nouveau-Brunswick inc. Il s'agit d'un organisme indépendant qui veille à la mise en valeur des services de bibliothèque publique dans la province et favorise la formation et la sensibilisation des commissaires de bibliothèque.



GÉRALD PERREAU

Bibliothèque publique de Cap-Pelé, 2010.

L'adhésion à l'Association est facultative et tout commissaire faisant partie d'une commission de bibliothèque a le droit d'en devenir membre. L'Association reçoit un soutien financier et autre du SBPNB.

La Commission des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick est composée de cinq représentants élus (un par forum régional), de huit autres membres nommés par le ministre responsable des services de bibliothèque publique et de la bibliothécaire provinciale à titre de membre sans droit de vote. La Commission étudie des dossiers, présente des recommandations au ministre sur des questions de portée provinciale comme les budgets, les politiques, les directives, les normes et les services. Elle appuie la Fondation des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick dans ses activités de collecte de fonds et de promotion.

La Fondation des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick, qui comprend 10 membres, organise des activités de financement et encourage, facilite et met en œuvre des activités pour l'amélioration des collections dans les bibliothèques publiques et les bibliobus.

Répartition des bibliothèques publiques sur le territoire du Nouveau-Brunswick



4.3

Les modalités d'intervention des municipalités

4.3.1

Le cadre législatif : compétences et outils d'intervention

Au Canada

Au Canada, le pouvoir législatif concernant les administrations municipales demeure de compétence provinciale. Ainsi, les gouvernements provinciaux adoptent des lois qui définissent les compétences et les pouvoirs que peuvent exercer les municipalités. Les lois traitant, par exemple, d'urbanisme, d'aménagement du territoire ou de fiscalité municipale sont susceptibles de comporter certains articles accordant des compétences et des pouvoirs à une municipalité en matière de financement des organismes de son territoire, ou encore pour qu'elle réglemente son cadre bâti.

Ces lois comportent aussi des outils d'intervention, notamment un plan qui souligne les objectifs et les principes directeurs que compte suivre une municipalité en matière d'aménagement. L'appellation de ce plan change selon la province. Au Nouveau-Brunswick, on parle de plan municipal.

Les lois provinciales en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire comportent également d'autres outils d'intervention permettant aux municipalités d'encadrer et de réglementer certaines situations relatives à la gestion patrimoniale et à l'aménagement culturel de leur territoire : mise en valeur d'une perspective unique, protection d'un monument ancien, emplacement d'une infrastructure culturelle, intégration de nouvelles constructions dans un secteur historique, revitalisation d'un noyau villageois ou d'une artère commerciale par la culture, etc. Elles permettent ainsi aux municipalités d'intégrer de façon cohérente des aspects patrimoniaux et culturels au développement de leur territoire. De plus, certaines provinces ont adopté des lois pour la préservation du patrimoine. Ces lois ont une influence sur les pouvoirs et les compétences des municipalités.

Au Nouveau-Brunswick

Deux lois encadrent l'intervention des municipalités dans les arts, la culture et le patrimoine au Nouveau-Brunswick : la *Loi sur les municipalités* et la *Loi sur l'urbanisme*.

La Loi sur les municipalités

Aux termes de la *Loi sur les municipalités*, « une municipalité peut, par résolution du conseil, accorder des subventions aux organismes suivants, selon les modalités déterminées par le conseil :

- une œuvre, un organisme, une association ou une corporation de bienfaisance ou sans but lucratif;
- un organisme d'athlétisme, culturel, environnemental, social ou éducationnel;
- tout autre organisme ou corporation, si un conseil estime que la subvention est utile pour aider au développement économique de la municipalité » (90.01(1)).

Un conseil municipal pourrait ainsi subventionner et acquérir (4(2)c) une œuvre et subventionner un organisme culturel.

La *Loi sur les municipalités* permet aux municipalités de mandater et d'appuyer financièrement ou d'autres façons des organismes ou associations d'améliorations locales qui œuvrent à l'entretien et l'embellissement de leurs « rues, parcs, jardins, cimetières, lieux publics en plein air, bâtiments publics, statues, monuments et lieux d'intérêt » (156a). Plusieurs de ces associations interviennent en faveur de la protection du patrimoine et de l'amélioration du centre-ville.

D'autre part, à l'Annexe 1, la Loi prévoit toute une gamme de services qui permettent aux municipalités d'intervenir dans des activités liées tant aux propriétés qu'au mieux-être de la population. Les arts et la culture ne sont pas spécifiquement mentionnés dans la liste des services, mais pourraient être inclus dans les services communautaires, la promotion et le développement du tourisme. Au Nouveau-Brunswick, les arts et la culture jouent un rôle important dans le développement culturel et touristique et, réciproquement, les festivals, attrait et événements touristiques font généralement une large place aux arts et à la culture. Notons que la liste des services mentionne spécifiquement les installations et programmes récréatifs et sportifs, mais non artistiques et culturels. Il en est de même pour l'autorité de fixer les droits à acquitter pour l'utilisation des installations et pour la participation aux programmes récréatifs et sportifs. Il faut cependant reconnaître que la Loi date d'au-delà de 40 ans.

La Loi sur l'urbanisme

La *Loi sur l'urbanisme* reconnaît le pouvoir des municipalités, dans le cadre des plans municipaux, d'intervenir dans certains champs d'activité, principalement « la préservation des bâtiments et sites d'intérêt historique » (23(5)a)(vi)(J) et la planification des « institutions culturelles et d'éducation » (23(5)a)(vi)(D).

Le lecteur aura avantage à consulter les sites Web des ministères responsables des affaires municipales, culturelles ou environnementales pour en savoir plus à ce sujet. Au Nouveau-Brunswick, les principaux ministères sont les suivants :

- le ministère des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick (www.gnb.ca/gouvernementslocaux);
- le ministère du Bien-être, de la Culture et du Sport (www.gnb.ca/0131/index-f.asp).

4.3.2 Faire soi-même et agir en partenariat avec les organismes du milieu

Suivant les contextes géographique, économique, social et culturel, les municipalités soutiennent le développement culturel de leurs citoyennes et de leurs citoyens de diverses façons. Si la municipalité peut définir les objectifs, les orientations et les grands axes de son intervention culturelle, la présence plus ou moins importante et active d'organismes culturels modifie sensiblement sa façon d'intervenir. Nous distinguerons ici deux grandes modalités d'intervention, la première étant, sans doute, la plus représentative du mode d'intervention des municipalités francophones du Nouveau-Brunswick :

- **La municipalité facilitatrice et partenaire** : Dans cette optique, la municipalité soutient son milieu et agit en complémentarité des activités et des services offerts par les organismes et les acteurs culturels de son territoire. L'impulsion culturelle provient généralement de la population, des usagers, des artistes et des organismes artistiques et culturels qui s'impliquent dans un ou plusieurs secteurs d'activités.
- **La municipalité maître d'œuvre** : Dans cette optique, la municipalité assume le développement culturel de son territoire : équipements, politiques, programmation et activités culturelles, ressources humaines, services, etc. Elle prend directement en charge une partie de l'offre culturelle.

Note :

Une municipalité peut agir en partenariat avec les organismes de son milieu dans certains champs d'action alors qu'elle sera maître d'œuvre dans d'autres domaines. Par exemple, une municipalité est maître d'œuvre de l'implantation de règlements visant à protéger certains sites patrimoniaux de son territoire. Cependant, elle peut également développer des partenariats avec des organismes patrimoniaux dans le cadre d'activités de sensibilisation ou d'animation patrimoniales. Au Nouveau-Brunswick, cette dynamique est présente au sein de quelques municipalités francophones et mixtes.

4.3.3 Les types d'actions menées régulièrement par les municipalités

Si les domaines d'intervention des municipalités canadiennes sont vastes, il en va de même pour les actions mises en place. En fonction de ses priorités, la municipalité développe des outils, des programmes ou des activités en lien avec la réalité de son territoire. Évidemment, dans le contexte de l'élaboration d'une planification qui intègre le concept d'aménagement culturel du territoire, les actions à réaliser seront liées aux trois (3) champs d'intervention définis. Ainsi, les municipalités s'assurent de la cohérence de leurs actions en matière d'intégration des arts, de la culture et du patrimoine. Voici un éventail d'actions qu'une municipalité peut entreprendre et qui peuvent inspirer les municipalités francophones du Nouveau-Brunswick dans l'élaboration de leur planification culturelle :

- adopter des politiques ou des programmes en matière de lutte contre l'exclusion culturelle, d'art public, de rénovation patrimoniale, de design urbain, etc. ;
- apporter un soutien financier de fonctionnement ou de projets ou en services (hébergement dans des locaux municipaux, services de police lors d'événements, etc.) aux artistes, aux organismes artistiques et culturels et aux diffuseurs de son territoire ;



D'une même voix – l'Acadie rassemble, Congrès mondial acadien, Tracadie-Sheila, 2009.

- élaborer la programmation des infrastructures culturelles municipales (bibliothèques, salles de spectacle, écoles de formation en arts de la scène, etc) ;
- établir un plan directeur des infrastructures culturelles (investissements dans l'amélioration des équipements de diffusion ou de création ou la construction de nouveaux) ;
- mener des initiatives de valorisation et de protection du patrimoine (politique du patrimoine, programme d'aide à la rénovation, etc.) ;
- appuyer la réalisation de différents événements artistiques et culturels, tels les festivals.

5. Les outils de planification en aménagement culturel du territoire

Cette section présente les outils de planification essentiels au développement durable des municipalités par l'aménagement culturel du territoire. Elle met l'accent sur la planification culturelle municipale, en y intégrant les trois champs d'intervention, les sept étapes de l'aménagement, ainsi que les actions qui y sont associées. Elle offre également une description de différentes politiques sectorielles. Enfin, elle propose divers mécanismes pour assurer la concertation et la gestion d'une planification culturelle municipale qui s'appuie sur la participation de l'ensemble des secteurs.

Faire l'aménagement culturel de **Votre** territoire : par où commencer ?

Qui sont les organismes œuvrant dans le secteur culturel sur votre territoire ? Quels sont leurs champs d'activité ? Ont-ils déjà été approchés pour collaborer au développement culturel de votre localité ? Qui est responsable du développement culturel au sein de l'appareil municipal ? Existe-t-il un service de la culture ? De qui se compose-t-il ? Est-ce plutôt un agent culturel qui gère les dossiers ? Des structures de consultation sont-elles actives ? Quels sont les autres services municipaux ou paramunicipaux concernés par les dossiers culturels (urbanisme, travaux publics, communication, office du tourisme, développement économique, etc) ? Comment les services collaborent-ils entre eux au développement culturel ?

Qui est responsable de la culture au sein de la municipalité ?

Selon la taille de la population, l'organisation du service culturel peut varier considérablement d'une municipalité à l'autre. Certains responsables des dossiers culturels travaillent dans un service dédié uniquement à la culture, alors que d'autres œuvrent plutôt au sein d'un service consacré à la vie communautaire ou aux loisirs. Dans les municipalités de petite taille, il se peut qu'un employé municipal soit

chargé des dossiers culturels ou que le développement culturel soit confié à un comité de bénévoles. Certaines municipalités délèguent la gestion des activités culturelles à des organismes à but non lucratif. Le travail des équipes municipales peut être soutenu par des structures de consultation (comité culturel, commission culturelle, etc).

Quelles sont les ressources matérielles et financières ?

Quels sont les équipements municipaux à votre disposition (salle de spectacle, musée, galerie, centre multifonctionnel, etc.) ? Où sont-ils situés ? Quelle part du budget municipal est consacrée aux arts et à la culture ? Quels sont les programmes municipaux existants ? Quel est le rôle de la bibliothèque ? Offre-t-elle des services d'animation ? Quels sont les organismes actuellement soutenus par la municipalité ?

Qui sont les partenaires financiers ?

En plus des partenariats possibles avec les ministères provinciaux responsables de la culture et des affaires municipales, qui sont les autres partenaires financiers provinciaux et fédéraux ? Comment les organismes de développement économique peuvent-ils contribuer ?

Une planification culturelle municipale intégrant le concept d'aménagement culturel vous amènera à répondre à toutes ces questions.

5.1

Les outils de planification et d'orientation

Historiquement, la politique culturelle est le pivot de la stratégie d'action municipale en matière de culture. Cet outil lui permet de définir ses orientations et ses objectifs en matière de développement culturel, d'établir un plan d'action et de négocier des ententes de partenariat.

Au Nouveau-Brunswick, plusieurs municipalités se sont dotées d'une politique culturelle; or, peu d'entre elles inscrivent les arts, la culture et le patrimoine dans leur planification stratégique et dans une réelle planification culturelle municipale qui tient compte du rôle des arts, de la culture et du patrimoine dans le développement des autres secteurs municipaux (économie, tourisme, éducation, mieux-être, aménagement du territoire, etc.).

Voilà pourquoi nous préconisons que les municipalités francophones de la province inscrivent leurs actions en matière culturelle dans une réelle **planification culturelle municipale** basée sur les grands principes de l'aménagement culturel du territoire. Arrimée au concept d'ACT, la planification culturelle municipale nous semble essentielle pour qu'une municipalité puisse réellement favoriser le développement durable de sa communauté par l'intégration des arts, de la culture et du patrimoine dans tous les secteurs. Évidemment, les municipalités qui se sont dotées de politiques culturelles pourront les arrimer à leur planification culturelle municipale.



CORNUM PHOTOGRAPHICS

Transition 2000, Claude Roussel, Caisse populaire Beauséjour, Moncton, 1999.

5.2

La planification culturelle municipale comme outil privilégié d'aménagement culturel du territoire

Qu'entend-on par planification culturelle municipale ?

Une planification culturelle municipale est un geste politique et public de reconnaissance de l'importance de la culture dans le développement d'une collectivité. Ainsi, une planification culturelle municipale est un énoncé de valeurs adapté à la réalité locale et régionale. La plupart du temps, elle est constituée des éléments suivants : les principes directeurs, les axes d'intervention et les orientations correspondantes, les objectifs à atteindre, le rôle qu'entend jouer la municipalité et l'identification des partenaires.

La planification culturelle municipale peut être entendue comme un processus :

- **horizontal**, qui fait disparaître les silos entre les divers secteurs d'une municipalité et qui inclut des partenariats intermunicipaux ou régionaux;
- **intégré**, qui pénètre toutes les sphères d'activités d'une municipalité;
- **inclusif**, qui comprend toutes les ressources culturelles du territoire;
- **continu**, qui concerne le développement des capacités de ses intervenants (Ministère de la Culture de l'Ontario. « Guide en appui à la planification culturelle municipale, aux politiques culturelles municipales et à la promotion de la culture francophone en Ontario », p. 6, 2007).

La planification culturelle est un processus de consultation et de participation de la population à la prise des décisions qui visent l'ensemble de la communauté. Elle a pour but d'aider les administrations locales à reconnaître les ressources culturelles dans leur milieu et à concevoir des stratégies qui permettront à la communauté d'atteindre ses objectifs collectifs. Cette approche stratégique permet d'intégrer, directement ou indirectement, les ressources culturelles de la communauté à l'ensemble de la planification des administrations locales.

« [...] La planification culturelle est une approche selon laquelle toutes les facettes de la vie culturelle d'une communauté sont considérées comme un bien. La planification culturelle tient compte des avantages accrus et diversifiés que ces biens pourraient conférer à la communauté dans l'avenir, dans la mesure où ils sont organisés stratégiquement. Percevoir la culture et l'activité culturelle comme des outils de développement humain et communautaire plutôt que comme de simples "produits", qu'il faut subventionner parce qu'ils nous sont bénéfiques, permet de dégager des pistes d'une valeur inestimable. De ce fait, lorsque nous adoptons une perspective élargie et intégrée de la culture, une vision qui dépasse la notion traditionnelle de "haute culture" [...], nous accroissons le capital communautaire nécessaire pour aborder les objectifs collectifs. »

(Extrait de la *Trousse de planification culturelle*, publiée par le Réseau des villes créatives, p.1).

Quelle est la différence entre une planification culturelle et une politique culturelle ?

Planification culturelle municipale	Politique culturelle traditionnelle
<p>Approche horizontale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intègre les éléments culturels à toutes les dimensions d'une municipalité (parcs et loisirs, infrastructures, développement économique et social, etc.). • Fait collaborer les services entre eux. • Favorise les collaborations intermunicipales et régionales. 	<p>Approche verticale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Permet de consolider et d'appuyer le développement des arts et de la culture dans une municipalité. • Privilégie le travail « en silos », par secteur. • Restreint généralement les champs d'intervention à l'intérieur des limites de la municipalité.

Autrement dit, la planification culturelle municipale consiste à élargir la prise en compte de la culture, en ne la confinant pas uniquement au service des loisirs et de la culture, mais en l'intégrant aux autres services municipaux et secteurs d'activité de la collectivité (secteur communautaire, développement économique, etc.). Cela implique de délaisser les approches en silos pour se concentrer sur la mobilisation de tous les services municipaux et des principaux groupes de citoyens (milieux culturels, des affaires, communautaire, etc.) afin d'inclure la culture dans les exercices de planification stratégique et, plus largement, dans la planification d'autres priorités municipales telles que l'aménagement du territoire, le tourisme, la jeunesse, la famille, les travaux publics, le développement économique, l'emploi, la vie communautaire, le transport, la revitalisation urbaine ou villageoise, etc.

Et la politique culturelle dans tout ça ?

Une politique culturelle municipale, de son côté, est une approche qui pourrait être qualifiée le plus souvent de verticale, puisqu'elle est utilisée dans le but de consolider et d'appuyer le développement des arts, de la culture et du patrimoine dans une municipalité. Bien qu'elle puisse contenir des actions destinées à inscrire les arts, la culture et le patrimoine dans le développement d'autres secteurs, la politique culturelle permet généralement de définir les grandes orientations et les objectifs que souhaite se donner une municipalité en matière de développement culturel.

Les nombreux exemples de politiques culturelles dont l'équipe de rédaction de cette valise culturelle municipale a pris connaissance articulent bien les actions municipales en matière de développement culturel, mais escamotent souvent le rôle que peuvent jouer les arts, la culture et le patrimoine dans le développement des autres secteurs, pour le bénéfice du développement global de la communauté. Bien que la politique culturelle constitue un outil fort utile, nous pensons qu'en Acadie du Nouveau-Brunswick, étant donné l'importance d'assurer l'aménagement culturel des territoires, les municipalités auront avantage à travailler plus globalement à une planification culturelle municipale telle que définie plus haut.

Cela dit, dans la réalité, les deux démarches sont interdépendantes au sens où une bonne planification culturelle municipale créera le besoin d'appuyer le développement des arts, de la culture et du patrimoine d'une municipalité. Voilà pourquoi les municipalités qui sont déjà dotées d'une politique culturelle pourront l'intégrer à la planification culturelle municipale, qui elle-même sera une composante de la planification stratégique de la municipalité.

La planification culturelle municipale s'avère un processus incontournable pour :

- apporter un regard neuf sur les priorités municipales et permettre, lorsqu'il y a lieu, de trouver des manières originales d'atteindre des objectifs en recourant aux ressources artistiques, culturelles et patrimoniales de la collectivité;
- mieux connaître les attentes et les besoins des acteurs de la culture, des citoyens et des intervenants sociaux, économiques et municipaux de la collectivité;
- définir une vision à long terme, structurer, planifier, guider l'intervention municipale et élaborer des politiques mieux intégrées;
- permettre aux municipalités, aux artistes, aux organismes culturels et aux leaders sociaux et économiques de travailler conjointement à l'intégration des arts, de la culture et du patrimoine à l'ensemble des préoccupations municipales;
- contribuer significativement au développement social et économique des communautés;
- favoriser la démocratie locale, car la planification culturelle intègre les différentes formes d'expression et les intérêts variés de la collectivité en faisant appel à de nouveaux modèles de prise de décision (forums de citoyens, tables rondes, etc.);
- favoriser le développement de partenariats entre les milieux culturel, communautaire et d'affaires;
- établir un plan d'action mobilisateur qui fasse consensus dans la collectivité.

Quels sont les facteurs de succès d'une bonne planification culturelle ?

Que le processus de planification soit très englobant ou qu'il soit spécifique, les quelques principes suivants participeront au succès de l'aventure :

- s'entendre sur une définition étendue de la culture qui ne se concentre pas uniquement sur l'art et le patrimoine mais qui considère la culture dans toutes ses dimensions (économique, sociale, paysagère, etc.);
- se questionner sur la façon dont les ressources culturelles peuvent être associées à l'atteinte des objectifs économiques, sociaux, territoriaux, etc.;
- repérer les occasions de collaboration avec les municipalités environnantes, à partir des compétences et des ressources de chacune d'entre elles et en tenant compte des trois champs d'intervention visés par l'ACT;
- engager le processus avec la volonté de bâtir des réseaux, des relations et des partenariats plutôt que des équipements ou des programmes;
- sensibiliser les cadres supérieurs, les directeurs de services, le directeur général et les conseillers municipaux à l'importance de la planification culturelle;
- baser l'exercice sur un fort engagement citoyen et sur des collaborations qui incluent la collectivité, le milieu culturel, les citoyens, les élus, les autres services municipaux, les leaders économiques et sociaux de la collectivité, les entreprises, etc.

5.2.1 L'élaboration d'une planification culturelle municipale intégrant le concept d'aménagement culturel du territoire

L'approche préconisée par le concept d'aménagement culturel du territoire, qui met de l'avant les trois (3) principaux champs d'intervention et les sept (7) actions principales à réaliser, nous semble le moyen privilégié pour assurer l'élaboration et la mise en œuvre d'une planification culturelle municipale en Acadie du Nouveau-Brunswick. Comme nous l'avons maintes fois mentionné, il est primordial, dans le cadre d'une planification culturelle municipale, que les municipalités interviennent dans les trois champs d'intervention ci-dessous. Nous convenons que, selon les caractéristiques propres à une municipalité, un des champs d'intervention peut dominer dans la planification, mais il faut pouvoir agir dans ces trois dimensions si nous voulons une planification culturelle municipale efficace, engager pleinement les citoyennes et les citoyens, et leur donner accès à une diversité d'œuvres et de produits culturels.

Bien qu'ils aient déjà été présentés, voici, à titre de rappel, les trois (3) champs d'intervention de l'ACT et les sept étapes et actions essentielles pour assurer la conception et la mise en œuvre d'une planification culturelle municipale par l'ACT.



DANIEL AUCOIN

Train à Grégoire, Paul Grégoire, Office du tourisme, Edmundston.



Pays de la Sagouine, Bouctouche.

Le champ artistique professionnel (ART) touche le développement de l'ensemble du secteur artistique professionnel et comprend :

- le développement des artistes professionnels de toutes les disciplines artistiques ;
- le développement des infrastructures et des organismes artistiques professionnels de création, de production et de diffusion dans toutes les disciplines, y compris les ressources humaines ;
- le développement des industries et entreprises culturelles, y compris les entrepreneurs culturels ;
- le développement des festivals artistiques professionnels et des événements artistiques professionnels, ainsi que leur personnel ;
- la réalisation d'initiatives d'intégration des arts professionnels dans tous les secteurs de la société (éducation, santé et mieux-être, économie, etc.) ;
- le développement d'initiatives de promotion des arts professionnels ;
- le développement d'initiatives de recherche dans les arts professionnels.

Le champ de l'action culturelle (CULTURE) touche le développement de ce secteur et toutes les activités favorisant l'accès des citoyens aux arts, à la culture et au patrimoine. Ce champ comprend :

- le développement des infrastructures culturelles communautaires et l'appui aux organismes de développement culturel, ainsi que les ressources humaines de ce secteur ;
- la réalisation d'activités de loisir culturel et l'accès à de telles activités ;
- l'appui à des festivals ou à des événements culturels communautaires.
- la réalisation d'activités d'éducation artistique dans la communauté et l'accès à de telles activités ;
- la réalisation d'événements culturels communautaires et l'accès à de tels événements ;
- la réalisation d'initiatives d'intégration des arts professionnels, de la culture et du patrimoine dans tous les secteurs de la société (éducation, santé et mieux-être, économie, etc.) ;
- la réalisation d'initiatives de promotion en développement culturel ;
- la réalisation d'initiatives de recherche en action culturelle ;

Le champ du patrimoine culturel (PATRIMOINE) touche la production et le développement du patrimoine matériel et immatériel et comprend :

- la protection et la mise en valeur des bâtiments patrimoniaux ;
- la protection et la mise en valeur des sites archéologiques et historiques ;
- la protection et la mise en valeur des lieux sacrés, cimetières et monuments ;
- la protection et la mise en valeur des artefacts et des collections ;
- le développement des organismes patrimoniaux et de conservation, ainsi que leur personnel ;
- l'appui et le développement des initiatives de mise en valeur du patrimoine culturel ;
- l'appui et le développement des infrastructures et organismes muséaux.

Les sept étapes et actions de l'aménagement culturel du territoire

L'outillage de base

Fournir aux responsables publics et communautaires de l'aménagement culturel du territoire les outils nécessaires pour qu'ils puissent exercer un leadership dans l'élaboration et la réalisation de stratégies d'aménagement culturel du territoire (par exemple : *La valise culturelle municipale*).

La concertation

Regrouper dans un mécanisme de concertation multisectoriel, structuré et continu les leaders des différents secteurs intéressés à travailler au développement de leur communauté par cette approche (par exemple : création d'un conseil de concertation municipal ou régional en aménagement culturel du territoire). Ce mécanisme de concertation peut être créé à l'échelle municipale, mais aussi intermunicipale ou régionale, selon les enjeux relevés et les actions à réaliser. Ainsi, les actions à entreprendre peuvent toucher plus d'un palier à la fois, c'est-à-dire comprendre des actions municipales et certaines autres intermunicipales ou régionales.

La connaissance

Favoriser une meilleure connaissance et compréhension des trois (3) champs d'intervention définis en aménagement culturel du territoire (par exemple : offrir des séances de formation, donner accès à de la documentation).

L'état des lieux ou le diagnostic

À partir de l'écosystème culturel, et en prenant en compte les trois champs d'intervention de l'ACT, dresser un portrait culturel (inventaire) de la municipalité ou de la région en dégageant les maillons forts et les maillons faibles (par exemple : élaborer une cartographie culturelle de la région comprenant les infrastructures, les ressources humaines disponibles, les activités artistiques, culturelles et patrimoniales, etc.).

La planification

Élaborer une planification culturelle municipale, accompagnée d'un plan d'action pour assurer l'aménagement culturel par la pleine intégration des arts, de la culture et du patrimoine (par exemple : élaborer une planification culturelle municipale qui engage tous les secteurs de la communauté et qui peut inclure des politiques et programmes sectoriels comme la politique du 1 %, une politique du patrimoine, etc.).

L'action

Appuyer et réaliser des projets rassembleurs favorisant la mise en œuvre de la planification culturelle municipale et l'intégration des arts, de la culture et du patrimoine dans toutes les sphères de la société. Ces actions seront tantôt municipales, tantôt intermunicipales ou régionales, selon la nature des enjeux relevés (par exemple : accueillir un.e artiste en résidence dans une municipalité, intégrer le programme Une ville – un artiste, rénover une infrastructure culturelle, appuyer un festival ou la programmation artistique et culturelle d'un organisme, collaborer à un projet d'intégration des arts et de la culture en milieu scolaire, soutenir un projet culturel de lutte contre la pauvreté, soutenir des projets d'intégration des nouveaux arrivants par les arts, la culture et le patrimoine, etc.).

L'évaluation

Évaluer l'avancement de la mise en œuvre de la planification culturelle municipale et la réalisation de projets, en se dotant d'outils de mesure crédibles et pertinents (par exemple : en utilisant un guide d'évaluation élaboré en collaboration avec les partenaires).

5.2.2

Le plan d'action

Qu'est-ce qu'un plan d'action ?

Dans le cadre d'une planification culturelle municipale, le plan d'action permet de traduire les orientations et les principes directeurs énoncés dans cette planification culturelle en gestes concrets. Suivant les trois champs d'intervention visés et les sept étapes à prendre en considération pour assurer la réalisation d'une réelle démarche d'aménagement culturel, il définit les actions tangibles que la municipalité et ses partenaires entendent réaliser dans les prochaines années. Arrimé aux contraintes budgétaires, le plan d'action doit être évolutif et révisé régulièrement pour demeurer actuel et permettre l'obtention de résultats. Son horizon est généralement de trois à cinq ans. Pour en assurer le suivi, il est fortement recommandé de l'intégrer à un processus de suivi et de reddition de comptes de la municipalité.

Les composantes du plan d'action

- les mécanismes de mise en œuvre et de suivi de la planification culturelle municipale;
- la liste des actions retenues pour concrétiser les objectifs de la planification culturelle;
- les intervenants concernés et leurs rôles respectifs;
- les sources de financement;
- le calendrier de réalisation;
- le soutien organisationnel nécessaire.

5.3

Autres politiques

Une planification culturelle municipale implique l'intégration de l'ensemble des outils dont dispose une municipalité pour agir dans le domaine des arts, de la culture et du patrimoine. La planification culturelle peut donc comprendre des politiques sur des questions plus spécifiques, que ce soit une politique d'art public, du patrimoine, etc. Nous présentons ici deux exemples de politiques fréquemment utilisées par les municipalités.

5.3.1

La politique locale d'art public

L'expression « **art public** » désigne les œuvres présentées dans l'espace public, à l'extérieur des lieux traditionnellement consacrés à l'art. Pour être publique, l'œuvre d'art doit être située dans un espace qui offre à la population une expérience gratuite et sans obstruction.

Certaines œuvres d'art public sont appelées œuvres d'intégration, car elles s'intègrent dans leur environnement, soit à l'architecture ou à l'aménagement paysager, ou encore elles prennent la forme de mobilier urbain. Le plus souvent, les œuvres d'intégration sont créées pour un lieu donné et mises en valeur de façon à établir une relation formelle ou symbolique avec le lieu.

Plusieurs municipalités possèdent des collections d'œuvres d'art dites publiques. Ces collections sont composées de différents types d'œuvres (peinture, sculpture, murale, etc.) et peuvent contenir des œuvres d'art public. Elles sont généralement déployées dans les bibliothèques, les centres communautaires, les hôtels de ville ou d'autres édifices municipaux.

Qu'est-ce qu'une politique d'art public ?

L'adoption d'une politique d'art public est un geste politique et public de reconnaissance de l'art public comme dimension importante du développement culturel et comme représentation visuelle et dynamique d'une collectivité. C'est une manière d'affirmer dans l'espace public l'attachement d'une municipalité aux arts et à la qualité de son cadre de vie. La politique permet de circonscrire l'action municipale en matière d'art public, de rendre plus transparents les mécanismes de sélection des œuvres et de systématiser l'intégration d'œuvres d'art public dans les projets municipaux d'immobilisation.

Généralement, la politique d'art public comprend les éléments suivants : une définition de l'art public, les objectifs de la politique, les projets applicables, les mécanismes de financement de la politique, les rôles des partenaires, le processus de sélection des œuvres et les responsabilités en matière d'entretien. La politique peut également mentionner les dispositions particulières qui s'appliquent aux projets des promoteurs privés.

Pourquoi adopter une politique d'art public ?

Qu'il soit d'initiative municipale ou privée, l'art public contribue à rehausser les paysages locaux et entraîne d'importants bénéfices physiques, sociaux et économiques pour les collectivités. Adopter une politique d'art public contribue notamment à :

- démocratiser la culture ;
- améliorer la qualité des paysages et la qualité de vie ;
- stimuler le développement économique et touristique par la création d'une image de marque ;
- attirer de nouveaux résidents ;
- encourager le tourisme culturel ;
- mettre en valeur les artistes locaux et leur offrir des possibilités de création ;
- inciter les promoteurs privés à emboîter le pas et à s'investir dans la collectivité.

Comment financer une politique d'art public ?

Les mécanismes de financement des politiques municipales d'art public sont variés. Voici les façons les plus courantes de calculer le budget municipal alloué à l'art public :

- Pourcentage (politique dite du 1 %) : Une municipalité peut établir un pourcentage du budget qui s'appliquera de façon égale à tous ses projets d'immobilisation (selon les critères d'admissibilité

définis dans la politique). Ce pourcentage est calculé à partir du coût total du projet d'aménagement. Il peut varier, généralement entre 0,5 % et 3 %, bien que le taux le plus répandu soit de 1 %.

- Réserve d'art public : Une municipalité peut mettre sur pied une réserve d'art public constituée de fonds publics (allocation budgétaire annuelle) et privés (dons). Généralement, le montant alloué est récurrent et ne dépend pas des projets.

Quels sont les champs d'application d'une politique d'art public ?

Les champs d'application sont variés et peuvent toucher :

- les espaces municipaux (construction, agrandissement, rénovation de bâtiments municipaux ; aménagement, réfection de parcs et d'espaces publics ouverts ; aménagement, réfection d'infrastructures publiques comme la voirie, l'aménagement de bassins, le terrassement des sols ; mobilier urbain ;
- les espaces privés (construction, rénovation majeure d'un projet d'immobilisation privé dont la vocation est publique).

La politique peut donc s'appliquer aux projets de développement privés ?

La majeure partie de l'environnement urbain et rural relève de la sphère privée. Il en résulte que la qualité de l'architecture et des espaces publics est

tributaire de l'intérêt que les promoteurs privés y portent. C'est pourquoi l'application d'une politique d'art public aux entreprises dont les projets de construction ou d'aménagement ont une vocation publique (édifices à bureaux, centres commerciaux, grands commerces, etc.) produit un impact positif additionnel sur la qualité de l'espace public.

5.3.2 La politique locale du patrimoine

Le patrimoine est, historiquement, le premier champ d'intervention des municipalités en matière de culture, en relation avec leurs actions en aménagement du territoire et en urbanisme. Il constitue toujours un champ d'intérêt pour elles.

Qu'est-ce qu'une politique locale du patrimoine ?

La politique locale du patrimoine est un outil de planification, d'orientation et d'intervention. Elle permet aux municipalités d'engager des démarches cohérentes, planifiées et préventives, plutôt que simplement réactives, au cas par cas, pour empêcher notamment des démolitions, contrôler les interventions ou répondre aux demandes ponctuelles de groupes de citoyens. Voici quelques-uns des éléments qui constituent généralement une politique du patrimoine : une définition et les composantes du patrimoine ; les valeurs, fondements ou principes directeurs ; les axes d'intervention, les orientations à

privilégier; les objectifs à atteindre; et les stratégies de mise en œuvre.

La politique locale du patrimoine s'avère un outil incontournable pour :

- définir l'identité de la municipalité;
- améliorer la qualité de vie des citoyens et favoriser la cohésion sociale;
- stimuler la vitalité culturelle locale;
- favoriser le développement économique (tourisme culturel);
- inviter les citoyens à souscrire à un objectif commun;
- définir une vision à long terme, structurer, planifier et guider l'intervention municipale;
- préciser le cadre législatif des actions liées au patrimoine;
- partager les responsabilités et réaliser des ententes de partenariat avec les acteurs du milieu artistique, culturel, patrimonial, communautaire et d'affaires.

«Le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement.»

*Loi sur le développement durable
du Québec, article 6*



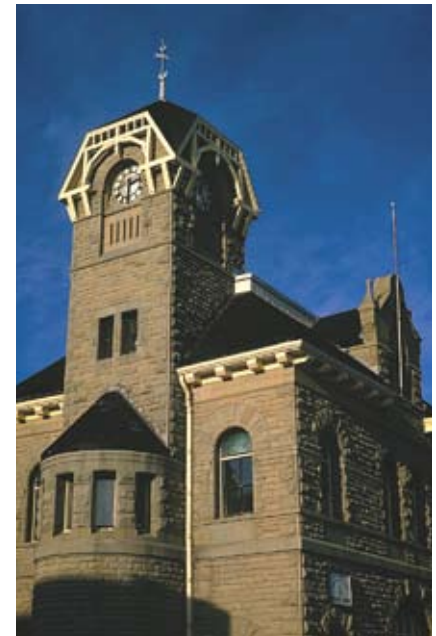
VILLAGE DE SAINT-FRANÇOIS-DE-MADAWASKA



DAVID BABINEAU



COMMUNAUTÉ RURALE BEAUBASSIN-EST



IMAGES DU NOUVEAU-BRUNSWICK



IMAGES DU NOUVEAU-BRUNSWICK



IMAGES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Dans le sens des aiguilles d'une montre : Forge Jos. B. Michaud, Saint-François-de-Madawaska; édifice Heritage, Bathurst; chapelle, Société historique de Clair; Centre touristique de l'ancienne gare, Saint-Quentin; Monument national Notre-Dame de l'Assomption, Rogersville; école, Cormier-Village.

5.4

Les structures d'orientation et de gestion de la culture au sein de la municipalité

On retrouve principalement deux types de structures municipales qui sont responsables du développement culturel au sein des municipalités :

1. les structures d'orientation, de concertation et conseil;
2. les structures d'administration et de gestion*.

Cela dit, les structures que nous présentons ici sont appelées à travailler en étroite collaboration les unes avec les autres. Une bonne complicité est nécessaire entre le palier politique (les élus impliqués, notamment, dans la définition de la vision et des orientations) et le palier administratif (les fonctionnaires responsables de la gestion et de l'administration).

* Dans la plupart des municipalités francophones et mixtes du Nouveau-Brunswick, la structure d'administration et de gestion se résume à une personne au sein de l'administration municipale, qui est généralement affectée au service des loisirs et qui est responsable des affaires liées aux arts, à la culture et au patrimoine, en plus de ses autres responsabilités.

5.4.1

Les structures d'orientation, de concertation et de conseil

Les structures d'orientation et de concertation habituelles

Commissions culturelles, commissions consultatives de la culture, comités des arts et de la culture... peu importe comment on les nomme, ces structures municipales, au sein desquelles siègent des élus et des fonctionnaires municipaux responsables de la culture et du patrimoine, des représentants des secteurs des arts, de la culture et du patrimoine et, éventuellement, des représentants d'autres secteurs d'activité ou des citoyens amateurs de culture, ont généralement pour fonction de :

- conseiller le conseil municipal sur les orientations et la planification du développement culturel local;
- procéder à des consultations (par exemple, en vue de l'élaboration d'une planification culturelle locale);
- favoriser une concertation entre les intervenants culturels et municipaux. Une commission pourra également vouloir favoriser l'établissement de liens avec d'autres secteurs d'activité, tel le milieu des affaires ou communautaire ;
- promouvoir et faire connaître les actions culturelles de la municipalité.

La structure d'orientation et de concertation suggérée dans le contexte de l'ACT

Dans le contexte d'une planification culturelle municipale qui intègre l'aménagement culturel du territoire, la structure d'orientation et de concertation pourra prendre la forme d'un **conseil municipal ou régional en aménagement culturel du territoire** et inclure des leaders du plus grand nombre de secteurs possible, notamment : arts, culture, patrimoine, communications, affaires, éducation, mieux-être, loisirs et tourisme, etc.

Comme trop souvent de tels comités n'ont pas d'échéances suffisamment précises ou n'ont pas suffisamment de reconnaissance, nous préconisons que ce conseil soit directement responsable devant le conseil municipal, à qui il devra soumettre, dans le cadre d'une réunion publique du conseil, un rapport annuel de la progression de la mise en œuvre de la planification culturelle municipale et des recommandations de révision (mise à jour) ou de renforcement de certains volets de la planification pour la prochaine année.

La gestion de ce conseil (coordination, suivis) pourra relever directement de l'administration municipale ou encore d'un organisme culturel communautaire qui serait mandaté pour en assurer la coordination et l'animation.

5.4.2 Les structures d'administration et de gestion

En fonction de la taille de la population et de la réalité locale, la gestion du développement culturel peut prendre différentes formes au sein de l'appareil municipal. Historiquement, dans plusieurs municipalités, la culture relève du service des loisirs. Cependant, aujourd'hui, les modes de gestion municipale de la culture sont plus diversifiés et revêtent plusieurs formes. Afin d'appuyer les municipalités francophones du Nouveau-Brunswick dans la structuration de leurs services culturels, voici quelques modèles qui pourront servir de sources d'inspiration.

Le service municipal interdépartemental

Le service municipal interdépartemental chapeaute plusieurs secteurs d'intervention municipale, soit les loisirs, la culture, les communications, l'urbanisme et le développement communautaire. Les combinaisons les plus fréquentes sont celles entre les loisirs et la culture, ou les loisirs, la culture et la vie communautaire. Certaines municipalités ont aussi mis en place un service de la culture, du patrimoine et du tourisme, ou un service de la vie communautaire, de la culture et des communications. Ce type de service comprend généralement un directeur et des chefs de division pour chacun des secteurs. La division des arts et de la culture est constituée d'un responsable de la bibliothèque, d'agents de développement culturel et d'employés de soutien.

Le service autonome

Certaines municipalités disposent d'un service consacré spécifiquement aux arts et à la culture. Ce type de service comprend un directeur, des conseillers, coordonnateurs ou agents responsables de secteurs d'intervention précis (patrimoine, bibliothèque, etc.) et des employés de soutien.

Les municipalités recourant à la gestion déléguée

Certaines municipalités délèguent la gestion de la culture à des organismes à but non lucratif, telles les sociétés ou associations culturelles.

Les municipalités non dotées d'un service culturel

Plusieurs municipalités ne possèdent pas de service municipal responsable du développement culturel, n'ayant pas les ressources nécessaires à la mise en place d'une structure organisationnelle au sein même d'un service des loisirs. Ces municipalités peuvent intervenir dans le secteur culturel en appuyant des comités bénévoles ou des groupes culturels (par exemple une troupe de théâtre, une chorale, etc.). Dans certains cas, un agent communautaire offre un soutien logistique et technique à ces organismes. La gestion bénévole comporte cependant des écueils fréquemment liés à l'essoufflement des ressources, qui peuvent mettre en cause la continuité de l'action culturelle. Voilà pourquoi un partenariat avec les organismes locaux de développement culturel et un soutien aux sociétés culturelles sont fortement préconisés.



CORKUM PHOTOGRAPHICS

Wave flow / Vague déferlante, Jennifer MacKlem, Kip Jones, Hôtel de Ville, Moncton, 2005.

6. Les impacts économiques et sociaux des arts, de la culture et du patrimoine

Cette section offre de l'information pertinente sur les impacts économiques et sociaux des arts, de la culture et du patrimoine. Les leaders de l'aménagement culturel du territoire doivent souvent démontrer la valeur et les retombées des investissements dans le secteur culturel. Les renseignements ci-dessous peuvent servir d'argumentaires pour mobiliser l'ensemble de la population et l'engagement de tous les secteurs.

6.1

Les dépenses culturelles des Canadiens et des Néo-Brunswickois

Au Canada : 25 milliards de dollars en dépenses culturelles

En 2005 :

- Les Canadiennes et les Canadiens ont dépensé 25,1 milliards de dollars pour des produits et services culturels, ce qui représente une moyenne de 821 \$ par personne. Ces dépenses sont de 5 % supérieures à leurs dépenses réunies pour les meubles, les appareils électroménagers et les outils (Hill Stratégies Recherche, 2007, p. 3).

Entre 1997 et 2005 :

- Les dépenses des Canadiennes et des Canadiens pour les produits et les services culturels ont augmenté de 48 %. (Hill Stratégies Recherche, 2007, p. 7).

En 2005 :

- Les 25,1 milliards de dollars dépensés par les consommateurs pour la culture représentaient plus du triple des 7,7 milliards de dollars que tous les paliers de gouvernement du Canada ont investis dans la culture en 2003-2004 (Hill Stratégies Recherche, 2007, p. 10).

Au Nouveau-Brunswick : 500 millions en dépenses culturelles

En 2005 :

- Les gens du Nouveau-Brunswick ont dépensé 500 millions de dollars pour des produits et services culturels en 2005, ce qui représente 3,2 % des dépenses totales de consommation dans cette province. Les 500 millions en dépenses de consommation au chapitre de la culture sont presque quatre fois plus élevés que les 130 millions de dollars consacrés à la culture au Nouveau-Brunswick par tous les paliers de gouvernement en 2003-2004.

Les dépenses pour les arts de la scène sont presque le double de celles pour les événements sportifs

- Les dépenses de la population du Nouveau-Brunswick pour des spectacles sur scène (17 millions de dollars) étaient presque deux fois supérieures à celles pour des événements sportifs (10 millions de dollars) en 2005. Plus de ménages du Nouveau-Brunswick affirment avoir dépensé pour des spectacles sur scène (33 % des ménages) que pour des événements sportifs (20 %).

Forte croissance des dépenses au chapitre de la culture

- Les dépenses de la population de notre province pour des produits et services culturels ont augmenté de 46 % entre 1997 et 2005, ce qui est légèrement plus élevé que l'augmentation de 39 % des dépenses pour tous les produits et services au cours de cette période. Ces deux chiffres sont beaucoup plus élevés que l'inflation de 18 % entre 1997 et 2005. Cette croissance des dépenses de la population au chapitre de la culture engendre des retombées économiques importantes pour la communauté.

(Extraits de : *Les dépenses de consommation au chapitre de la culture en 2005 pour le Canada, les provinces et 15 régions métropolitaines*, Hill Stratégies Recherche, 2007)

6.2

Les retombées économiques de la culture au Canada

Au Canada

- En 2002, l'incidence directe des activités culturelles au Canada représentait 3,8 % du PIB canadien, soit 40 milliards de dollars. À titre d'exemple, cette même année, les secteurs de l'exploitation minière, gazière et pétrolière rassemblés totalisaient 35,4 milliards de dollars (Gouvernement du Canada, 2006).
- Entre 1996 et 2005, les exportations de produits culturels canadiens ont augmenté de 80 %, se chiffrant à 2,4 milliards de dollars pour l'année 2005 (Conseil des Arts du Canada, 2008). Cette même année, les exportations de services culturels ont, pour leur part, été évaluées à plus de 2,9 milliards de dollars (Statistique Canada, 2007a et b).

La création d'emplois

- En 2002, les industries culturelles canadiennes ont employé directement 3,9 % de la main-d'œuvre du Canada, soit 597 000 Canadiens. En comparaison, les industries agricole, forestière, minière, pétrolière et gazière ont employé ensemble 602 200 Canadiens (Gouvernement du Canada, 2006).

- De 1996 à 2001, l'emploi dans le secteur culturel a augmenté à un taux annuel de 3,4 %, soit plus rapidement que l'ensemble du taux de croissance de l'emploi au Canada (Gouvernement du Canada, 2006).
- Un rapport de l'OCDE paru en 2005 estimait que la contribution de la culture à l'emploi pouvait varier entre 3 et 7 %. La culture est également considérée comme un levier de créativité pour la production de biens et services et un facteur de réussite pour la revitalisation urbaine ou villageoise.

Le développement touristique

Les arts et la culture, en favorisant une identité forte et unique, permettent aux municipalités de se positionner en tant que destination touristique de choix. En plus des recettes fiscales et des retombées dans le secteur des services touristiques (hébergement, restauration), la venue d'un nombre grandissant de touristes fait vivre plusieurs entreprises touristiques et organismes culturels.

- « De plus en plus, les visiteurs veulent vivre une expérience participative complète qui procure de nouvelles connaissances et des expériences authentiques. Cela peut se faire par l'entremise des arts, du divertissement culturel, du folklore, des festivals, des institutions culturelles, de l'histoire, de l'architecture et des paysages, de la cuisine, des traditions locales et de la langue » (Patrimoine canadien, 2005, p. 1).

- Selon l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), le marché du tourisme culturel croît en moyenne de 15 % par année, et 37 % de tous les voyages internationaux comportent une dimension culturelle (Thornton G., 2003).
- Au Canada, il existe un intérêt marqué à l'égard de la culture et du patrimoine. Selon l'*Enquête sur les activités et les préférences en matière de voyages* (EAPV), les dépenses intérieures des Canadiens qui ont fait du tourisme culturel ont dépassé trois milliards de dollars en 2002 (Commission canadienne du tourisme, 2004).
- Les résultats de l'EAPV indiquent que 30 % de tous les voyageurs au Canada ont inclus des activités culturelles et patrimoniales dans leur voyage (Commission canadienne du tourisme, 2001).
- Parmi les touristes étrangers en voyage au Canada en 2003 : 28 % des touristes américains et 39 % des autres touristes étrangers ont visité un lieu historique ; 21 % des touristes américains et 37 % des autres touristes étrangers ont visité un musée ou une galerie d'art ; 11 % des touristes américains et 14 % des autres touristes étrangers ont assisté à un événement culturel (Statistique Canada, *Le tourisme au Canada – Réalité et données*, 2003).

L'attraction de main-d'œuvre spécialisée et d'entreprises

Une vie culturelle dynamique et stimulante attire la main-d'œuvre spécialisée et, par conséquent, favorise l'implantation d'entreprises, notamment celles du savoir et de la nouvelle économie.

- Une étude de KPMG réalisée au Canada démontre que la qualité de vie dans une communauté augmente dans une proportion de 33 % l'attrait d'un emploi, ce qui classe ce facteur immédiatement après celui de l'échelle salariale (Brault, 2004).

La revitalisation urbaine et villageoise

Afin de devenir ou de demeurer concurrentielles, certaines municipalités s'engagent dans des projets de construction ou de revitalisation urbaine ayant la culture comme ligne directrice. Qu'il s'agisse de la rénovation d'un édifice, de la régénération d'un quartier en désuétude ou d'un noyau villageois, la réalisation d'une infrastructure culturelle peut enclencher une revitalisation urbaine.

Si le système de la culture génère de nombreuses retombées économiques, il faut cependant souligner que la production de biens et services culturels ne répond pas à la logique économique conventionnelle. Le sens, la valeur de la production culturelle se situe au-delà de la recherche de profit.

6.3

Les impacts sociaux de la culture pour les municipalités

La culture, c'est ce qui nous unit !

L'intégration des arts, de la culture et du patrimoine comme outils de développement durable des communautés est une notion de plus en plus reconnue en Occident. Le développement fulgurant du concept des villes créatives et l'impact de l'*Agenda 21 pour la culture* sur le développement des gouvernements locaux en sont des preuves tangibles.

Qu'est-ce que l'Agenda 21 de la culture ?

L'*Agenda 21 de la culture* est le premier document à vocation mondiale qui prend le pari d'établir les bases d'un engagement des villes et des gouvernements locaux en faveur du développement culturel. Cet agenda a été approuvé par des villes et des gouvernements locaux du monde entier qui s'engagent dans les domaines des droits de l'homme, de la diversité culturelle, du développement durable, de la démocratie participative et de la création de conditions pour la paix. L'*Agenda 21 de la culture* a été approuvé le 8 mai 2004 à Barcelone par le IV^e Forum des Autorités locales pour l'inclusion

sociale de Porto Alegre, dans le cadre du 1^{er} Forum universel des cultures. Un nombre croissant de villes et de gouvernements locaux du monde entier ont adhéré à l'*Agenda 21 de la culture*. Le processus a suscité l'intérêt des organisations internationales, des gouvernements nationaux et de la société civile. (Pour plus d'information, consultez le site : www.agenda21culture.net)

En Acadie du Nouveau-Brunswick

Dans des milieux minoritaires, comme en Acadie du Nouveau-Brunswick, le besoin d'intégration des arts, de la culture et du patrimoine comme outils de développement durable des communautés est encore plus grand, car les citoyennes et les citoyens de tous âges qui habitent nos régions sont constamment confrontés à un effritement possible de leur culture et à une perte de maîtrise de la langue française. Aussi le maintien de milieux de vie francophones et l'occupation d'un espace public acadien au Nouveau-Brunswick passent-ils par le renforcement de l'identité culturelle des citoyennes et des citoyens. Par ailleurs, la valorisation du caractère unique des communautés acadiennes et francophones de la province repose sur l'affirmation et la valorisation de notre héritage culturel, par une reconnaissance de rôle de l'art dans nos vies et par la mise en place de stratégies pour assurer l'accès de tous aux arts et à la culture.

Dans les municipalités mixtes (francohones/anglophones), la mise en valeur et la promotion de leurs différentes cultures locales ont également un impact très important sur le développement de leur caractère distinctif.

L'intégration des arts, de la culture et du patrimoine favorise le pouvoir d'attraction et de rétention des municipalités et des régions, et participe au développement du tourisme culturel.

Les arts et la culture génèrent des bénéfices sociaux notables pour les municipalités. Ils permettent de définir l'identité d'une collectivité et de créer un sentiment d'appartenance chez les citoyens. Ils sont, en quelque sorte, le reflet de la communauté et contribuent à l'édification de son image de marque et de son caractère unique. En créant un milieu de vie dynamique et inspirant, ils améliorent de façon significative la qualité de vie des citoyens et favorisent la socialisation. De même, en créant des liens entre les personnes qui s'adonnent aux mêmes activités culturelles, ils participent à la cohésion de la société. Ils sont un mode de communication entre les citoyens et peuvent entraîner la création de réseaux de solidarité, générant ainsi un fort capital social au sein de la municipalité. Enfin, les valeurs associées à la culture donnent un sens au développement des collectivités.

L'identité et l'image de marque

- Un patrimoine unique, des lieux de qualité, des événements culturels singuliers et des interventions artistiques originales contribuent à définir l'identité d'une collectivité. Ce qui caractérise et différencie une municipalité forme son image de marque.
- Une identité forte stimule la fierté d'appartenir à une collectivité, favorisant ainsi la participation des citoyennes et des citoyens et l'éclosion de projets communs.
- Plus l'image de marque d'une municipalité est forte, plus sa notoriété sera grande et plus elle sera susceptible d'avoir un impact sur la rétention de la population et d'engendrer des retombées économiques.

La qualité de vie et le développement local

Les œuvres d'art disposées dans des espaces publics (intérieurs et extérieurs) embellissent les lieux et les paysages quotidiens et donnent un sens à l'espace collectif. Une vie culturelle foisonnante permet aux citoyens d'avoir accès à une offre de services diversifiée répondant à leurs aspirations. En somme, les arts et la culture contribuent à améliorer la qualité de vie des citoyens.

- Plus de 75 % des Canadiens considèrent les arts et la culture comme étant essentiels à leur qualité de vie (Centre de recherche Décima, 2002).
- Les jeunes familles, que les municipalités tentent d'attirer ou de retenir, sont à la recherche d'activités qui permettent à tous leurs membres de s'épanouir et qui facilitent la conciliation avec le travail. Les parents favorisent un milieu de vie où leurs enfants peuvent parfaire l'apprentissage d'une discipline artistique et où la culture vient enrichir leur éducation (Fréchette, 2005).

Dans les années à venir, les personnes âgées entre 55 et 75 ans, qui formeront le groupe le plus nombreux de la société, chercheront à occuper leurs temps libres de façon active. Retraitées, éduquées et en bonne santé, elles exigeront de leur municipalité des activités culturelles et des services de proximité adaptés à leur nouvelle réalité (Langlois, 2005).

L'inclusion et la cohésion sociales

Les municipalités sont confrontées à diverses dynamiques sociales : pauvreté, délinquance, inter-culturalisme, relations intergénérationnelles, etc. Les arts et la culture sont des moyens puissants de sensibilisation et d'intervention. Ils offrent aux citoyens l'occasion d'entrer en contact avec différents groupes sociaux de la communauté et de réfléchir à leurs expériences communes.

- Les activités culturelles sont des vecteurs de sociabilité. Elles permettent aux citoyens de se rencontrer, de sortir de l'isolement et de renforcer les réseaux sociaux. Par exemple, la participation des citoyens à l'organisation d'un festival ou à la réalisation d'un spectacle rapproche les gens en leur donnant le sentiment d'être liés les uns aux autres, ce qui permet d'établir des liens de confiance.
- Les arts et la culture sont souvent la première raison qui motive les jeunes à s'investir à l'école et à s'impliquer dans la collectivité. Les arts offrent aux jeunes un moyen positif de se faire voir et entendre. Une offre d'activités artistiques adaptée à ce public peut être un rempart contre la délinquance et un vecteur de réussite scolaire et d'intégration sociale.

Le capital social et l'engagement bénévole

Les arts et la culture permettent l'enrichissement du capital social d'une collectivité, c'est-à-dire l'enracinement « des réseaux, des normes, des valeurs et des connaissances partagées qui facilitent la coopération au sein des groupes et entre les groupes » (OCDE, *Développement durable : les grandes questions*, 2001).

- Le capital social permet aux collectivités de faire face à la morosité. Lorsqu'un tissu social est formé autour de la culture, les villes et les villages en bénéficient. Il a été prouvé que ce sont les communautés ayant un fort capital social qui démontrent une grande capacité de résilience lorsque des situations dramatiques les touchent (André Thibault, « Culture et capital social », allocution présentée au 21e colloque de Les Arts et la Ville, tenu à Sept-Îles en 2008).
- Un tissu social fort se manifeste souvent par l'engagement bénévole. Dans le domaine de la culture, il faudrait 202 millions de dollars pour remplacer tous les bénévoles des organismes culturels. Les gens s'investissent dans ce secteur d'activité parce que les arts stimulent la connaissance de soi et la définition de l'identité (Thibault, 2008).
- Une étude réalisée en 2008 par Hill Stratégies Recherche sur les effets sociaux de la culture tend à établir une corrélation entre la participation à certaines activités culturelles et l'engagement social. Notamment, les visiteurs de galeries d'art et les lecteurs de livres feraient davantage de bénévolat, seraient plus susceptibles d'effectuer des dons et seraient davantage serviables envers leurs voisins (Hill Stratégies Recherche, 2008).

Les arts contribuent à la qualité de vie de nombreuses petites villes et municipalités rurales

Selon un rapport sur le développement et la revitalisation des collectivités rurales par le biais des arts et de la créativité, « les arts, la culture et le patrimoine sont perçus non seulement comme des aménagements pour améliorer la qualité de vie, mais aussi comme le fondement de l'avenir de ces petites villes et collectivités rurales. Les activités artistiques et créatives peuvent avoir un effet marqué sur la capacité d'une ville de non seulement survivre mais aussi de se développer. » (Traduction libre)

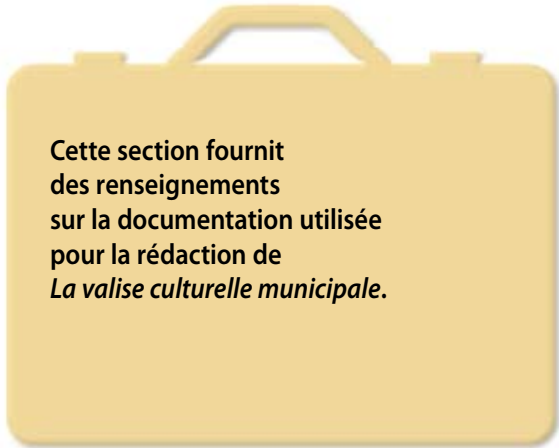
(Developing and Revitalizing Rural Communities through Arts and Culture, Summary Overview, Réseau des villes créatives du Canada, 2009, p. 1.



Le poids de l'Orient, Jacques Martin, Jardin botanique du Nouveau-Brunswick, Edmundston, 2010.

DANIEL AUCCOIN

7. Sources et références



Cette section fournit des renseignements sur la documentation utilisée pour la rédaction de *La valise culturelle municipale*.

2. Le système culturel

2.1 Qu'entend-on par culture?

COMMISSION DES BIENS CULTURELS DU QUÉBEC. « La Commission des biens culturels du Québec, son rôle, son triple mandat, sa vision du patrimoine ». Sur Internet (consulté le 14 janvier 2009) : <http://www.cbcq.gouv.qc.ca/cbcq.html>.

OBSERVATOIRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC (OCCQ). *Système de classification des activités de la culture et des communications du Québec 2004*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 2003. Sur Internet : http://www.stat.gouv.qc.ca/observatoire/publicat_obs/class_act_cult2004.htm.

PETITE-NATION. « L'UNESCO propose la définition suivante de l'industrie culturelle ». Sur Internet (consulté le 14 janvier 2009) : <http://www.petite-nation.qc.ca/culture/planindustrie.htm>.

THROSBY, David. « Agents culturels : définition et évaluation », communication présentée au colloque « Les statistiques face aux défis de la diversité culturelle dans un contexte de globalisation », organisé conjointement par l'Observatoire de la culture et des communications du Québec et l'Institut de statistique de l'UNESCO, à Montréal, du 21 au 23 octobre 2002. Sur Internet : www.stat.gouv.qc.ca/observatoire/symposium2002/Throsby.pdf.

UNESCO. *Comprendre les industries créatives, les statistiques culturelles et les politiques publiques*, 2006. Sur Internet : http://portal.unesco.org/culture/fr/files/30297/12029162373cultural_stat_fr.pdf.

UNESCO. *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*, 2003. Sur Internet : <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001325/132540f.pdf>.

UNESCO. *Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles*, adoptée lors de la conférence mondiale sur les politiques culturelles tenue à Mexico, du 26 juillet au 6 août 1982. Sur Internet : http://portal.unesco.org/culture/fr/files/12762/11295422481mexico_fr.pdf.

2.2 Les fonctions culturelles

MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE (MCCCF) DU QUÉBEC. *Programme d'aide aux initiatives de partenariat : lexique*, Québec, MCCCF, 2008.

OBSERVATOIRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC (OCCQ). *Système de classification des activités de la culture et des communications du Québec 2004*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 2003. Sur Internet : http://www.stat.gouv.qc.ca/observatoire/publicat_obs/class_act_cult2004.htm.

3. L'aménagement culturel du territoire

ASSOCIATION ACADIENNE DES ARTISTES PROFESSIONNELS DU NOUVEAU-BRUNSWICK. *Stratégie globale pour l'intégration des arts et de la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick*, Moncton, AAAPNB, 2009, p. 132. Sur Internet : <http://www.aaapnb.ca>.

Profil socioéconomique de l'artiste professionnel.le

HILL STRATÉGIES RECHERCHE. *Profil statistique des artistes au Canada, basé sur le recensement de 2006*, Ottawa, Conseil des Arts du Canada, 2009. Sur Internet : http://www.hillstrategies.com/docs/Artistes_Canada2006.pdf.

HILL STRATÉGIES RECHERCHE. *Le bénévolat dans les organismes culturels et artistiques au Canada en 2007*, Ottawa, Conseil des Arts du Canada, 2010. Sur Internet : <http://www.hillstrategies.com/docs/Benevolat2007.pdf>.

Profil socioéconomique des travailleurs culturels

CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR CULTUREL (2004). *La population active du secteur culturel canadien*, Ottawa, Conseil des ressources humaines du secteur culturel, 2004. Sur Internet : http://www.crhsculturel.ca/research/G738_CHRC_AnnexA_intro_FR.pdf.

HILL STRATÉGIES RECHERCHE. *Profil statistique des artistes au Canada, basé sur le recensement de 2006*, Ottawa, Conseil des Arts du Canada, 2009. Sur Internet : http://www.hillstrategies.com/docs/Artistes_Canada2006.pdf.

La participation bénévole

HILL STRATÉGIES RECHERCHE. *Le bénévolat dans les organismes culturels et artistiques au Canada en 2007*, Ottawa, Conseil des Arts du Canada, 2010. Sur Internet : <http://www.hillstrategies.com/docs/Benevolat2007.pdf>.

3.6 Le financement du secteur culturel

« Financement des arts, du patrimoine et des industries culturelles », *L'Encyclopédie canadienne*. Sur Internet (consulté le 14 janvier 2009) : <http://www.thecanadianencyclopedia.com/index.cfm?PgNm=TCE&Params=F1ARTF0000341>.

4. Le rôle des municipalités dans l'aménagement culturel du territoire

4.1 Les domaines culturels dans lesquels interviennent habituellement les municipalités

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS (MAMR) DU QUÉBEC. « L'assistance financière aux personnes et aux organismes », dans *La prise de décision en urbanisme*, Québec, Publications du Québec, 1995. Sur Internet (consulté le 12 janvier 2008) : http://www.mamr.gouv.qc.ca/amenagement/outils/amen_outi_fina_assi.asp.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS (MAMR) DU QUÉBEC. « Le plan de développement du territoire », dans *La prise de décision en urbanisme*, Québec, Publications du Québec, 1995. Sur Internet (consulté le 4 août 2008) : http://www.mamr.gouv.qc.ca/amenagement/outils/amen_outi_plan_deve.asp.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS (MAMR) DU QUÉBEC. « Le plan d'urbanisme », dans *La prise de décision en urbanisme*, Québec, Publications du Québec, 1995. Sur Internet (consulté le 22 juillet 2008) : http://www.mamr.gouv.qc.ca/amenagement/outils/amen_outi_plan_plan.asp.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS (MAMR) DU QUÉBEC. « Le schéma d'aménagement et de développement », dans *La prise de décision en urbanisme*, Québec, Publications du Québec, 1995. Sur Internet (consulté le 21 juillet 2008) : http://www.mamr.gouv.qc.ca/amenagement/outils/amen_outi_plan_sche.asp.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS (MAMR) DU QUÉBEC. « Les équipements et les services à caractère culturel, récréatif et communautaire », dans *La prise de décision en urbanisme*, Québec, Publications du Québec, 1995. Sur Internet (consulté le 18 décembre 2008) : http://www.mamr.gouv.qc.ca/amenagement/outils/amen_outi_inte_serv.asp.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS (MAMR) DU QUÉBEC. « Soutien au développement économique », dans *La prise de décision en urbanisme*, Québec, Publications du Québec, 1995. Sur Internet (consulté le 12 janvier 2008) : http://www.mamr.gouv.qc.ca/amenagement/outils/amen_outi_fina_fond.asp.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS (MAMR) DU QUÉBEC. *La municipalité régionale de comté : compétences et responsabilités*, Québec, MAMR, 2007. Sur Internet : http://www.electionsmunicipales.gouv.qc.ca/documents/competences_mrc.pdf.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS (MAMR) DU QUÉBEC. *La Loi sur les compétences municipales commentée article par article*, Québec, MAMR, 2006.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS (MAMR) DU QUÉBEC. *L'organisation municipale du Québec*, Québec, MAMR, 2006. Sur Internet : http://www.mamrot.gouv.qc.ca/publications/organisation/organisation_municipale.pdf.

MRC DE LA JACQUES-CARTIER. *Schéma d'aménagement révisé*, MRC de la Jacques-Cartier, 2004. Sur Internet (consulté le 29 juillet 2009) : <http://www.mrc.lajacquescartier.qc.ca/activites/schema.htm>.

VILLE DE MONTRÉAL. *Plan d'urbanisme de Montréal*, Montréal, Ville de Montréal, 2004. Sur Internet (consulté le 10 août 2008) : http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=2761,3098684&_dad=portal&_schema=PORTAL.



IMAGES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Tintamarre, Festival acadien de Caraquet, 2004

4.2 Les municipalités et la démocratisation de la culture

BELLAVANCE, Guy. « Démocratisation culturelle et actions locales », dans *La vitalité culturelle locale : l'affaire de qui?*, actes du 15^e colloque annuel de la coalition Les Arts et la Ville, Québec, Les Arts et la Ville, 2002.

BERNIER, Léon, et Guy BELLAVANCE. « La question du public à l'ère de la démocratie culturelle », dans Denise Lemieux (dir.), *Traité de la culture*, Québec, Éditions de l'IQRC, 2002.

CONSEIL PROVINCIAL DES SOCIÉTÉS CULTURELLES. <http://www.cpscnb.com>.

GAMELIN, Alain. « Lutter contre l'exclusion culturelle pour la richesse de nos collectivités », communication présentée aux 83^{es} assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec, tenues à Montréal en 2004.

GAUTHIER, Ève (2004). « Rapprocher le citoyen des arts et de la culture : un nouveau défi pour les municipalités », *Bulletin de l'Observatoire québécois du loisir*, vol. 2, n° 7 (2004).

MALTAIS, Francine. « Lutter contre l'exclusion culturelle pour la richesse de nos collectivités », communication présentée aux 83^{es} assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec, tenues à Montréal en 2004.

RICHARD, Alain-Martin. « L'art comme non-lieu », dans Sylvette Babin (dir.), *Lieux et non-lieux de l'art actuel*, Montréal, Éditions Esse, 2005.

4.2.2 Réseau des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick

SERVICES DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU NOUVEAU-BRUNSWICK. <http://www.gnb.ca/0003/qui.asp>

4.3.1 Le cadre législatif

Loi sur l'urbanisme du Nouveau-Brunswick. <http://www.gnb.ca/0062/regl/c-12regl.htm>

Loi sur les municipalités du Nouveau-Brunswick. <http://www.gnb.ca/0062/regl/m-22regl.htm>

5. Les outils de planification en aménagement culturel du territoire

5.2 La planification culturelle municipale

MINISTÈRE DE LA CULTURE DE L'ONTARIO. *Guide en appui à la planification culturelle municipale, aux politiques culturelles municipales et à la promotion de la culture francophone en Ontario*, Toronto, ministère de la Culture de l'Ontario, 2007. Sur Internet : http://www.afmo.on.ca/upload/Guide_planification_culturelle.pdf.

RÉSEAU DES VILLES CRÉATIVES DU CANADA ET LEGACIES NOW 2010. *Trousse de planification culturelle municipale*. Sur Internet : <http://www.creativecity.ca/toolkits/index.html> (anglais seulement). Note : Pour une version PDF en français, voir *Trousse de planification culturelle* dans Google.

5.3.1 La politique locale d'art public

GOVERNEMENT DU QUÉBEC. *Guide d'élaboration et de mise en œuvre d'une politique culturelle municipale*, Québec, ministère de la Culture et des Communications, 1997.

RÉSEAU LES ARTS ET LA VILLE. *Art public : guide pratique*, Québec, Les Arts et la Ville, 2006. Sur Internet : <http://www.arts-ville.org>.

5.3.2 La politique locale du patrimoine

RÉSEAU LES ARTS ET LA VILLE. *Politiques locales du patrimoine : guide pratique*, Québec, Les Arts et la Ville, 2007. Sur Internet : <http://www.arts-ville.org>.

6. Les impacts économiques et sociaux des arts, de la culture et du patrimoine

6.1 Les dépenses culturelles des Canadiens et Néo-Brunswickois

6.2 Les retombées économiques de la culture

BRAULT, S. « Les arts et la culture comme leviers de développement d'une ville créative », allocution présentée à la Chambre de commerce des entrepreneurs de Québec en 2004.

COMMISSION CANADIENNE DU TOURISME. *Enquête sur les activités et les préférences en matière de voyages, Segmentation culturelle et de divertissement*, Ottawa, Commission canadienne du tourisme, 2001.

COMMISSION CANADIENNE DU TOURISME. *Faire fructifier les atouts, Canada : destination culture, un symposium sur les produits touristiques culturels et patrimoniaux, Compte rendu et rapport final*, Ottawa, Commission canadienne du tourisme, 2004. Sur Internet : http://www.corporate.canada.travel/docs/research_and_statistics/product_knowledge/destination_culture_2_fre.pdf.

GOUVERNEMENT DU CANADA. *Profil économique des industries culturelles canadiennes*. Sur Internet (consulté en 2006) : <http://geo.international.gc.ca/asia/hongkong/perpa/econprofile-fr.asp>.

PATRIMOINE CANADIEN. *Faits, citations et statistiques*, 2005. Sur Internet : http://www.culturescope.ca/ev_fr.php?ID=8285_201&ID2=DO_TOPIC.

STATISTIQUE CANADA. *Commerce de biens de la culture 2005*, Ottawa, Statistique Canada, 2007a.

STATISTIQUE CANADA. *Commerce de services de la culture 2005*, Ottawa, Statistique Canada, 2007b.

STATISTIQUE CANADA. *Le tourisme au Canada – réalités et données*, Ottawa, Statistique Canada, 2003.

THORNTON, G. *Cultural Tourism Economic Impact Study*, Langley (C.-B.), The Langley Cultural Tourism Committee, 2003. Sur Internet : http://www.pch.gc.ca/pc-ch/pubs/tourism/documents/2006-05/2006-05_f.pdf.

6.3 Les impacts sociaux de la culture pour les municipalités

Agenda 21 de la culture. Sur Internet : <http://www.agenda21culture.net>.

CENTRE DE RECHERCHE DÉCIMA. *Les arts au Canada : étude sur l'accessibilité et la disponibilité*, Ottawa, Patrimoine canadien, 2002.

COALITION CANADIENNE DES ARTS. Site Internet consulté le 14 janvier 2009 : <http://www.lacoalitioncanadienne-desarts.ca/fr/resources>.

FRÉCHETTE, L. « La culture, une force d'occupation territoriale ? », communication présentée au colloque « Mutations sociales – métamorphoses culturelles », organisé par Les Arts et la Ville, Gatineau, 13 mai 2005.

HILL STRATÉGIES RECHERCHE. *Les effets sociaux de la culture : statistiques exploratoires*, Ottawa, Conseil des Arts du Canada, 2008. Sur Internet : http://www.hillstrategies.com/docs/Effets_sociaux_culture.pdf.

LANGLOIS, S. « Mutations sociales et vitalité culturelle locale : enjeux et prospective », communication présentée au colloque « Mutations sociales – métamorphoses culturelles », organisé par Les Arts et la Ville, Gatineau, 11 mai 2005.

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (OCDE). *Synthèses – Développement durable : les grandes questions*, 2001. Sur Internet : http://www.oecd.org/searchResult/0,3400,fr_2649_201185_1_1_1_1_1,00.html.

THIBAUT A. « Culture et capital social », communication présentée au colloque « Aux arts, citoyens ! Planification, action, participation », organisé par Les Arts et la Ville à Sept-Îles, 15 mai 2008.



MICHEL CARRIER

Embarquement pour Cythère, Christian Michaud, Palais des Congrès, Edmundston, 2007.

8. Remerciements

L'ASSOCIATION FRANCOPHONE des municipalités du Nouveau-Brunswick désire remercier ses partenaires et les personnes suivantes, pour leur précieuse collaboration et leur contribution à la publication de *La valise culturelle municipale*.

Partenaires publics

- Le ministère du Patrimoine canadien
- Le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail du Nouveau-Brunswick, par l'intermédiaire du Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick (SBPNB) et sa directrice, madame Sylvie Nadeau.

Partenaires communautaires

- RDÉE Nouveau-Brunswick et monsieur Kassim Doumbia, agent de développement économique communautaire
- Les Arts et la Ville et sa directrice générale, madame Lynda Roy

- L'Association acadienne des artistes professionnels du Nouveau-Brunswick et sa directrice générale, madame Carmen Gibbs
- Les municipalités de Balmoral, d'Edmundston, de Moncton et de Lamèque, leurs maires et administrateurs
- La Foire Brayonne, le Festival international de musique de chambre de la Baie des Chaleurs, le Salon du livre de Dieppe, le Festival Caraquet en Bleu, le festival Moisson d'art, le Sommet de la chanson de Kedgwick, le Festival des bannières, le festival Parlures d'icitte et leur personnel



IMAGES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Tintamarre, Festival acadien de Caraquet, 2004.

**La boîte à outils
municipale de
l'aménagement culturel
du territoire**



LA BOÎTE À OUTILS MUNICIPALE de l'aménagement culturel du territoire a été élaborée à partir des sept étapes et actions définies pour assurer une démarche cohérente d'aménagement culturel du territoire. Pour la plupart des outils mentionnés ci-dessous, nous référons aux sites Web où vous pouvez vous en procurer des versions électroniques.

Cette boîte à outil se veut évolutive et interactive. L'AFMNB invite les intervenantes et les intervenants qui ont élaboré, utilisé ou qui connaissent des outils pouvant s'inscrire dans cette boîte à communiquer avec elle à l'adresse suivante : **direction@afmnb.org**.

Par ailleurs, plusieurs organismes travaillent actuellement à doter leurs membres d'outils pour agir en aménagement culturel du territoire. Le Conseil provincial des sociétés culturelles (CPSC) a conçu pour ses membres et leurs partenaires une boîte à outils qui reprend la même classification que celle-ci. Nous vous invitons donc à vous procurer également la boîte à outils du CPSC. Pour contacter la direction générale du CPSC, écrivez à : **cpsc.direction@nb.aibn.com**.

Table des matières

Documentation électronique	81
Grille de calcul des investissements municipaux	82
Glossaire	89

Documentation électronique

Une documentation volumineuse existe dans différents sites Web destinés aux arts, à la culture et au patrimoine. Nous vous présentons ci-dessous quelques outils électroniques en invitant la lectrice ou le lecteur à approfondir ses recherches sur la toile.

L'outillage de base

- La *Stratégie globale pour l'intégration des arts et de la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick*.
www.aaapnb.ca (onglet « Stratégie globale »)
- La politique culturelle du Nouveau-Brunswick.
www.gnb.ca/0131/index-f.asp (onglet « Publications »)
- *L'Agenda 21 de la culture*.
www.agenda21culture.net

La concertation

- *Travailler avec le conseil d'administration d'un organisme sans but lucratif : conseils et outils*.
www.culturalhrc.ca (onglet « Outils RH »)

La connaissance

- Le glossaire de *La valise culturelle municipale* joint au présent document et en version électronique à l'adresse : www.afmnb.org
- Documentation sur le développement durable des communautés par la culture.
www.culturepourtous.ca (onglet « Ressources et liens »)

L'état des lieux ou le diagnostic

- La *Grille de calcul des investissements municipaux dans les arts, la culture et le patrimoine*, de l'AFMNB, jointe au présent document et en version électronique à l'adresse : www.afmnb.org
- Observatoire de la culture et des communications du Québec « Les dépenses culturelles des municipalités en 2007 », *Statistiques en bref*, n° 66 (décembre 2009).
www.stat.gouv.qc.ca/observatoire
- « Trousse de cartographie culturelle » produite par le Réseau des villes créatives du Canada/Creative city network of Canada et Legacies Now.
www.creativecity.ca/toolkits/index.html (anglais seulement). Pour une version PDF en français, voir *Trousse de cartographie culturelle*, dans Google.

La planification

- *Trousse de planification culturelle* produite par le Réseau des villes créatives du Canada/Creative city network of Canada et Legacies Now.
www.creativecity.ca/toolkits/index.html (anglais seulement). Pour une version PDF en français, voir *Trousse de planification culturelle*, dans Google.
- *Guide en appui à la planification culturelle municipale, aux politiques culturelles municipales et à la promotion de la culture francophone en Ontario*.
www.afmo.on.ca (onglet « Projets »)

- *Guide pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique culturelle municipale*.
www.afmnb.org (onglet « Arts, culture et patrimoine »)
- « Politique du 1 % » (documents des villes d'Edmundston et de Moncton).
www.afmnb.org (onglet « Arts, culture et patrimoine »)

L'action

Documentation à définir selon la nature des projets.

L'évaluation

- *Petit guide d'évaluation participative à l'intention des initiatives de développement des communautés*.
www.rqvvs.qc.ca (onglet « Boîte à outils »)

Grille de calcul des investissements municipaux

La grille de calcul des investissements municipaux en arts, culture et patrimoine est destinée aux administrations municipales afin qu'elles puissent identifier et classer à partir de leurs budgets d'opération les contributions de leur municipalité en arts, culture et patrimoine.

Pour utiliser cette grille, vous devez vous procurer la version électronique sur le site Web de l'AFMNB, à l'adresse suivante : www.afmnb.org

Cette grille comprend quatre documents :

1. le **guide d'utilisation** de la grille de calcul des investissements municipaux;
2. le **lexique** associé à la grille de calcul des investissements municipaux;
3. le **tableau synthèse** des investissements municipaux dans les arts, la culture et le patrimoine;
4. la **feuille de calcul** des investissements municipaux par activité ou secteur d'activité.

1

Guide d'utilisation de la grille de calcul des investissements municipaux dans les arts, la culture et le patrimoine

Étapes à suivre :

1. Rassembler les documents suivants :

- Le lexique, qui contient les définitions des termes utilisés dans la grille de calcul;
- Le tableau synthèse des investissements municipaux dans les arts, la culture et le patrimoine;
- Les feuilles de calcul des investissements municipaux par activité ou secteur d'activité.

2. Prendre connaissance de chacun des termes du lexique :

- Il est très important de bien comprendre chacun des termes contenus dans le lexique pour dresser un portrait réel des investissements municipaux dans les arts, la culture et le patrimoine. Ces termes vous permettront de déterminer précisément les champs d'intervention que la municipalité pourra renforcer dans sa planification culturelle municipale.

3. Dresser la liste de tous les événements et activités artistiques et culturels, organismes et infrastructures artistiques et culturels soutenus par la municipalité grâce à une contribution directe ou indirecte.

4. Détailler, dans les feuilles de calcul préparées à cet effet, les dépenses engagées par la municipalité pour chaque activité, événement, organisme, infrastructure, etc.

- Si la municipalité a participé à un grand nombre d'activités, nous vous suggérons d'utiliser une feuille de calcul pour chaque activité. Cela vous permettra de préciser vos dépenses;
- Il est aussi possible d'utiliser une feuille de calcul par type d'activités, par exemple d'inclure dans une même feuille de calcul toutes les dépenses associées à votre contribution au patrimoine, dans une autre, toutes les dépenses associées à vos investissements dans l'art public, etc.;
- Utiliser la méthode de travail qui vous convient le mieux.

5. Prendre le cumulatif qui se trouve à la fin de chaque feuille de calcul et le placer sous le type d'activités qui lui correspond dans le tableau synthèse.

- Par exemple, additionner toutes les dépenses d'équipements, de fournitures et de locaux de toutes les feuilles de calcul d'un même type d'activité (par exemple : patrimoine) et placer ce total dans la case correspondante du tableau synthèse, sous le bon type d'activité (par exemple : patrimoine).

6. Une fois toutes vos dépenses intégrées dans le tableau synthèse, inscrire le budget de la municipalité au bas du tableau. Le pourcentage des investissements municipaux dans les arts la culture et le patrimoine se calculera automatiquement.

7. Dépenses directes et indirectes

- Il est utile de calculer séparément les dépenses directes et indirectes, tout en reconnaissant que les deux sont également importantes.
- Il est possible de comparer les dépenses directes et indirectes en entrant les montants dans les cases de la grille de calcul prévue à cet effet.
- Pour ce faire, additionner le montant des dépenses directes et indirectes qui se trouvent à la fin de la feuille de calcul pour chaque activité ou chaque catégorie.
- Placer le total dans le tableau synthèse. Le pourcentage du budget affecté aux dépenses directes et indirectes se calculera automatiquement.

2

Lexique

Ce lexique vous aidera à distinguer et à classer les investissements réalisés par votre municipalité dans les arts, la culture et le patrimoine. Nous invitons l'utilisatrice ou l'utilisateur à se référer au glossaire de *La valise culturelle municipale* pour approfondir les notions présentées dans ce lexique.

TYPES DE DÉPENSES

Nous identifions deux types de dépenses : **les dépenses directes impliquant une contribution en argent**, et **les dépenses indirectes impliquant une contribution en services**.

Pour différencier les dépenses directes et les dépenses indirectes, il faut toujours se poser la question suivante : **est-ce que la contribution de la municipalité implique des sommes d'argent ?** Si la réponse est OUI, les dépenses sont directes. Si la réponse est NON, les dépenses sont indirectes.

Voici quelques exemples :

- Vous prêtez un local dans l'édifice municipal pour la tenue d'une activité culturelle. Que le local soit occupé ou non, les dépenses sont les mêmes pour la municipalité. Il n'en résulte pas une contribution supplémentaire en argent pour la municipalité ; c'est donc une *dépense indirecte* de la municipalité dans les arts, la culture et le patrimoine ;

- Vous accordez une subvention à un organisme culturel. C'est une *dépense directe*, car elle implique une contribution en argent, qu'elle soit prévue ou non dans le budget de fonctionnement ;
- Vous affectez un employé au placement des chaises pour un concert dans la salle communautaire. Si l'employé effectue cette tâche lors de ses heures régulières de travail, son salaire est déjà payé par la municipalité ; il s'agit donc d'une *dépense indirecte*. Si l'employé exécute cette tâche à l'extérieur de ses heures de travail et que la municipalité doit lui verser une rémunération pour des heures de travail supplémentaires, la portion des heures de travail supplémentaires devient donc une *dépense directe*, puisqu'elle entraîne des dépenses supplémentaires en plus de celles prévues par la municipalité.

TYPES D'ACTIVITÉS

A. Bibliothèque

Toute dépense municipale liée au fonctionnement de la bibliothèque publique (par exemple : édifice, équipement, activité).

B. Événement culturel professionnel

Toute dépense municipale liée à un événement entièrement culturel, organisé par des professionnels et présentant des artistes professionnels (par exemple : festival de musique, exposition d'œuvres d'art).

C. Événement culturel communautaire

Toute dépense municipale liée à un événement entièrement culturel organisé par des professionnels ou des bénévoles et présentant des artistes professionnels ou amateurs (par exemple : un festival de théâtre communautaire, une exposition de tableaux d'artistes amateurs).

D. Événement communautaire ayant un volet culturel

Toute dépense municipale liée à une activité artistique ou culturelle ayant lieu lors d'un événement communautaire non culturel (par exemple : la présentation d'un spectacle dans le cadre d'une exposition industrielle, une prestation d'artistes dans un salon du tourisme, lors d'un événement sportif, ou lors de l'assemblée annuelle d'un organisme, etc.).

E. Patrimoine

Toute dépense liée à la protection ou à la mise en valeur du patrimoine de la communauté (par exemple : rénovation d'un bâtiment historique, subvention à un musée ou à une église, investissement dans une activité de mise en valeur du patrimoine).

F. Contribution à un organisme culturel ou à une infrastructure culturelle

Toute contribution effectuée par la municipalité pour appuyer le fonctionnement d'un organisme culturel (par exemple : une société culturelle, une compagnie de théâtre professionnelle, une chorale, etc) ou le fonctionnement d'une infrastructure culturelle (par exemple : une salle de spectacle, une galerie d'art).

G. Art public

Toute contribution d'une municipalité pour acquérir, installer et protéger une œuvre d'art dans un lieu public (par exemple : une sculpture devant le centre communautaire, un tableau d'artiste dans un édifice municipal, une murale sur un édifice public).

H. Autre projet culturel

Toute autre dépense liée à la culture, qui ne s'inscrit pas dans les autres secteurs ou types d'activités.

CATÉGORIES DE DÉPENSES

PRÉCISION : Pour le calcul des investissements dans les salaires, les édifices, les locaux et les infrastructures, il faut considérer le pourcentage (%) de temps consacré par le personnel municipal aux arts, à la culture et au patrimoine, de même que le pourcentage (%) de temps d'utilisation de l'édifice, du local ou de l'infrastructure à des fins artistiques, culturelles et patrimoniales.

1. Salaire

Salaire ou temps du personnel municipal affecté aux arts, à la culture et au patrimoine (calculer en fonction du pourcentage du temps consacré spécifiquement aux arts, à la culture et au patrimoine).

1.1 Personnel administratif

Personnel cadre de la municipalité, qui compte les arts, la culture et le patrimoine parmi ses responsabilités ou qui doit y consacrer une partie de son temps.

1.2. Personnel responsable de la culture

Employé municipal dont le poste et les responsabilités sont entièrement ou partiellement liés directement aux arts, à la culture et au patrimoine.

1.3. Personnel technique

Employé municipal dont les responsabilités ne sont pas liées aux arts, à la culture et au patrimoine, mais qui y consacre du temps sous forme de soutien technique occasionnel.

2. Édifices, locaux et infrastructures

Bâtiment, local ou infrastructure utilisé pour les arts, la culture et le patrimoine (calculer le montant en fonction de l'utilisation à des fins artistiques, culturelles et patrimoniales spécifiquement).

2.1. Électricité

Coût de l'électricité consommée pour soutenir une activité artistique ou culturelle.

2.2. Eau et égouts

Coût lié à l'utilisation de l'eau et des égouts dans le cadre d'une activité artistique ou culturelle.

2.3. Entretien

Frais d'entretien d'un bâtiment, d'un local ou d'une infrastructure servant aux arts, à la culture et au patrimoine (par exemple : conciergerie, déneigement).

2.4. Équipements, fournitures et locaux

Équipements et fournitures fournis par la municipalité pour la tenue d'une activité artistique professionnelle, d'une activité culturelle communautaire ou patrimoniale (par exemple : photocopies, articles de bureau, ordinateur). Valeur du prêt d'un local ou d'un édifice (par exemple : tarif de location d'une salle dans l'édifice municipal).

2.5. Taxes foncières et assurances

Taxe foncière et assurance applicables au bâtiment ou à l'infrastructure.

2.6. Autre services

Tout autre service que la municipalité offre pour appuyer la tenue d'une activité artistique ou culturelle (par exemple : Internet, téléphone, télécopieur).

2.7. Améliorations

Toute dépense (autre qu'en capital) faite par la municipalité pour améliorer l'édifice, le local ou l'infrastructure servant aux arts, à la culture et au patrimoine (par exemple : peinture, rénovation).

3. Subventions/dons

Subvention ou don accordé par la municipalité à une activité ou à un organisme artistique professionnel ou à une activité culturelle communautaire ou patrimoniale.

4. Cachet d'artiste

Somme déboursée par la municipalité pour payer un artiste (par exemple : lors de sa prestation ou de l'exposition de ses œuvres).

5. Acquisition/création/entretien d'œuvres d'art

Somme déboursée par la municipalité pour l'acquisition, la création et l'entretien d'œuvres d'art (par exemple : achat de tableaux, création d'une sculpture, peintures murales).

6. Appui technique/service logistique

Tout service ou appui offert par la municipalité pour contribuer à la réussite d'une activité artistique professionnelle, culturelle communautaire ou patrimoniale.

7. Services financiers

Tout emprunt fait par la municipalité pour contribuer au développement des arts, de la culture et du patrimoine.

7.1. Capital

Montant déboursé chaque année par la municipalité afin de rembourser une dette municipale contractée pour appuyer les arts, la culture et le patrimoine.

7.2. Intérêts

Intérêts annuels payés sur les emprunts contractés pour contribuer au développement des arts, de la culture et du patrimoine.

Grille de calcul des investissements municipaux en arts, culture et patrimoine

3 Tableau synthèse – compilation des investissements municipaux dans les arts, la culture et le patrimoine

CATÉGORIE DE DÉPENSES	TYPES D'ACTIVITÉS								
	Bibliothèque	Événement culturel professionnel	Événement culturel communautaire	Patrimoine	Événement communautaire ayant un volet culturel	Contribution à un organisme culturel ou une infrastructure culturelle	Art public	Autre projet culturel	Total par catégorie
1. Salaires									
1.1 Personnel administratif									0 \$
1.2 Personnel responsable de la culture									0 \$
1.3 Personnel technique									0 \$
2. Édifices, infrastructures et locaux									
2.1 Électricité									0 \$
2.2 Eau et égouts									0 \$
2.3 Entretien									0 \$
2.4 Équipements, fournitures, locaux									0 \$
2.5 Taxes foncières, assurances									0 \$
2.6 Autre service									0 \$
2.7 Améliorations									0 \$
3. Subventions/dons/publicité									0 \$
4. Cachet d'artiste									0 \$
5. Acquisition d'œuvres d'art									0 \$
6. Autre contribution									0 \$
7. Services financiers									
7.1 Capital									0 \$
7.2 Intérêts									0 \$
Total des investissements	0 \$		0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Total des investissements directs									0 \$
Total des investissements indirects									0 \$
Total des investissements	0 \$		Budget de la municipalité		1 \$	Proportion (en %) du budget			0,00 %
Total des investissements directs	0 \$								0,00 %
Total des investissements indirects	0 \$								0,00 %

Grille de calcul des investissements municipaux en arts, culture et patrimoine

4 Feuille de calcul par activité culturelle ou par secteur d'activité culturelle

Activité/événement :				
Type d'activité ou d'événement :				
CATÉGORIE DE DÉPENSES	Dépenses directes		Dépenses indirectes	
	Description de la contribution	montant	Description de la contribution	montant
1. Salaire				
1.1 Personnel administratif				
1.2 Personnel responsable de la culture				
1.3 Personnel technique				
2. Bâtiments et infrastructures				
2.1 Électricité				
2.2 Eau et égouts				
2.3 Entretien				
2.4 Équipements, fournitures et locaux				
2.5. Taxes foncières et assurances				
2.6 Autres services				
2.7 Améliorations				



4 Feuille de calcul par activité culturelle ou par secteur d'activité culturelle (suite)

CATÉGORIE DE DÉPENSES	Dépenses directes		Dépenses indirectes	
	Description de la contribution	montant	Description de la contribution	montant
3. Subventions/dons/publicité				
4. Cachet d'artiste				
5. Acquisition d'œuvres d'art				
6. Autre contribution				
7. Services financiers				
7.1 Capital				
7.2 Intérêts				

Cumulatif				
1.1 Personnel administratif	0 \$	3. Subventions/dons/publicité	0 \$	
1.2 Personnel responsable de la culture	0 \$	4. Cachet d'artiste	0 \$	
1.3 Personnel technique	0 \$	5. Acquisition d'œuvres d'art	0 \$	
2.1 Électricité	0 \$	6. Appui technique/service logistique	0 \$	
2.2 Eau et égouts	0 \$	7.1 Capital	0 \$	
2.3 Entretien	0 \$	7.2 Intérêts	0 \$	
2.4 Équipements, fournitures et locaux	0 \$			
2.5 Taxes foncières et assurances	0 \$			
2.6 Autres services	0 \$			
2.7 Améliorations/embellissement	0 \$			
Total des dépenses directes		0 \$	Total des dépenses indirectes	
			0 \$	

Glossaire

Tiré de *La valise culturelle de l' élu municipal*, du réseau Les Arts et la Ville

Arts et culture

A

Accès aux arts, à la culture et aux communications

Possibilité d'avoir un accès géographique (sur le territoire), physique (heures d'ouverture, disponibilité du personnel, accessibilité aux personnes handicapées, etc.), intellectuel (capacité et intérêt pour les arts, la culture et les communications) et économique (tarification, gratuité, etc.) à une œuvre, un bien, un service culturel ou de communication (MCCCF, 2008, p. 3).

Action culturelle

Ensemble des actions menées pour stimuler, soutenir et promouvoir le développement culturel.

Amateur ou amatrice

Personne qui pratique un loisir culturel par goût, sans en faire sa profession ni en tirer un revenu. Il s'agit d'une personne qui cultive un art pour son seul plaisir et non par profession (MCCCF, 2008, p. 4).

Aménagement culturel du territoire

Au Nouveau-Brunswick, « concept organisationnel selon lequel tous les secteurs d'une région se concertent pour élaborer les stratégies nécessaires à l'intégration des arts et de la culture au cœur de la communauté. En offrant des espaces, des lieux, des mécanismes, de la formation, des politiques et des projets, l'aménagement culturel du territoire démocratise l'accès des citoyens aux arts et aux manifestations culturelles. Cela améliore leur qualité de vie, leur créativité, leur santé et renforce le tissu social et le développement économique de la communauté.

L'aménagement culturel du territoire engendre la complémentarité des actions et des infrastructures et le partage d'outils d'accompagnement, permettant ainsi de tirer le meilleur parti possible du contexte particulier, des ressources existantes et du potentiel d'un territoire donné » (Stratégie globale pour l'intégration des arts et de la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick, 2009, p.

En France, mise en œuvre de stratégies visant à équilibrer l'accès de tous les citoyens à la culture, peu importe leur situation géographique ou socioéconomique. Ces stratégies peuvent prendre différentes formes : la recherche d'une répartition équitable des équipements culturels sur le territoire; le développement de réseaux entre les équipements des grandes et petites municipalités de même qu'entre les intervenants du milieu culturel et ceux de divers autres milieux (sport, agriculture, éducation, etc.); la valorisation du patrimoine à des fins de développement local; le soutien à l'émergence de lieux de proximité afin de démultiplier l'action culturelle au plus près des citoyens; etc. Les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) définissent et élaborent des partenariats avec les collectivités (régions, départements, communes) au moyen de contrats de plan État-région, des contrats de ville et des conventions de développement culturel (DRAC Alsace, 2009; ministère de la Culture et de la Communication de la France, 2009; Faucheur, 1997; Sénat de France, 1995).

Animation culturelle

Intervention planifiée visant le développement de la dimension expressive de la culture en rehaussant, d'une part, les compétences et la participation culturelles et, d'autre part, en stimulant la créativité dans différents milieux : institutionnel, communautaire, artistique, médiatique, de loisirs et culturel (Lafortune, 2007, p. 1).

Animation socioculturelle

En France, et à l'occasion de colloques internationaux, dynamiques ayant en commun le souci de concrétiser les valeurs d'égalité et de justice ainsi que de stimuler la créativité sociale : promotion culturelle, travail ou service social, développement communautaire, démocratie participative, éducation populaire ou non formelle, communication ou pédagogie sociale, andragogie, éducation par le temps libre, le sport et le tourisme (Lafortune, 2007, p. 1).

Architecture

Domaine qui renvoie à la conception, la construction, l'agrandissement, la préservation, la reconstruction, la rénovation ou la modification d'un édifice ou d'un groupe d'édifices. Les activités liées à ce domaine comprennent notamment la planification; les études préliminaires; les esquisses, les maquettes, les dessins, les devis et les documents techniques; la coordination de documents techniques préparés par d'autres professionnels; la gestion des coûts de construction; l'administration de contrats; la surveillance générale des travaux; et la gérance de projets (OCCQ, 2003, p. 77).

Art

Création-invention, par le mécanisme de la pensée et de l'imagination, d'une idée originale à contenu esthétique traduisible en effets perceptibles par nos sens. Ces effets sont transmis grâce à l'emploi de signaux visuels, auditifs ou audiovisuels à tous ceux qui, accidentellement ou volontairement, deviennent des spectateurs-auditeurs temporaires ou permanents de ces effets (Schöffner, 2009).

Art public

Œuvres présentées dans l'espace public, à l'extérieur des lieux traditionnellement consacrés à l'art. Pour être publique, l'œuvre d'art doit être située dans un espace qui offre à la population une expérience gratuite et sans obstruction. Intégrant l'architecture, le design et les arts visuels, les œuvres d'art public peuvent être situées dans des places et des édifices publics, des parcs, des rues. L'art public se répartit en plusieurs collections qui regroupent des plaques et des objets commémoratifs, des monuments, des murales, des éléments de l'aménagement paysager et des œuvres d'art contemporain.

Œuvres d'intégration : Œuvres d'art public qui s'intègrent dans leur environnement, soit à l'architecture ou à l'aménagement paysager ou encore en prenant la forme de mobilier urbain. Le plus souvent, les œuvres d'intégration sont créées pour un lieu donné et mises en valeur de façon à établir une relation formelle ou symbolique avec le lieu.

« **Politique de 1 %** » : Mécanisme de financement de l'art public utilisé par certains gouvernements, ainsi que par un nombre grandissant d'entreprises privées. Il s'agit d'un pourcentage du budget qui s'applique de façon égale à tout projet de construction ou d'aménagement (selon des critères d'admissibilité définis dans une politique) et calculé à partir du coût total du projet d'aménagement. À noter que le pourcentage peut varier, généralement entre 0,5 % et 3 %, mais que le plus répandu est de 1 %.

Collections publiques d'œuvres d'art : Les collections publiques sont composées de différents types d'œuvres (peinture, sculpture, murale, etc.) et peuvent contenir des œuvres d'art public. Elles sont généralement déployées dans des espaces publics (bibliothèques, centres communautaires, hôtel de ville et autres édifices municipaux).

Artiste professionnel.le

Le Conseil des Arts du Canada considère comme professionnel.le un.e artiste :

- ayant reçu une formation spécialisée dans le domaine (pas nécessairement dans un établissement d'enseignement) ;
- reconnu.e comme tel.le par ses pairs ;
- qui s'engage à consacrer plus de temps à sa pratique artistique, si sa situation financière le lui permet ;
- ayant déjà présenté ses œuvres dans un contexte professionnel.

Arts de la scène

Théâtre, chanson, musique, variétés, danse et arts du cirque (OCCQ, 2003, p. 33).

Arts médiatiques

Cinéma, vidéo, enregistrement audio ou multimédia (OCCQ, 2003, p. 26).

Arts visuels

Peinture, sculpture, estampe, dessin, photographie, arts textiles, installation, performance, vidéo d'art ou toute autre forme d'expression de même nature (OCCQ, 2003, p. 25).

B

Bénévolat

Ensemble des activités réalisées par des individus ou des groupes sans obligation et sans rémunération.

L'action bénévole repose sur un engagement libre, d'intérêt commun et sans but lucratif. Son activité est portée par des individus ou des groupes agissant de leur propre initiative, donc sans contrainte, et sans perspective directe de rémunération, en vue d'apporter des solutions ou une aide pour répondre à un besoin de la collectivité (MCCCF, 2008, p. 6).

Bibliothèques

Établissements dont l'activité principale consiste à acquérir, traiter et diffuser des documents. Ces documents peuvent être imprimés ou se présenter sur d'autres supports. L'utilisation de ces supports est facilitée par un personnel qui oriente les usagers en fonction de leurs besoins d'information, de recherche, d'enseignement ou de loisir (OCCQ, 2003, p. 48).

Bibliothèques nationales

Bibliothèques qui ont pour fonctions de rassembler, de conserver de manière permanente et de diffuser le patrimoine documentaire publié d'une nation et tout document qui s'y rattache et qui présente un intérêt culturel (OCCQ, 2003, p. 48).

Bibliothèques publiques

Bibliothèques soutenues financièrement par un gouvernement et dont l'activité principale consiste à desservir gratuitement, ou à un coût minime, une communauté ou une région. Elles s'adressent au grand public ou encore à certaines clientèles particulières (OCCQ, 2003, p. 48).

Bibliothèques scolaires

Bibliothèques dont l'activité principale consiste à desservir les élèves et les enseignants d'une école privée ou publique de niveau primaire ou secondaire. Ces bibliothèques peuvent être liées au réseau des bibliothèques publiques (OCCQ, 2003, p. 49).

Biens et services culturels

Biens et services qui, lorsqu'ils sont considérés du point de vue de leur qualité, de leur usage ou de leur finalité spécifiques, incarnent ou transmettent des expressions culturelles, indépendamment de la valeur commerciale qu'ils peuvent avoir (UNESCO, 2005, p. 5).

Un bien est un objet tangible qui sert à la production ou qui est destiné à la consommation, et qui satisfait à un besoin. Même si l'on ne fait pas toujours la distinction

entre un bien au sens « d'objet concret » et un service au sens de « bien non matériel », en langue spécialisée le bien a une existence tangible et le service, une existence immatérielle, non physique.

Les services d'une organisation se définissent par ce qui est fait pour quelqu'un (membre individuel, institutionnel ou autre) contre paiement, rémunération ou qui peut être gratuit (service de reproduction, service téléphonique, service d'utilisation ou d'hébergement Internet, service d'un centre de documentation, service d'utilisation des locaux, service de formation continue, service technique, etc.) (MCCCF, 2008, p. 6).

C

Centres d'artistes en arts visuels et médiatiques

Organismes sans but lucratif, dirigés par un conseil d'administration comptant une majorité d'artistes. Il existe des centres d'artistes en production et des centres d'artistes en diffusion.

Centres d'artistes en production : Centres qui favorisent la production d'œuvres et la recherche en arts visuels. Ils mettent à la disposition des artistes des espaces, des équipements, des services et des ressources spécialisées et ils proposent des activités de réflexion, de formation, de perfectionnement et d'accueil pour des séjours de production (OCCQ, 2003, p. 26).

Centres d'artistes en diffusion : Centres qui favorisent la recherche, la diffusion et l'animation dans le domaine des arts visuels. Ils encouragent également la création en arts visuels, l'accueil d'artistes en résidence et offrent des activités à la communauté telles que des expositions, des conférences, des débats, des performances, des publications et de la documentation (OCCQ, 2003, p. 27).

Centres d'exposition

Établissements permanents à but non lucratif dont l'activité principale consiste à exercer des fonctions de recherche, d'éducation et d'action culturelle, tout en remplissant des fonctions de diffusion et de mise en valeur par la présentation d'expositions temporaires et l'organisation d'activités éducatives et culturelles portant principalement sur l'art. Généralement, ces établissements ne possèdent pas de collections permanentes. Certains centres ont également comme mandat de présenter des expositions en histoire et en sciences (OCCQ, 2003, p. 42).

Cinéma et audiovisuel

Domaine qui comprend les œuvres cinématographiques ou audiovisuelles, qu'elles soient sur pellicule, bande magnétique ou tout autre support. Une œuvre cinématographique ou audiovisuelle consiste en une séquence d'images, accompagnée ou non d'une bande sonore, dont la représentation ou la diffusion donne l'illusion du mouvement (OCCQ, 2003, p. 62).

Création

Conception d'œuvres originales donnant généralement lieu à des droits d'auteur. Un exemple typique serait la rédaction d'un manuscrit. Dans plusieurs cas, la fonction de création inclut des activités de recherche. Dans le cas des bibliothèques et des musées, la fonction de création se traduit par la conception et la gestion stratégique des services offerts (collections, expositions) (OCCQ, 2003, p. 12).

Autrement dit, la création poursuit l'objectif de la conception, de l'élaboration et de la recherche-innovation. Elle comprend également le travail d'interprétation associé à une œuvre (MCCCF, 2008, p. 20).

Culture

Définition anthropologique (très générale) : Ensemble des traits distinctifs spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social et qui englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les façons de vivre ensemble, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances (UNESCO, 1982).

Définition plus restrictive : Univers référant notamment aux activités liées à la création, à la production, à la diffusion, à la consommation et à la conservation des biens et services culturels. Throsby définit ces derniers par les trois principales caractéristiques qui leur sont propres : une certaine part de créativité dans leur production, la propriété de véhiculer un message ou une signification symbolique et la concrétisation d'une certaine forme de propriété intellectuelle (Throsby, 2002, p. 6).

En psychologie : Développement personnel d'enrichissement par la fréquentation des lettres, des sciences et des arts. « Le nouveau concept de culture est généralement ressenti comme étant celui de tout ce qui affecte la qualité de vie [et] fait naître de profondes aspirations collectives » (MCCCF, 2008, p. 9).

Culture-éducation

Intégration de la dimension culturelle dans l'apprentissage et l'enseignement. Il s'agit d'exploiter les repères culturels signifiants, puisés dans les sociétés d'hier et d'aujourd'hui, d'ici et d'ailleurs, qui sont traités à l'intérieur de stratégies d'apprentissage et d'enseignement. Cette façon de faire favorise le développement d'une approche culturelle de l'enseignement et enrichit le processus de développement des compétences de l'élève.

Puisque l'école constitue un lieu véritable d'intégration culturelle, elle permet d'amener l'élève à établir un rapport avec lui-même, les autres et le monde.

D**Démocratie culturelle**

Notion qui défend la pluralité des formes d'expression et prône leur intégration au quotidien. La démocratie culturelle, ainsi nommée pour la distinguer du modèle de la démocratisation de la culture, appelle une définition inclusive et participative de la culture. L'approche favorise une plus large participation des citoyens à la vie culturelle et à la fréquentation des œuvres, mais également au processus de création et à l'exercice des pouvoirs culturels (Santerre, 1999, p. 5).

Démocratisation de la culture

Fait de rendre accessible à un public, aussi large que possible, le patrimoine culturel et artistique, en tentant ainsi d'éliminer les inégalités culturelles résultant des disparités géographiques, économiques et sociales. La démocratisation est promue, notamment, par des moyens de déconcentration spatiale des ressources culturelles (équipement, personnel, œuvres) hors des grands centres, de décommercialisation des biens et des services culturels visant l'accessibilité des moins nantis économiquement et des publics moins « cultivés », ainsi qu'au moyen de l'animation culturelle, entendue comme aide à la diffusion de la création, comme interface entre les créateurs et les publics, comme agent de décodage des œuvres et d'éducation esthétique.

La démocratisation de la culture implique que l'institution rende accessible au plus grand nombre ce qu'elle considère comme appartenant au champ culturel (culture traditionnelle ou légitime). Parler de démocratisation culturelle exige de s'intéresser d'abord à la composition sociale des publics puisqu'elle suppose une évolution vers une plus grande diversité et, surtout, une meilleure représentation des personnes qui ne fréquentent pas les institutions culturelles de façon habituelle.

Diffuseurs de spectacles

Établissements dont l'activité principale consiste à diffuser des spectacles auprès de la population. À cette fin, ils conçoivent une programmation, acquièrent le droit de présenter certains spectacles au public pour un certain nombre de représentations et programment ces représentations dans certains lieux ou salles. Certains diffuseurs offrent une programmation régulière de spectacles alors que d'autres présentent des spectacles ponctuellement, à l'occasion de festivals ou d'événements qu'ils organisent. Les diffuseurs de spectacles peuvent exploiter des salles ou des lieux de spectacle leur appartenant ou ils peuvent présenter des spectacles dans des installations exploitées par d'autres (OCCQ, 2003, p. 32).

Diffusion de biens ou de services à caractère culturel

Fait de faire connaître une œuvre ou un produit culturel auprès de la population. La diffusion comprend également l'accueil de personnes, d'œuvres et de produits étrangers (MCCCF, 2008, p. 20).

Dans le cas de biens matériels (livres, disques, etc.), la diffusion se réalise par la gestion d'entrepôts, de véhicules de transport et de magasins. On parle alors de distribution (OCCQ, 2003, p. 12).

Diversité culturelle

Diversité des formes par lesquelles le patrimoine culturel de l'humanité est exprimé, enrichi et transmis grâce à la variété des expressions culturelles et à la diversité des modes de création artistique, de production, de diffusion, de distribution et de jouissance des expressions culturelles, quels que soient les moyens et les technologies utilisés. Ces expressions se transmettent au sein des groupes, des sociétés ainsi qu'entre eux (UNESCO, 2005, p. 5).

Il s'agit également de l'état résultant de la présence de cultures différentes sur un territoire ou dans une société donnés (MCCCF, 2008, p. 13).

Droits d'auteur

Droits juridiques rattachés aux œuvres et à d'autres objets. Ces droits varient d'une œuvre et d'un objet à l'autre. De façon générale, seul le titulaire d'une œuvre (très souvent, son créateur) possède le droit exclusif de produire ou de reproduire cette œuvre ou une partie importante de celle-ci sous toute forme ou de permettre à une autre personne de le faire.

Les droits d'auteur s'appliquent à toute œuvre originale de nature artistique. Chacune de ces catégories générales regroupe un éventail très large d'œuvres de création. Les droits d'auteur s'appliquent également à trois autres types d'œuvres : les prestations (acteurs, musiciens, danseurs et chanteurs), les signaux de communication (radiodiffusion) et les enregistrements sonores (disques, cassettes et disques compacts). Avec les marques de commerce et les brevets d'invention, les droits d'auteur composent ce que l'on nomme les droits de propriété intellectuelle (Office de la propriété intellectuelle du Canada, 2009).

E**Économie sociale**

Activités et organismes issus de l'entrepreneuriat collectif, qui s'ordonnent autour des principes suivants : la finalité de service aux membres ou à la collectivité, l'autonomie de gestion, le processus de décision démocratique, la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des surplus et des revenus, la participation, la prise en charge et la responsabilité individuelle et collective.

Les entreprises d'économie sociale à mission culturelle sont nécessairement enracinées dans leur milieu et incluent les membres de la communauté. Leur structure de gouvernance se compose majoritairement, et parfois exclusivement, de non-professionnels du secteur de la culture et des communications. Elles sont porteuses de missions multiples en faveur de l'intérêt collectif.

L'économie sociale réfère également aux initiatives variées qui occupent un territoire entre l'État et le privé, allant des caisses populaires Desjardins aux garderies à but non lucratif (MCCCF, 2008, p. 14).

Équipement culturel

Équipement collectif public ou privé permettant aux artistes et aux artisans de disposer d'espaces de travail ou de formation et aux citoyens de bénéficier de biens, d'activités et de services touchant la culture.

► Voir « Infrastructure ».

Événement, manifestation ou festival

Fait marquant. Par exemple, « les événements de Mai 68 ». Le terme « événement » est parfois employé au sens de « manifestation » sous l'influence du terme anglais « *event* », qui a un sens plus large que le terme français. En français, on dira la « FrancoFête est une grande manifestation culturelle » ou on parlera des activités d'un festival plutôt que des événements d'un festival. Selon le contexte, on pourra également employer les termes exposition, foire ou salon pour traduire *event* (MCCCF, 2008, p. 18).

Manifestation : Activité sociale à caractère culturel, artistique, commercial ou sportif, organisée dans le but d'attirer un large public. On évitera de confondre ce sens avec l'autre sens bien connu du terme « manifestation » employé pour désigner un rassemblement organisé sur la voie publique dans le but d'exprimer une revendication, une opinion politique, etc. (MCCCF, 2008, p. 18).

Festival : Cycle de manifestations artistiques ou de spectacles, de qualité exceptionnelle, organisé en un même lieu pendant une période limitée. Exemple : le Festival de Cannes (MCCCF, 2008, p. 18).

Expressions culturelles

Expressions qui résultent de la créativité des personnes, des groupes et des sociétés et qui ont un contenu culturel (MCCCF, 2008, p. 19).

F

Formation

Permet d'assurer le renouvellement des ressources humaines (la relève) du secteur de la culture et des communications ou encore le perfectionnement des praticiennes et des praticiens actuels. La formation comprend également les concours et les auditions (MCCCF, 2008, p. 20).

I

Industries culturelles

Industries qui conjuguent la création, la production et la commercialisation de biens et de services dont la particularité réside dans l'intangibilité de leurs contenus à caractère culturel, généralement protégés par le droit d'auteur. Les industries culturelles incluent l'édition imprimée et le multimédia, la production cinématographique, audiovisuelle et phonographique, ainsi que l'artisanat et le design. La dualité culturelle et économique de ces industries constitue leur signe distinctif principal (UNESCO, 2006).

Selon l'UNESCO, certains pays étendent le concept des industries culturelles à l'architecture, aux arts plastiques, aux arts du spectacle, aux sports, à la fabrication d'instruments de musique, à la publicité et au tourisme culturel. On parle alors d'« industries créatives ».

Industries créatives

Industries qui comprennent un plus grand ensemble d'activités que les industries culturelles. Elles englobent les industries culturelles, auxquelles s'ajoutent toutes les activités de production culturelle ou artistique. Les industries créatives sont celles dont les produits ou les services contiennent une proportion substantielle d'art ou de création et comprennent des activités comme l'architecture et la publicité (UNESCO, 2006).

Infrastructure

D'une manière générale, ensemble de biens immobiliers (installations fixes) qui rend possibles ou facilite les activités économiques, sociales et culturelles de la société.

Dans le domaine culturel, le terme « infrastructure » est souvent utilisé comme un synonyme d'« équipement ».

Dans le domaine de l'aménagement du territoire, le terme renvoie à l'ensemble des installations fixes publiques qui appuient les services publics (aqueduc, égouts, routes, etc.) (Vander Ploeg, 2003).

► Voir « Équipement culturel ».

L

Lieux d'interprétation

Établissements permanents à but non lucratif dont l'activité principale consiste à exercer des fonctions de recherche, d'éducation et d'action culturelle et à faire la diffusion et la mise en valeur d'une thématique particulière liée à l'histoire, aux sciences, aux techniques et aux modes de vie, par la présentation d'expositions ouvertes au public, l'organisation d'activités éducatives et culturelles ou la production de publications. Certains acquièrent, conservent et gèrent une collection restreinte liée à la thématique développée (OCCQ, 2003, p. 41).

Loisir culturel

Pratique d'activités artistiques, scientifiques et récréatives à des fins de détente, d'expression, d'éducation personnelle et de développement de soi.

Le loisir culturel se définit sous deux angles : la pratique expressive et la pratique impressive.

Dans la première, l'individu agit, crée et expérimente. Il pratique une activité artistique en amateur. Dans la seconde, il apprécie les talents des autres à titre de spectateur. Il assiste à une pièce de théâtre, il visite une exposition, il lit un livre, etc.

Loisirs municipaux – loisirs publics

Loisirs encadrés et financés par les instances gouvernementales et municipales. L'offre de services municipaux ne prétend pas organiser tout le loisir dans une communauté. Elle favorise l'initiative privée des individus, tout comme celle des groupes organisés sur une base de participation volontaire, en fonction d'intérêts particuliers tout à fait légitimes. Elle les appuie et les soutient dans la mesure de leur contribution au mieux-être de la collectivité par l'utilisation la plus rationnelle possible des ressources collectives disponibles. Elle vise l'élargissement de l'accessibilité générale au loisir.

Loisirs socioéducatifs

Activités vécues dans le temps libre et promues par les individus et les collectivités dans un état d'esprit orienté vers le développement global de la personne et vers son implication au sein de la communauté. Ils visent la prise en charge des activités par les personnes elles-mêmes. Ils comportent aussi une dimension sociale parce qu'ils sont une occasion de rencontres et d'échanges. Ils fournissent des occasions multiples de développement des capacités intellectuelles de l'individu et s'inscrivent dans un cadre d'éducation permanente.

M

Mécénat

Soutien matériel ou financier apporté à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités culturelles. Lorsqu'une entreprise affirme son rôle social par sa générosité ou par une fondation d'entreprise (charité, culture, éducation) sans en retirer d'avantages publicitaires directs, on parle de mécénat d'entreprise ou de mécénat social (MCCCF, 2008, p. 24).

Médiation culturelle

Dans son sens le plus restreint, déploiement de stratégies et d'actions visant à réduire l'écart entre les artistes, leurs œuvres et les citoyens, notamment auprès des groupes de la population qui vivent des situations d'exclusion culturelle en raison de facteurs sociaux, économiques ou territoriaux.

Métiers d'art

Production artisanale d'œuvres utilitaires, décoratives ou expressives par l'exercice d'un métier lié à la transformation du bois, du cuir, des textiles, des métaux, des silicates ou de toute autre matière (OCCQ, 2003, p. 25).

Musées

Établissements permanents à but non lucratif dont l'activité principale consiste à faire des recherches, à acquérir, à conserver et à gérer une collection, tout en exerçant les fonctions de mise en valeur, d'éducation et de diffusion par la présentation d'expositions ouvertes au public, l'organisation d'activités éducatives et culturelles ou la production de publications. Il existe différents types d'institutions muséales : les musées d'art, d'histoire, d'archéologie, d'ethnologie, de sciences naturelles et environnementales, de sciences et technologie et les lieux d'interprétation (OCCQ, 2003, p. 40).

► Voir « Lieux d'interprétation ».

Muséologie

Discipline qui étudie et remet en question l'institution muséale, le musée, et travaille à l'ensemble des activités liées au champ muséal, c'est-à-dire les sciences et les techniques du musée que sont la gestion, la recherche, la conservation, le classement, la mise en valeur des objets, des œuvres ou du patrimoine (les collections), la médiation, l'animation, etc. Elle étudie notamment l'histoire, les fonctions philosophiques, sociales et culturelles

des musées (recherches, éducation, etc.), tout comme les attentes, les besoins et les pratiques des publics (Wikipédia, 2009).

O

Œuvre

Ensemble organisé de signes et de matériaux propres à un art, mis en forme par l'esprit créateur, par exemple : une composition musicale, une production littéraire ou artistique (MCCCF, 2008, p. 24).

P

Planification culturelle

Processus inclusif qui consiste à accorder un rôle de premier plan aux éléments culturels dans tous les secteurs de l'action municipale. Concrètement, il s'agit d'inclure la culture dans les exercices de planification stratégique et, plus largement, dans la planification d'autres priorités municipales telles que l'utilisation du sol, l'aménagement du territoire, le tourisme, la jeunesse, les travaux publics, le développement économique, l'emploi, la vie communautaire, le transport, la revitalisation urbaine, etc.

Politique culturelle

Geste politique et public de reconnaissance de l'importance de la culture dans le développement d'une collectivité. La politique culturelle permet de définir les grandes orientations et les objectifs que souhaite se donner un gouvernement (national, provincial ou local) en matière de développement culturel.

Politique d'intégration des arts à l'architecture

► Voir « Art public ».

Pratique artistique en amateur

Expression artistique pratiquée à l'occasion de loisirs, c'est-à-dire en dehors de toute contrainte scolaire ou professionnelle. La pratique artistique en amateur est une catégorie du loisir culturel. Elle touche tous les domaines artistiques, par exemple les arts plastiques (arts visuels, y compris la photographie et la vidéo), les métiers d'art (tissage, poterie, etc.), les arts de la scène (musique, chant, danse, théâtre, conte, cirque) et la littérature.

► Voir « Loisir culturel ».

Pratiques culturelles

Habitudes de consommation culturelle ou, en d'autres termes, de participation de la population aux différentes activités culturelles. Les pratiques culturelles concernent notamment les habitudes de lecture, la fréquentation des sites et monuments historiques, des établissements culturels (par exemple : les bibliothèques et les musées) ainsi que les sorties aux spectacles.

Pratique émergente

Pratique qui se caractérise par de nouvelles expressions ou techniques artistiques, innovatrices, hybrides ou métissées qui explorent des avenues créatrices et esthétiques inédites et originales. Les pratiques et les artistes émergent.e.s remettent en question le plus souvent les formes et les genres artistiques établis, s'inscrivant en réaction, voire en rupture, avec les conventions, les acquis ou les façons de faire habituelles ou traditionnelles. Ainsi, ils proposent des approches différentes, d'autres références, des démarches audacieuses et des créations risquées. En interrogeant, contestant, revisitant, réinterprétant et recombinaient les pratiques établies, souvent hybridées aux nouvelles technologies, l'émergence participe au renouvellement des dites pratiques (Comité Relève et pratiques émergentes, 2007, p. 3).

► Voir « Relève ».

Producteurs de spectacles

Établissements dont l'activité principale consiste à produire des spectacles en arts de la scène (théâtre, théâtre lyrique, musique, danse, variétés). Ces établissements se chargent de l'élaboration et du financement des spectacles. Ils retiennent les services de l'ensemble des participants et détiennent les droits d'exploitation des spectacles. Le producteur peut parfois agir à titre de diffuseur (OCCQ, 2003, p. 31).

► Voir « Diffuseurs de spectacles ».

Producteurs-artisans de produits du terroir

Personnes qui détiennent, directement ou indirectement, le savoir-faire lié à la production et à la commercialisation d'un produit du terroir. Ce dernier est le plus souvent un produit agroalimentaire ou agroforestier issu d'un territoire spécifique, d'un savoir et d'un savoir-faire liés à son histoire, et possède une authenticité et une identité qui le différencient de tout autre produit de même nature. Il se distingue également par son excellence et sa qualité. De plus, il possède un potentiel de marché et son mode de fabrication, en harmonie avec l'environnement, est de préférence artisanal (OCCQ, 2003, p. 39).

Production de biens ou de services à caractère culturel

Mise en œuvre du processus qui permet de passer de l'œuvre originale à l'œuvre disponible pour le public. Des exemples typiques seraient l'édition d'un livre, y compris son impression, ou encore l'enregistrement et la reproduction sur disque d'une œuvre musicale. La fonction de production peut aussi prendre la forme d'une mise à la disposition du public d'artefacts matériels ou immatériels. La fonction de production peut dans certains cas comporter une composante créatrice, mais elle se réalise généralement à partir d'une œuvre originale déjà créée (OCCQ, 2003, p. 12).

R

Réception critique

Appréciation d'une œuvre par les journalistes et les critiques spécialisés.

Relève (artiste de la)

Artiste en début de carrière. Sa contribution est vitale à la discipline exercée puisqu'elle ou il la nourrit de nouvelles idées et de nouvelles façons de faire. La relève est non seulement une notion temporelle – le début d'une carrière ou d'un processus –, mais elle évoque aussi l'innovation et la vitalité qui permettent le renouvellement nécessaire à l'évolution et à la pérennité de la pratique artistique. On peut également considérer le début d'une carrière comme étant la période où l'artiste définit son style, évalue son positionnement par rapport à sa pratique et décide de son mode d'insertion dans le milieu culturel (Comité Relève et pratiques émergentes, 2007, p. 3).

► Voir Pratique émergente

Représentation (regroupement, défense des droits)

Défense, promotion et développement d'un ou de plusieurs secteurs donnés et de praticiennes et de praticiens des secteurs. Les activités de représentation auprès des instances gouvernementales et territoriales font partie de la représentation (MCCCF, 2008, p. 21).

Résidence de création (ou résidence d'artistes)

Type de projet artistique et culturel qui met à la disposition d'un.e artiste un lieu de travail, un logement, une assistance technique et une aide financière, ces différents éléments pouvant avoir des poids relatifs variés. La résidence peut prendre des formes très diverses suivant la variété des lieux de résidence : lieux spécifiquement dédiés à la résidence (centre d'artistes autogéré); lieux

culturels, avec ou sans équipe artistique à domicile ; lieux qui ne sont pas consacrés à la création artistique (écoles, prisons, hôpitaux, entreprises, etc.).

S

Sensibilisation des publics

Développement « qualitatif » de l'auditoire. C'est la prise en compte des caractéristiques de ses clientèles (connaissance des publics) afin de les amener à apprécier les différentes disciplines ou les différentes formes d'expression artistique. La sensibilisation est réalisée par une série de moyens gradués qui passent par des activités d'initiation, de médiation ou d'animation pouvant prendre la forme de rencontres privilégiées avec les artistes, de présentations de spectacles « découverte » ou « coup de cœur », de projets visant la participation du public ou de toute autre action visant à élargir la vision et l'appréciation du public (MCCCF, 2008, p. 28).

T

Technologies de l'information et des communications

Ensemble des technologies issues de la convergence de l'informatique et des techniques évoluées du multimédia et des télécommunications, qui ont permis l'émergence de moyens de communication plus efficaces en améliorant le traitement, la mise en mémoire, la diffusion et l'échange de l'information.

Les technologies de l'information et des communications ont permis d'augmenter la capacité de traitement des données, leur possibilité de stockage, leur accessibilité et la rapidité de leur transmission. Elles sont à l'origine du caractère multimédia de plusieurs produits (téléphones intelligents, baladeurs numériques, ordinateurs de poche, etc.) et de nombreux services (Internet, télévision numérique, messagerie instantanée, etc.) offerts maintenant sur le marché.

Jusqu'à une époque récente, l'expression « nouvelles technologies de l'information et des communications » (NTIC) et son équivalent anglais étaient très utilisés en raison de la nouveauté que représentait le rapprochement entre l'informatique et les différents moyens de communication. Cette expression a tendance à être maintenant moins employée, car elle ne représente plus vraiment un phénomène nouveau (MCCCF, 2008, p. 29).

Tourisme culturel

Mouvements de personnes obéissant à des motivations essentiellement culturelles telles que les voyages d'études, les tournées artistiques et les voyages culturels, les déplacements effectués pour assister à des festivals ou à d'autres manifestations culturelles, la visite de sites et de monuments, les voyages ayant pour objet la découverte de la nature, l'étude du folklore ou de l'art, et les pèlerinages (Organisation mondiale du tourisme). Dans un sens plus large, le tourisme culturel caractérise les voyages dont la culture constitue la motivation (touristes choisissant une destination en fonction de ses attractions culturelles), l'inspiration (touristes qui visitent de hauts lieux de la culture) et l'attrait (touristes qui prévoient participer à des activités culturelles et visiter des sites culturels au cours de leur voyage) (Bywater, 1993).

Patrimoine

C

Conservation

Fait de garder la mémoire des œuvres produites dans le passé, de les conserver en bon état et de les transmettre aux générations futures. La conservation est également l'effort destiné à faire entrer cette nouvelle richesse dans le patrimoine culturel, à préserver celui qui est déjà constitué et à le faire connaître du public (MCCCF, 2008, p. 20).

M

Mise en valeur

Activités d'animation et d'interprétation dans le domaine du patrimoine. Ces activités ont notamment lieu dans les centres d'interprétation (MCCCF, 2008, p. 20).

Monument historique

Immeuble qui présente un intérêt historique par son utilisation ou son architecture (*Loi sur les biens culturels* du Québec, art. 1).

O

Organismes en patrimoine

Établissements dont l'activité principale consiste à étudier, acquérir, gérer, conserver, restaurer, protéger et entretenir des biens et des sites patrimoniaux, à transmettre la culture traditionnelle, à promouvoir et mettre en valeur par des actions de sensibilisation, de diffusion et d'animation le patrimoine matériel et immatériel, qu'il soit national, régional ou local, dans son ensemble ou pour l'une ou l'autre de ses composantes, qu'il s'agisse du patrimoine archéologique, du patrimoine architectural et paysager, du patrimoine artistique, du patrimoine ethnologique (culture traditionnelle et populaire) ou du patrimoine historique (OCCQ, 2003, p. 36).

P

Patrimoine

Tout objet ou ensemble, matériel ou immatériel, chargé de significations reconnues, approprié et transmis collectivement (CBCQ, 2009).

Patrimoine archéologique

Patrimoine qui englobe toutes les traces de l'existence humaine et concerne les lieux où se sont exercées les

activités humaines quelles qu'elles soient, les structures et les vestiges abandonnés de toutes sortes, en surface, en sous-sol ou sous les eaux, ainsi que le matériel qui leur est associé (ICOMOS, 1990).

Patrimoine culturel immatériel ou patrimoine vivant

Pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés – que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et les groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine. Le « patrimoine culturel immatériel » se manifeste notamment dans les domaines suivants : les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel ; les arts du spectacle ; les pratiques sociales, rituels et événements festifs ; les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ; le savoir-faire lié à l'artisanat traditionnel (UNESCO, 2003, p. 2).

Patrimoine culturel immobilier

Patrimoine qui comprend les éléments du paysage, les bâtiments ou les ouvrages fixés au sol qui témoignent de la façon dont une communauté s'est adaptée à son environnement et y a exploité les ressources (Ville de Québec, 2007).

Patrimoine culturel mobilier

Patrimoine constitué d'éléments matériels ou de collections non fixes : objets, artefacts, productions artistiques, documents d'archives, etc. (Ville de Québec, 2007).

Patrimoine naturel

Sites naturels ayant des aspects culturels tels que les paysages culturels, les formations physiques, biologiques, géologiques ou hydrographiques (UNESCO, 2008).

Paysage

Phénomène de valorisation sociale et culturelle d'un milieu et expression matérielle et immatérielle de la culture des individus qui l'occupent ou le côtoient. En raison de sa valorisation économique dans les domaines du tourisme, des loisirs et de l'habitation, il implique à la fois des actions de préservation, de mise en valeur et de développement des territoires locaux et régionaux en relation avec les valeurs et les préoccupations des collectivités (Paquette, Poullaouec-Gonidec et Domon, 2008, p. 15).

Urbanisme et aménagement du territoire

A

Aménagement du territoire

Art ou technique de disposer avec ordre, à travers l'espace d'un pays et dans une vision prospective, les hommes et leurs activités, les équipements et les moyens de communication qu'ils peuvent utiliser, en prenant en compte les contraintes naturelles, humaines et économiques, voire stratégiques (Merlin et Choay, 1998).

D

Design urbain

Conception et contrôle des formes physiques de la ville, avec un souci particulier pour l'aménagement qualitatif de l'environnement naturel et construit. Son principal objet est la composition des lieux bâtis et de l'espace libre public collectif. Le design urbain est à la charnière

des disciplines de l'architecture, de l'architecture de paysage, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire (Vachon, 2006).

M

Mobilier urbain

Ensemble des objets ou des dispositifs publics ou privés installés dans l'espace public et liés à une fonction ou à un service offert par la collectivité. Il peut donc s'agir de mobilier de repos (bancs, banquettes, sièges, tables), d'objets contribuant à la propreté de la ville (poubelles, corbeilles, sanitaires publics), d'équipements d'éclairage public (réverbères, candélabres), de matériel d'information et de communication (plaques de rue, affichage d'informations municipales ou culturelles), etc. (Boyer et Rojat-Lefebvre, 1994, p. 20; Wikipédia).

U

Urbanisme

Étude des milieux dans lesquels nous vivons, urbains comme ruraux. L'urbanisme, c'est tout ce qui concerne l'organisation des activités humaines (habitation, transport, environnement, etc.) dans la ville et l'aménagement des espaces, à toutes les échelles. En plus d'être constitués d'éléments naturels et construits, ces espaces sont des lieux d'interaction sociale et d'activité économique. Ils ont aussi une dimension symbolique dont on doit tenir compte (Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal, 2009).

Z

Zonage

Action par laquelle les autorités publiques réglementent l'utilisation des sols et les bâtiments qui s'y trouvent et décident des modifications qu'on peut y apporter. Les terrains sont divisés par les autorités compétentes en zones

correspondant à certains usages. Toute construction doit être destinée à l'usage prévu pour sa zone, et ses dimensions, son emplacement et son apparence font l'objet de règlements (*L'Encyclopédie canadienne*, 2009).

Gestion et autres

D

Décentralisation

Système consistant à confier des pouvoirs de décision à diverses collectivités territoriales autres que l'État. Ne pas confondre avec déconcentration.

I

Indicateur culturel

Les indicateurs (culturels ou autres) sont des outils de diagnostic de la situation qui peuvent permettre la comparaison (dans le temps et dans l'espace), l'évaluation et, au besoin, l'ajustement des objectifs et de certaines pratiques. Leur utilisation est de plus en plus répandue pour mesurer la performance des organisations.

Un indicateur culturel permet de mesurer l'évolution dans le temps, la répartition dans l'espace ou les modifications structurelles d'un phénomène lié à la culture. Il se définit comme une valeur numérique qui exprime une information clé à propos d'une situation ou d'une tendance liée à un phénomène que l'on cherche à décrire, à comprendre ou à évaluer. Il résulte de la mise en relation de plusieurs données statistiques pour ne former qu'une seule information et prend souvent la forme d'un taux.

O

Organisme sans but lucratif (OSBL) (aussi appelé organisme à but non lucratif ou organisme bénévole)

L'OSBL doit formellement être constitué en personne morale ou enregistré en vertu de la troisième partie de la *Loi sur les compagnies*. Sur le plan fiscal, un OSBL est une entité formée et exploitée exclusivement à des fins non lucratives. Ses revenus ne sont pas distribués parmi ses propriétaires, ses actionnaires ou ses membres ni mis à leur disposition pour leur propre profit. Cette personne morale exerce des activités sans but lucratif dans les domaines culturel, social, philanthropique, national, patriotique, religieux, charitable, scientifique, artistique, professionnel, athlétique, sportif, éducatif ou autres (*Industrie Canada*, 2009; *REQ*, 2009).

R

Résultat

Réalisation constatée à la fin d'une période précise et comparée à une cible énoncée au début de ladite période (par exemple : 800 personnes défavorisées socioéconomiquement ont participé aux activités de médiation culturelle qui visaient à joindre 1 000 personnes de 2008 à 2011, soit 80 % de la cible initialement déterminée).

Ruralité

Notion qui englobe les territoires et les populations qui vivent en dehors des grands centres urbains et de leur zone d'influence immédiate. Les zones rurales se composent d'espaces agricoles et forestiers, de villages et de villes de petite et moyenne taille qui organisent et polarisent la vie économique et sociale (*Vachon*, 1998).

S

Société d'État

Organisme fédéral ou provincial structuré comme une entreprise privée ou indépendante, mais appartenant entièrement au gouvernement. Les sociétés d'État ont pour fonctions la gestion commerciale, financière ou industrielle de l'organisme avec des objectifs de rentabilité et d'autofinancement. Constituées à des fins de réglementation ou de consultation pour produire des biens ou pour fournir des services administratifs, financiers ou autres, elles bénéficient d'une plus grande liberté par rapport aux interventions politiques directes que les ministères. C'est par souci d'autonomie, de spécialisation, d'efficacité et de visibilité que le législateur décide de transférer ou d'attribuer certaines fonctions administratives à des organismes autonomes plutôt qu'à des ministères. Chacun de ces organismes est placé sous la responsabilité d'un ministre qui répond de leur gestion devant l'Assemblée législative, sous réserve des responsabilités judiciaires ou quasi judiciaires (*L'Encyclopédie canadienne*, 2009).

Sources du glossaire :

- ASSOCIATION ACADIENNE DES ARTISTES PROFESSIONNELS DU NOUVEAU-BRUNSWICK. *Stratégie globale pour l'intégration des arts et de la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick*, Moncton, AAAPNB, 2009.
- BOYER, Annie, et Élisabeth ROJAT-LEFEBVRE. *Aménager les espaces publics : le mobilier urbain*, Paris, éd. du Moniteur, 1994.
- BYWATER, Marion. « The Market for Cultural Tourism in Europe », *Travel and Tourism Analyst*, n° 6 (1993), p. 30-46.
- COMMISSION DES BIENS CULTURELS DU QUÉBEC (CBCQ). « La Commission des biens culturels du Québec, son rôle, son triple mandat, sa vision du patrimoine ». Sur Internet (consulté le 27 janvier 2009) : www.cbcq.gouv.qc.ca/cbcq.html.
- COMITÉ RELÈVE ET PRATIQUES ÉMERGENTES. *Rapport des travaux, juin 2007*, Montréal, Culture Montréal, 2007. Sur Internet : www.sopref.org/tiki-index.php?page=etudes.
- CONSEIL INTERNATIONAL DES MONUMENTS ET DES SITES (ICOMOS). *Charte internationale pour la gestion du patrimoine archéologique*, 1990. Sur Internet : www.international.icomos.org/charters/arch_f.htm.
- DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC) DE L'ALSACE. Site Internet consulté le 9 décembre 2008 : www.alsace.culture.gouv.fr/fr/ladrac/drac.htm.
- FAUCHEUR, Patrick. « Aménagement du territoire, culture et bibliothèques », *BBF*, vol. 42, n° 5 (1997), p. 21-23. Sur Internet : <http://bbf.enssib.fr/sdx/BBF/frontoffice/1997/05/document.xsp?id=bbf-1997-05-0021-003/1997/05/fam-dossier/dossier&statutMaitre=non&statutFils=non>.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC. Site Internet consulté le 27 janvier 2009 : www.gouv.qc.ca/portail/quebec/pgs/commun.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC. *Politique-cadre sur les partenariats public-privé*, Québec, Secrétariat du Conseil du trésor, 2004. Sur Internet : www.tresor.gouv.qc.ca/fr/publications/modernisation/parteneriat/politique_cadre.pdf.
- INDUSTRIE CANADA. *Guide à l'intention des administrateurs des sociétés à but non lucratif*, chapitre 1 : « Sociétés et administrateurs, Quoi, qui, pourquoi et comment », Ottawa, Industrie Canada, 2009. Sur Internet (consulté le 27 janvier 2009) : www.ic.gc.ca/eic/site/cilp-pdci.nsf/fra/cl00691.html.
- INSTITUT D'URBANISME DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL. « À la découverte de l'urbanisme ». Sur Internet (consulté le 27 janvier 2009) : www.urb.umontreal.ca.
- LAFORTUNE, Jean-Marie. « Compte rendu de la réunion du comité d'orientation tenue à l'UQAM le 19 novembre 2007 », communication présentée au colloque international sur l'animation socioculturelle, tenu à Montréal sous l'égide du Département de communication sociale et publique de l'UQAM.
- L'Encyclopédie canadienne*. « Zonage ». Sur Internet (consulté le 27 janvier 2009) : www.thecanadianencyclopedia.com/index.cfm?PgNm=TCE&Params=f1ARTf0008779
- L'Encyclopédie canadienne*. « Société de la Couronne ». Sur Internet (consulté le 27 janvier 2009) : www.thecanadianencyclopedia.com/index.cfm?PgNm=TCE&Params=f1ARTf0002048
- Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), L.R.Q., A-19.1.
- Loi sur les biens culturels* (LBC), L.R.Q., B-4.
- Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs*, L.R.Q., S-32.01.
- MERLIN P., et F. CHOAY. *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, PUF, 1998.
- MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION DE LA FRANCE. « Médiation culturelle et Politique de la ville – un lexique », 2003. Sur Internet (consulté le 9 décembre 2008) : [ww.culture.gouv.fr/culture/politique-culturelle/ville/mediation-culturelle](http://www.culture.gouv.fr/culture/politique-culturelle/ville/mediation-culturelle).
- MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS (MAMR) DU QUÉBEC. « Le comité consultatif d'urbanisme », dans *La prise de décision en urbanisme*, Québec, Publications du Québec, 1995. Sur Internet (consulté le 14 août 2008) : www.mamr.gouv.qc.ca/amenagement/outils/amen_outi_acte_comi.asp
- MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS (MAMR) DU QUÉBEC. « Le plan d'urbanisme », dans *La prise de décision en urbanisme*, Québec, Publications du Québec, 1995. Sur Internet (consulté le 22 juillet 2008) : www.mamr.gouv.qc.ca/amenagement/outils/amen_outi_plan_plan.asp.
- MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS (MAMR) DU QUÉBEC. « Le programme particulier d'urbanisme », dans *La prise de décision en urbanisme*, Québec, Publications du Québec, 1995. Sur Internet (consulté le 21 juillet 2008) : www.mamr.gouv.qc.ca/amenagement/outils/amen_outi_plan_prog.asp.
- MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS (MAMR) DU QUÉBEC. « Le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble », dans *La prise de décision en urbanisme*, Québec, Publications du Québec, 1995. Sur Internet (consulté le 22 juillet 2008) : www.mamr.gouv.qc.ca/amenagement/outils/amen_outi_regl_amen.asp.
- MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS (MAMR) DU QUÉBEC. « Le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural », dans *La prise de décision en urbanisme*, Québec, Publications du Québec, 1995. Sur Internet (consulté le 22 juillet

- 2008) : www.mamr.gouv.qc.ca/amenagement/outils/amen_outi_regl_impl.asp.
- MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS (MAMR) DU QUÉBEC. « Le schéma d'aménagement et de développement », dans *La prise de décision en urbanisme*, Québec, Publications du Québec, 1995. Sur Internet (consulté le 28 juillet 2008) : www.mamr.gouv.qc.ca/amenagement/outils/amen_outi_plan_sche.asp.
- MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS (MAMR) DU QUÉBEC. *Projet gouvernemental d'autonomie régionale et municipale : la décentralisation*, Québec, MAMR, 2005.
- MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS (MCC) DU QUÉBEC. *La Loi sur les biens culturels : guide pratique destiné aux municipalités*, Québec, MCC, 2006.
- MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS (MCC) DU QUÉBEC. *À propos de la Loi sur les biens culturels : la protection du patrimoine au Québec*, Québec, MCC, 2005.
- MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE (MCCCF) DU QUÉBEC. *Programme d'aide aux initiatives de partenariat : lexique*, Québec, MCCCF, 2008.
- MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE (MCCCF) DU QUÉBEC. *La protection des biens patrimoniaux en situation de risque*, Québec, MCCCF, 2007.
- OFFICE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DU CANADA. *Le guide des droits d'auteur : protection des droits d'auteur*, Ottawa, Industrie Canada, 2008. Sur Internet (consulté le 27 janvier 2009) : www.opic.ic.gc.ca/eic/site/cipointernet-internetopic.nsf/fra/wr00506.html.
- OBSERVATOIRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC (OCCQ). *Système de classification des activités de la culture et des communications du Québec 2004*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 2003.
- PAQUETTE, Sylvain, Philippe POUULLAOUEC-GONIDEC et Gérald DOMON. *Guide de gestion des paysages au Québec : lire, comprendre et valoriser le paysage*, Montréal, Chaire en paysage et environnement, Université de Montréal, 2008.
- PORTAIL INTERNATIONAL ARCHIVISTIQUE FRANCO-PHONE (PIAF). « Glossaire ». Sur Internet (consulté le 27 janvier 2009) : www.piaf-archives.org/sections/volet_se_former/formation/module_01/glossaire/?letter=c#q6.
- REGISTRAIRE DES ENTREPRISES DU QUÉBEC (REQ). « Constituer une personne morale (ou un organisme) sans but lucratif ». Sur Internet (consulté le 27 janvier 2009) : www.registreentreprises.gouv.qc.ca/fr/demarrer/constituer_pmsbl/default.aspx#Qu_est_ce_qu_une_PM.
- SANTERRE, Lise. *De la démocratisation de la culture à la démocratie culturelle : rapport d'étude*, Québec, ministère de la Culture et des Communications du Québec, Direction de l'action stratégique, de la recherche et de la statistique, 1999. Sur Internet : www.mcccf.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/democratie.pdf.
- SCHÖFFER, Nicolas. « Définition de l'art ». Sur Internet (consulté le 27 janvier 2009) : nwww.olats.org/schoffer/defart.htm.
- SÉNAT DE FRANCE. « Aménagement culturel du territoire », question écrite n° 12341 de M. Georges Gruillot, *JO Sénat*, 12 octobre 1995, p. 1922. Sur Internet (consulté le 9 décembre 2008) : www.senat.fr/basile/visio.do?id=qSEQ951012341&idtable=q68585|q123508|q147499|q161328&_nu=12341&rch=qs&de=19890127&au=20090127&dp=20+ans&radio=dp&aff=sep&tri=da&off=0&afd=ppr&afd=ppl&afd=pjl&afd=cvn.
- SÉNÉCAL, G., A. GERMAIN et J. BÉNARD. *Portrait des pratiques communautaires et locales en revitalisation urbaine et sociale sur le territoire de l'île de Montréal*, rapport présenté au Conseil régional de développement de l'île de Montréal, 2002. Sur Internet : www.inrs-ucs.quebec.ca/pdf/rap2003_05.pdf.
- THÉSAURUS DE L'ACTIVITÉ GOUVERNEMENTALE (TAG). « Décentralisation ». Sur Internet (consulté le 27 janvier 2009) : www.thesaurus.gouv.qc.ca/tag/terme.do?id=8868.
- THÉSAURUS DE L'ACTIVITÉ GOUVERNEMENTALE (TAG). « Déconcentration ». Sur Internet (consulté le 27 janvier 2009) : www.thesaurus.gouv.qc.ca/tag/terme.do?id=11612.
- THROSBY, David. « Agents culturels : définition et évaluation », document préparé en vue de la présentation au colloque « Les statistiques face aux défis de la diversité culturelle dans un contexte de globalisation », organisé conjointement par l'Observatoire de la culture et des communications du Québec et l'Institut de statistique de l'UNESCO, à Montréal, du 21 au 23 octobre 2002.
- TOUPIN, Sylvie. « Le loisir scientifique, un concept en mutation », communication présentée au colloque international « Quand la science se fait culture », tenu à Montréal du 10 au 13 avril 1994. Sur Internet : www.cirst.uqam.ca/PCST3/PDF/Communications/TOUPIN.PDF.
- UNESCO. *Comprendre les industries créatives, les statistiques culturelles et les politiques publiques*, 2006. Sur Internet : http://portal.unesco.org/culture/fr/files/30297/12029162373cultural_stat_fr.pdf/cultural_stat_fr.pdf.
- UNESCO. *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*, 2005. Sur Internet : <http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001429/142919f.pdf>.

UNESCO. *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*, 2003. Sur Internet : <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001325/132540f.pdf>.

UNESCO. *Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles*, adoptée lors de la conférence mondiale sur les politiques culturelles tenue à Mexico, du 26 juillet au 6 août 1982. Sur Internet : http://portal.unesco.org/culture/fr/files/35197/11919407161mexico_fr.pdf/mexico_fr.pdf.

UNESCO. *Définition du patrimoine culturel*, 2008. Sur Internet : http://portal.unesco.org/culture/fr/ev.php-URL_ID=34050&URL_DO=DO_PRINTPAGE&URL_SECTION=201.html.

VACHON, Bernard. *Actes du Forum sur le développement local en milieu rural*, Sherbrooke, 1998.

VACHON, Geneviève. *Design urbain : concepts et méthodes*, Québec, École d'architecture de l'Université Laval, 2006.

VANDER PLOEG, Casey G. *Infrastructure municipale au Canada : questions de terminologie et de méthode*, Ottawa, Infrastructure Canada, 2003. Sur Internet : www.infc.gc.ca/research-recherche/results-resultats/rs-rr/rs-rr-2003-11-fra.html#t3.

VILLE DE QUÉBEC. *Politique du patrimoine*, 2007. Sur Internet : www.ville.quebec.qc.ca/publications/docs_ville/politique_patrimoine.pdf.

WIKIPÉDIA. « Muséologie ». Sur Internet (consulté le 27 janvier 2009) : <http://fr.wikipedia.org/wiki/Mus%C3%A9ologie>.

WIKIPÉDIA. « Mobilier urbain ». Sur Internet (consulté le 29 janvier 2009) : http://fr.wikipedia.org/wiki/Mobilier_urbain.



LES ARTS
ET LA VILLE

La valise culturelle municipale

Une adaptation acadienne de *La valise culturelle de l' élu municipal* du réseau Les Arts et la Ville

La valise culturelle municipale produite par l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick (AFMNB) et l'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick (AAAPNB), en collaboration avec leurs partenaires, est une adaptation acadienne de *La valise culturelle de l' élu municipal* du réseau Les Arts et la Ville. Elle vise à appuyer les municipalités francophones et mixtes du Nouveau-Brunswick et leurs partenaires dans la mise en œuvre de stratégies d'aménagement culturel du territoire (ACT) par l'intégration des arts, de la culture et du patrimoine.

Cette valise contient des renseignements utiles sur le concept d'aménagement culturel du territoire et ses possibles applications dans les communautés francophones du Nouveau-Brunswick, ainsi que des outils pratiques pour aider les acteurs de l'aménagement culturel, à assurer un leadership dans ce domaine.

Cette publication s'inscrit dans la mise en œuvre de la *Stratégie globale pour l'intégration des arts et de la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick*, issue des États généraux des arts et de la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick.

L'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick et l'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick désirent remercier sincèrement ces principaux partenaires dans la réalisation de ce projet.



Patrimoine
canadien Canadian
Heritage



RDEE
Nouveau-Brunswick

